Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/parissouslesprem00halp

a M. Dupont-Ferrier,
hommage de l'auteur

PARIS

SOUS LES PREMIERS CAPÉTIENS

(987-1223)

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE DE PARIS
PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU
SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES TRAVAUX HISTORIQUES DE LA VILLE

PARIS
SOUS LES PREMIERS CAPÉTIENS
(987-1223)

ÉTUDE DE TOPOGRAPHIE HISTORIQUE

PAR

LOUIS HALPHEN
DOCTEUR ÈS LETTRES
SECRÉTAIRE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

1909

Fig. 1.
Enceinte de Philippe Auguste : tour 10
Photographie de M. E. Pottier.

PARIS SOUS LES PREMIERS CAPÉTIENS

AVANT-PROPOS

Il ne faut point chercher ici une histoire complète de Paris à l'époque des premiers Capétiens : l'histoire politique et l'histoire administrative ont été à dessein exclues de cette étude. Comment s'est formé Paris au point de vue territorial? Quelles transformations la ville subit-elle sous les premiers Capétiens? Comment doit-on se la représenter au temps de Philippe Auguste? Telles sont les seules questions auxquelles nous ayons tenté de répondre. Peut-être cependant jugera-t-on que ces questions méritaient d'être posées, et si les réponses que nous y avons faites ne satisfont qu'à demi la curiosité du lecteur, on peut espérer que de nouveaux documents permettront quelque jour de les compléter et de les corriger [1].

Toute œuvre comme celle-ci se heurte, en effet, à un double obstacle : les documents utilisables sont si rares et si peu explicites qu'on risque, pour suppléer à leur silence, de bâtir des hypothèses trop souvent fragiles et fantaisistes; ils sont, d'autre part, si disséminés qu'on ne peut se flatter de n'en avoir pas laissé échapper d'essentiels. Pour la période antérieure à Philippe Auguste, tous les textes diplomatiques, à bien peu près, ont

1. Ce travail était écrit et prêt à être imprimé quand M. Marcel Poëte a publié, sous le titre : *L'Enfance de Paris; formation et croissance de la ville des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste* (Paris, A. Colin, 1908, in-16), un recueil de leçons professées par lui en 1906-1907 à la Bibliothèque historique de la Ville et menant l'histoire de Paris jusqu'à l'année 1180. Sur la plupart des points, les résultats auxquels nous sommes parvenus indépendamment l'un de l'autre se trouvent en parfaite concordance.

été réunis par M. de Lasteyrie, dans le *Cartulaire général de Paris*; mais, pour l'époque suivante, il n'existe aucun recueil analogue. En dehors des cartulaires inédits ou publiés, nous avons dépouillé aux Archives nationales toutes les séries inventoriées qui pouvaient contenir des actes parisiens pour les années 1180 à 1223; mais les fonds non inventoriés réservent peut-être encore plus d'une surprise [1].

Quelque imparfait qu'il soit, ce petit livre n'aurait cependant pu être écrit sans l'obligeant concours que n'a cessé de nous prodiguer le Service de la Bibliothèque et des Travaux historiques de la ville de Paris. On nous permettra de remercier ici spécialement le chef de ce service, M. Marcel Poëte, à l'instigation duquel ce travail a été entrepris et qui, après s'être employé à nous en faciliter la composition, a obtenu qu'il inaugurât la *Bibliothèque d'histoire de Paris*. Nous tenons également à adresser nos remerciements à M. Sellier, conservateur-adjoint du Musée Carnavalet, à qui nous sommes redevable de plusieurs renseignements; à M. Villain, président de la sous-commission des fouilles du Vieux Paris, et à M. Vallet, qui nous ont permis d'utiliser la carte en préparation du « relief du sol antique de Paris »;

1. Aucune des histoires générales de Paris publiées jusqu'à ce jour ne mérite d'être consultée pour l'époque qui fait l'objet de cette étude, sauf celle de Félibien et Lobineau (*Histoire de la ville de Paris*, Paris, 1725, 5 vol. in-fol.), à raison des documents qu'elle contient. Pour l'histoire ecclésiastique, l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* de Lebeuf (éd. Cocheris, Paris, 1863-1870, 4 vol. in-8°; nouv. éd., Paris, 1883, 5 vol. in-8°, suivie d'un volume de *Table*, Paris, 1893, in-8°, et de *Rectifications et additions* par Fernand Bournon, Paris, 1890, in-8°), et, pour l'histoire topographique, les *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris* de Jaillot (Paris, 1772-1775, 5 vol. in-8°) restent les deux ouvrages essentiels. Il y faut joindre les volumes parus de la *Topographie historique du vieux Paris* (coll. de l'*Histoire générale de Paris*) et quelques travaux relatifs à l'enceinte de Philippe Auguste, que nous aurons l'occasion d'indiquer au cours de notre travail. Les principaux documents publiés sont compris dans le *Cartulaire général de Paris* de M. R. de Lasteyrie (t. Ier, seul paru, 528-1180; Paris, 1887, in-4°, coll. de l'*Hist. générale de Paris*), dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris* de B. Guérard (Paris, 1850, 4 vol. in-4°, coll. des *Documents inédits sur l'hist. de France*), dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Montmartre* de E. de Barthélemy (Paris, 1883, in-8°), dans le *Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris* de MM. Cadier et Coudere (*Mém. de la Société de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. XVIII, 1891, p. 101-271), dans les *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris* de MM. Brièle et Coyecque (Paris, 1894, in-4°, coll. des *Documents inédits*), dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis* de MM. Denifle et Chatelain (Paris, 1889-97, 4 vol. in-4°). MM. Depoin et Poupardin doivent publier prochainement, le premier un recueil des chartes de Saint-Martin-des-Champs, le second un recueil des chartes de Saint-Germain-des-Prés, dont ils nous ont très obligeamment communiqué les manuscrits. Ajoutons enfin qu'on trouve dans la *Bibliographie générale des cartulaires* de M. H. Stein (Paris, 1907, in-8°) l'indication de la plupart des cartulaires, inédits ou non, intéressant l'histoire de Paris. Pour plus amples renseignements, on se reportera à l'*Essai de bibliographie critique des généralités de l'histoire de Paris* (Paris, H. Champion, 1908, in-8°) que M. Marius Barroux a fait paraître au moment même où notre volume allait être mis sous presse.

à la Commission du Vieux Paris, qui nous a autorisé à reproduire plusieurs planches insérées dans ses *Procès-verbaux;* enfin, à M. L.-E. Hochereau, qui a préparé presque toute l'illustration de ce volume et a été pour nous à plus d'une reprise un véritable collaborateur.

CHAPITRE PREMIER

PARIS A LA FIN DU Xe SIÈCLE

A l'époque carolingienne, Paris, délaissé par les rois, exposé à plusieurs reprises, au cours du IXe siècle, aux dévastations des Normands, s'était replié sur lui-même. Lorsqu'en 885 les pirates s'étaient approchés de la ville, les habitants des deux rives s'étaient en hâte réfugiés dans l'île de la Cité, dont les eaux du fleuve et les vieux murs, bâtis par les Romains, permettaient d'assurer la défense, et l'on avait abandonné aux envahisseurs les faubourgs et leurs églises. La sécurité n'avait pas tardé à renaître; mais l'extension de la ville avait été lente, presque insensible.

A la fin du Xe siècle, la Cité continuait à constituer à elle seule la ville proprement dite. Avec sa cathédrale mérovingienne, autour de laquelle se pressaient les petites églises Saint-Étienne-le-Vieux, Saint-Christophe, Saint-Germain-le-Vieux, le cloître canonial et le palais épiscopal, à la pointe orientale [1]; avec le palais de la famille capétienne, à l'extrémité opposée [2], sur la route du Grand Pont; avec son marché, sur la route du Petit Pont [3], au sud; avec ses oratoires de Saint-Denis et Saint-Symphorien-de-la-Chartre, de Saint-Pierre-aux-Bœufs; avec son quartier juif et sa synagogue au cœur même de la ville, l'île de la Cité enfermait en elle-même tout Paris.

Sur la rive droite, si l'on passait le Grand Pont de pierre, on se

1. Pour la topographie de cette partie de la Cité au début de la période capétienne voir V. Mortet, *Etude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VIe au XIIIe siècle* (Paris, 1888, in-8°).

2. En ce qui concerne l'emplacement des divers édifices mentionnés au cours de ce travail, nous renvoyons une fois pour toutes à la nomenclature que nous en donnons à l'Appendice II.

3. Du moins supposons-nous que le marché Palu, situé à l'endroit où au XVIIIe siècle se trouvait encore la rue du Marché-Palu, — c'est-à-dire juste à côté du Petit Pont, dans l'île, — était à cette époque le seul marché de Paris; mais ce n'est qu'une supposition.

trouvait bientôt en présence de vastes prairies marécageuses, qui s'étendaient, au nord jusqu'aux hauteurs de Montmartre, à l'ouest jusqu'aux coteaux de Villiers et de Chaillot, à l'est jusqu'à ceux de Belleville et de Ménilmontant. L'eau qui suintait de partout venait s'accumuler dans la dépression formée au pied de ces collines par l'ancien lit de la Seine, y constituant une nappe ruisselante qu'on ne pouvait franchir qu'au moyen de petits ponts [1].

Ces vastes prairies marécageuses, qui pouvaient tout au plus servir à faire paître les troupeaux [2], étaient traversées du nord au sud par une ancienne route romaine, la grand'route de Rouen par Saint-Denis. Cette route, qui, primitivement, franchissait la Seine dans le prolongement de la route du Petit Pont devait, par suite du déplacement du Grand Pont, reporté légèrement en aval, obliquer à l'ouest un peu au sud de l'église Saint-Merri pour venir passer sur une petite éminence sablonneuse devant l'église Saint-Jacques. A cet endroit, elle était rejointe par la route romaine de Melun et, tout près de la Seine, par le chemin qui menait à l'église carolingienne de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Cette dernière église, qui avait eu, plus que toute autre, à souffrir des dévastations des Normands [3] et qui dépendait de l'église cathédrale, desservait la paroisse la plus étendue peut-être de toutes les paroisses suburbaines : elle avait charge d'âmes dans toute la plaine jusque vers Villiers et Chaillot à l'ouest et, au nord, jusqu'aux abords de la grand'route de Rouen [4]. Mais l'étendue même de cette paroisse suffit à en indiquer le faible peuplement. Sauf sur le « monceau » où était bâti Saint-Germain-l'Auxerrois et sauf peut-être aussi en bordure du chemin menant de là au Grand Pont [5], les habitations devaient être rares : la

1. Nous indiquerons et commenterons au chap. II, p. 15, les textes principaux relatifs à ces marais. L'existence à cette époque d'une sorte de ruisseau en forme de demi-cercle, empruntant l'ancien lit de la Seine, au nord, à l'est et à l'ouest de Paris, sur la rive droite, est démontré amplement par ce fait qu'il y avait autant de ponts ou ponceaux que de routes allant de Paris vers la campagne : pont de Chaillot, entre Paris et Chaillot, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place de l'Alma; pont du Roule, entre Paris et le Roule; pont Saint-Lazare, entre Paris et Saint-Lazare; pont Saint-Martin-des-Champs, entre Saint-Martin-des-Champs et Saint-Laurent; pont Perrin, entre Paris et Charonne, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place de la Bastille (voir la *Nomenclature* de l'appendice II, aux mots Chaillot, Roule, Saint-Lazare, Saint-Martin et Perrin).

2. Au milieu du XIIe siècle, elles servaient de pâturages publics. Voir les textes cités au chap. II, p. 15.

3. Elle ne fut restaurée que par Robert le Pieux, s'il faut en croire le biographe de ce roi (Helgaud, *Vita Roberti*, § 31, dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 115).

4. On peut consulter sur ce point l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf.

5. Dès 820, il est question dans un diplôme de Louis le Pieux (R. de Las-

zone marécageuse était déserte. Cependant, dans le prolongement du Grand Pont, un chemin commençait sans doute à se frayer, qui allait plus tard devenir la grand'route de Saint-Denis [1] et le long duquel déjà deux modestes églises ou chapelles avaient été établies, dédiées à sainte Opportune [2] et à saint Georges [3].

Aux abords des deux grandes routes romaines, quelques groupements s'étaient constitués. Du moins, un peu au nord du point où ces deux routes se joignaient, s'élevait la petite église Saint-Merri, et, au sud de la route de Melun, sur une petite éminence, l'église Saint-Gervais. Mais plus loin, dans les deux sens, c'était de nouveau la solitude : au nord, de l'église Saint-Martin, sur l'ancienne route de Saint-Denis, il ne restait plus que des ruines [4], et il fallait franchir le ruisseau qui croupissait en bas de Montmartre, pour rencontrer sur la route une nouvelle église, l'église Saint-Laurent.

La rive gauche, avec la montagne Sainte-Geneviève descendant jusqu'à la Seine, dans un sens, et jusqu'à la Bièvre, à l'est, présentait un aspect un peu différent. Jadis, à l'époque gallo-romaine, une vraie ville avait existé de ce côté ; mais seules désormais les ruines du palais des Thermes, sur le versant septentrional, et celles des arènes, sur le versant oriental, rappelaient l'antiquité disparue; et là encore, surtout depuis le passage des Normands, la solitude avait peu à peu regagné : sur la grand'route romaine d'Orléans, qui, à partir du Petit Pont, filait droit au sud dans le prolongement de la route de la rive droite, on ne rencontrait plus que l'église déserte de Saint-Étienne et l'église de Notre-Dame-des-Champs. Plus à l'est, le long de la route qui, se détachant de la précédente, gravissait la colline en pente douce

teyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 32) de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois et des rues qui y aboutissent, ce qui suppose un centre d'habitation; mais l'acte nous semble des plus suspects.

1. On suppose d'ordinaire que cette route date de l'époque carolingienne; mais nous verrons, au chap. II, p. 14, qu'elle n'a commencé à prendre de l'importance que beaucoup plus tard.

2. Les Miracles de sainte Opportune, par Alleaume, évêque de Sees au IXe siècle, semblent bien prouver l'existence d'une chapelle Sainte-Opportune dès l'époque carolingienne (Mabillon, *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, saec. III, pars 2, p. 237, § 12).

3. S'il faut, du moins, identifier la chapelle Saint-Georges mentionnée à la fin du IXe siècle (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 54) avec la chapelle Saint-Georges et Saint-Magloire, citée en 1117 (*ibid.*, n° 175) et qui fut connue dans la suite sous le nom de Saint-Magloire.

4. En 1060, Henri Ier, restaurant cette église, s'exprime en ces termes : « Porro, ante Parisiace urbis portam, in honore confessoris Christi Martini abbatia fuisse dignoscebatur, quam tyrannica rabie, quasi non fuerit, omnino deletam, ab integro ampliorem restitui... » R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 96).

pour redescendre ensuite sur la Bièvre, on apercevait la petite église Saint-Julien, déserte elle aussi [1]. Au sommet, l'église Sainte-Geneviève; puis, en redescendant la colline, et après avoir franchi la Bièvre, l'église Saint-Marcel. A l'ouest de la route d'Orléans, sur le chemin qui menait aux Thermes et de là vers Issy, l'église Saint-Séverin, à l'abandon [2]; enfin, plus à l'ouest encore, faisant pendant à Saint-Germain-l'Auxerrois, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, reliée par un chemin spécial au Petit Pont et qui, depuis la fin des invasions normandes, avait dû commencer à retrouver quelque prospérité.

En somme, quoique les deux rives de la Seine ne fussent pas tout à fait désertes, il ne semble pas qu'il y eût là de faubourgs importants. Sur la rive droite, ce ne sont guère que quelques groupes d'habitations, tout à fait aux abords du Grand Pont, et l'église Saint-Laurent, perdue au loin dans la campagne; sur la rive gauche, le monastère de Saint-Germain-des-Prés, l'église Sainte-Geneviève, et fort loin aussi dans la campagne, de l'autre côté de la Bièvre, l'antique église Saint-Marcel, au berceau même du christianisme parisien.

1. Vers 1045, Henri Ier parle des églises « Sancti Stephani scilicet, Juliani martyris, Severini solitarii necnon et Sancti Bacchii, quarum quædam olim abbatiarum nomine sublimatæ... sed propter regni perturbationem rebus concessis spoliatæ, solitudini vacantes » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, nº 94).
2. Voir le texte cité à la note précédente.

CHAPITRE II

EXTENSION DE PARIS SUR LA RIVE DROITE DE LA SEINE

L'avènement de la dynastie capétienne eut sur le développement de Paris les plus heureux résultats : Paris, en effet, capitale des domaines capétiens avant l'élection de Hugue Capet à la royauté, remplaça aussitôt Laon comme capitale du royaume. Le souverain y fit des séjours de plus en plus fréquents, ses libéralités allèrent de plus en plus aux églises et aux monastères qui y étaient établis et il s'intéressa directement aux progrès d'une ville dont la prospérité était désormais liée à la sienne propre. L'extension de Paris fut telle pendant le XIe et le XIIe siècles et pendant les premières années du XIIIe que l'île de la Cité était déjà, quand mourut Philippe Auguste, éclipsée par les quartiers de la rive droite.

*
* *

C'est sur cette rive, en effet, quelque inhospitalière qu'elle pût paraître au premier abord, que la ville devait surtout se développer.

Le long des deux grandes routes du nord et de l'est, au XIe siècle, le peuplement se fait peu à peu. Dès 1060, nous voyons le roi Henri Ier se préoccuper de relever de ses ruines l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs, à mi-distance entre Saint-Merri et Saint-Laurent, et lui assurer la possession et la culture des terres contiguës à l'église [1]. Dix ans plus tard, ce domaine apparaît entouré d'une enceinte (*munitio*), — simple palissade sans doute, flanquée peut-être d'un fossé, comme on en voyait

1. R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 96.

alors autour de presque toutes les bourgades suburbaines [1]. C'en était assez pour attirer les paysans, et en cette même année, nous voyons le roi Philippe Ier autoriser les moines à livrer à la culture un ancien chemin qui contournait leur clos [2]. Constituant désormais une paroisse [3], devenu un centre d'exploitation rurale, fréquenté enfin par les pèlerins et les voyageurs, auxquels l'abbaye pouvait offrir, presque aux portes de Paris, un logement, la nourriture et les soins en cas de maladie [4], le village de Saint-Martin-des-Champs ne devait plus cesser de s'accroître et de se développer.

Mais c'est plus près du Grand Pont, entre le fleuve, la route de Melun et celle de Saint-Martin, que se forma le vrai faubourg de la rive droite. Autour des églises Saint-Merri et Saint-Gervais, dès l'époque carolingienne, des habitants étaient venus se grouper. Au XIe siècle, le mouvement se continua. Nous en saisissons fort mal le détail; mais c'est vers cette époque, sans doute, qu'entre les deux églises, en contrebas du monceau Saint-Gervais, nous voyons s'établir un marché [5] : situé en bordure de la Seine, le long de la « grève » où les bateaux pouvaient facilement atterrir, le marché « de Grève » détrôna le marché de la Cité et devint le grand marché parisien.

*
* *

Voilà tout ce que nous savons de positif sur le peuplement de la rive droite pendant le XIe siècle. Mais il est certains détails indiqués par des textes postérieurs dont l'explication doit sans doute être recherchée dans les faits de cette époque : nous pensons surtout à ceux qui semblent se rapporter à l'établissement d'une enceinte destinée à protéger les faubourgs situés sur cette rive du fleuve.

De cette enceinte, dont parlent avec assurance la plupart des

1. *Ibid.*, n° 99, et M. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier roi de France*, n° 53. Philippe Ier interdit de construire « in toto procinctu munitionis Sancti Martini » un autre four que le four concédé à l'hôpital monastique.
2. Acte cité à la note précédente.
3. Vers 1080, on spécifie les devoirs envers l'Église de Paris du « sacerdos qui parochiæ preerit » et qui devra recevoir de l'évêque et de l'archidiacre la « cura animarum » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 103).
4. Voir le diplôme de Philippe Ier cité à la note 1.
5. Voir le diplôme par lequel, en 1141-1142, Louis VII promet aux bourgeois de la Grève et du monceau Saint-Gervais qu'il ne sera rien construit sur « planitiem illam prope Secanam que Grevia dicitur, ubi vetus forum extitit » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 289).

érudits modernes [1], et qu'on fait même parfois remonter à l'époque carolingienne, en la supposant élevée par mesure de protection contre les Normands, il n'a jamais été retrouvé sous le sol la moindre trace; mais il est fréquemment question dans les textes de deux portes de la ville, situées très en arrière de l'enceinte établie plus tard par Philippe Auguste, et qui semblent, par suite, révéler l'existence d'une clôture antérieure à cette enceinte. L'une de ces deux portes était placée sur la route de Melun, vers le versant nord-est du monceau Saint-Gervais, sur la place même qui en garde encore le nom : c'est la porte Baudoyer, qu'on trouve citée depuis l'an 1157. L'autre porte était située sur la route de Saint-Martin, à côté de l'église Saint-Merri, et était appelée, pour cette raison, porte Saint-Merri. Bien qu'elle fût attenante au cloître de cette église, c'était bien une porte de ville; du moins était-elle placée en travers de la route et fallait-il la franchir quand, de Paris, on se rendait à Saint-Martin [2]. C'est sans doute à cette porte que Suger fait allusion quand il dit que, sous son abbatiat (1122-1151), les moines de Saint-Denis achetèrent une « maison située au dessus de la porte de Paris, du côté de Saint-Merri » [3]. Deux siècles plus tard, Raoul de Presles, décrivant la capitale, déclare que Paris « fu habité et fermé jusques au lieu que len dit a l'archet Saint-Merry, ou il appert encores le costé d'une porte » [4] : l' « archet Saint-Merri » passait donc à cette époque aux yeux des Parisiens pour un témoignage d'une clôture disparue.

Et, à vrai dire, il nous paraît difficile d'expliquer autrement la présence de ces deux portes. Mais doit-on en induire l'existence d'une muraille proprement dite? On sait que vers le XIe siècle l'usage s'établit un peu partout en France de protéger les fau-

1. Le premier érudit qui ait parlé de cette enceinte avec grande abondance de preuves à l'appui est Delamare, dans son *Traité de la police*, t. I, p. 72. Ses arguments ont été repris par A. Berty, dans une dissertation intitulée : *De l'enceinte du faubourg septentrional de Paris antérieure à celle de Philippe Auguste et de la possibilité d'en retrouver des fragments* (*Revue archéologique*, t. XI, 1854, 1re partie, p. 513-519). Entre temps, Bonnardot avait examiné la question dans ses *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris* (Paris, 1852, in-4°), p. 9-23.

2. Les textes relatifs à ces deux portes sont réunis dans la *Nomenclature* de l'Appendice II, aux mots Baudoyer et Saint Merri.

3. *De rebus in administratione gestis*, dans Lecoy de La Marche, *Œuvres de Suger* (Soc. de l'hist. de France), p. 158 : « Domum quae superest portae Parisiensi versus Sanctum Medericum emimus mille solidis, quoniam, cum frequenter interessemus negociis regni, nos et equos nostros sed et successores nostros ibidem honestius hospitari dignum duximus. De porta vero Parisiensi, quae solebat reddere duodecim libras, quinquaginta nobis reddit; ubi incrementum est triginta octo librarum. »

4. Tisserand et Leroux de Lincy, *Paris et ses historiens* (coll. de l'Histoire générale de Paris), p. 108.

bourgs qui s'élevèrent aux portes des anciennes cités en les entourant de fossés ou de palissades ou en combinant ces deux moyens de défense [1]. Aux abords de Paris, cet usage, dont les Normands avaient, dès la fin du IXe siècle, donné l'exemple quand ils s'étaient installés à Saint-Germain-l'Auxerrois [2], est attesté à maintes reprises pour une époque un peu postérieure : ainsi, au début du XIIe siècle, nous voyons que des fossés sont établis au faubourg des Champeaux [3]; quelques années plus tard, il est question dans un acte du fossé qui avoisine Notre-Dame-des-Champs [4]; au début du XIIIe siècle, il en est encore de même à Saint-Germain-l'Auxerrois [5]; nous avons vu enfin que, dès 1070, le domaine de Saint-Martin-des-Champs était entouré d'une *munitio* [6]. Or, si aucun fossé n'est mentionné du côté des portes Baudoyer et Saint-Merri, nous voyons par contre, qu'en 1152 ou 1153, donation est faite aux Templiers par Mathieu, comte de Beaumont, d'une maison sise « ante Barras » [7]; une charte du début du XIIIe siècle signale également une propriété de l'Hôtel-Dieu située à Paris, rue de la Mortellerie, « prope Barras » [8]. Ces « barres », au surplus, ont laissé jusqu'à nos jours un souvenir dans le nom de la rue des Barres, qui va de la Seine (en face du pont Louis-Philippe) à la rue François Miron, tout à côté de la place Baudoyer. Cette rue n'occupe-t-elle pas approximativement l'emplacement d'une barrière ou d'une palissade qui aurait de ce côté enclos le faubourg Saint-Gervais? Ce n'est là qu'une hypothèse, mais une hypothèse à laquelle le sens du mot latin « barra » se prêterait fort bien [9].

Il n'est pas impossible cependant qu'il y ait eu là une muraille véritable : un texte de la fin du XIIIe siècle, qui mentionne une maison contiguë à la porte Baudoyer en un lieu « où passaient autrefois les vieux murs de Paris » [10], et surtout un texte de l'an

1. Voir notamment Jacques Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. II, p. 240.
2. Voir E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France* (Bibl. de l'École des hautes études, sciences philol. et histor., fasc. 99), p. 39.
3. En 1137, le roi Louis VI et l'évêque Étienne se partagent la propriété du « fossatum » de ce lieu (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 264).
4. Un accord a lieu, en 1151-1152, entre les églises Saint-Marcel et Notre-Dame-des-Champs touchant la possession de quelques biens. Il est décidé que Notre-Dame aura « tres arpennos terre et ortum usque ad fossatum » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 372).
5. En 1211, le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois accense à l'un des siens, le chanoine Robert de Bourges, une maison sise « in fossato Sancti Germani » (copie du XIIIe s., Bibl. nat., ms. lat. 10400, fol. 42).
6. Voir ci-dessus, p. 9.
7. R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 374.
8. Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 290.
9. Cf. Du Cange, *Glossarium*, éd. Henschel, v° *barra*.
10. Acte de Philippe III, du mois d'août 1280, délimitant le territoire sur

1253, relatif à un terrain « sis à Paris, à la porte Baudoyer, joignant les murs du roi et à l'intérieur desdits murs » [1], semblent même l'indiquer d'une manière précise. Toutefois, l'on ne saurait, faute de textes plus anciens, être très affirmatif sur ce point, et tout ce qu'on peut avancer, c'est que les faubourgs Saint-Gervais et Saint-Merri ont dû, au XIe siècle, être enfermés, chacun ou tous deux conjointement, dans une enceinte, percée de deux portes sur le passage des deux grandes routes ; une autre porte, dite Porte de Paris et indépendante peut-être de toute enceinte, défendait l'entrée du Grand Pont [2]. Quant à Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'on suppose quelquefois englobé dans cette enceinte primitive [3], il devait être entouré d'une clôture propre [4], analogue à celle qui est attestée autour de Saint-Martin-des-Champs.

*
* *

Dans les premières années du XIIe siècle, au temps du roi Louis VI, une nouvelle orientation dans le peuplement de la rive droite commence à se marquer.

Nous avons déjà vu [5] qu'un chemin avait dû, dès le Xe ou le XIe siècle au plus tard, se former dans le prolongement du Grand Pont, parallèlement à la route Saint-Martin. Mais cette dernière, qui est la seule dont il soit question dans les textes, la seule aussi où une hôtellerie apparaisse, continuait à être la grand'route suivie par les pèlerins, les voyageurs et les marchands qui venaient de Saint-Denis : c'est à côté de Saint-Merri qu'au temps de Suger encore les moines de cette abbaye trouvaient bon d'acquérir une maison pour remiser leurs chevaux et loger quand leurs affaires les appelaient à Paris [6] ; et, craignant évidemment

lequel s'étend la justice du prieuré de Saint-Eloi de Paris, « infra terminos qui secuntur, videlicet in territorio Sancti Pauli, juxta venditores piscium, prope portam Bauderii, a domo Johannis *des Carniaux*, que est de dicto territorio Sancti Eligii, per quam muri veteres Paris(ienses) ire solebant continue a parte sinistra usque ad domum Guillelmi *d'Arches* » (copie du XIVe siècle, Censier de Saint-Eloi, Arch. nat., LL 75, fol. 7).

1. Accord entre l'abbé des Fossés, représentant le prieuré de Saint-Éloi de Paris, et la maison du Temple de Paris « super quodam proprisio continente duas masuras, sito Parisius ad portam Balderii, contiguo muris domini regis, intra muros » (orig. scellé, Arch. nat., S 5079 *B*, n° 25).

2. Les textes relatifs à cette porte sont rassemblés dans la *Nomenclature* l'Appendice II, au mot Porte de Paris.

3. Voir, en dernier lieu, Aug. Longnon, dans Schrader, *Atlas de géographie historique*, texte de la carte n° 20.

4. Nous avons vu (p. 12) qu'au XIIIe siècle il était entouré d'un fossé.

5. Ci-dessus, p. 7.

6. Voir le texte cité p. 11, n. 3.

que l'importance croissante de la capitale ne détournât de chez eux les commerçants et les paysans, ils obtenaient, en 1122, du roi Louis VII un acte aux termes duquel il était interdit dorénavant de bâtir le long de la « route royale » entre le bourg du Landit (à côté de Saint-Denis) et l'église Saint-Laurent, « près le ponceau de Saint-Martin-des-Champs » [1]. Point de doute que la « route royale » ainsi désignée ne soit la route de Saint-Martin et, par suite, qu'à cette date ce ne fût là encore la grand'route de Saint-Denis à Paris.

Mais, dans ce même acte de 1122, le roi ajoute qu'il est également interdit de construire « de l'autre côté de la route entre ledit village de Saint-Denis et l'autre pont situé près de Paris à côté de la maison des lépreux ». Cette phrase nous révèle l'existence à la fois de la léproserie de Saint-Lazare, dont il est impossible de préciser l'origine, et d'un chemin menant directement de cette léproserie vers Paris.

D'autre part, dans le premier quart du XIIe siècle, on voit successivement se marquer toute une série de jalons intermédiaires entre Saint-Lazare et le Grand Pont, qui reliait la Cité à la rive droite : c'est, en 1108, l'église Sainte-Opportune [2], d'origine carolingienne [3], mais qui jusqu'alors végétait dans la misère; c'est, en 1117, la chapelle Saint-Georges et Saint-Magloire, qui remontait sans doute, elle aussi, à l'époque carolingienne [4], mais où les moines de Saint-Magloire-en-la-Cité trouvent bon alors d'envoyer deux desservants [5]. Peu à peu, on voit ainsi se préciser le chemin de Paris à Saint-Lazare et de là à Saint-Denis.

Quelques années enfin avant 1137, un fait significatif se produit : le grand marché de Paris, que nous avons vu s'installer à la Grève, est transféré par le roi Louis VI dans la région des Petits-Champs ou Champeaux, tout à côté de l'église Sainte-Opportune [6]. Pour que le marché fût ainsi reporté le long du chemin de Paris à Saint-Lazare, il fallait que ce chemin commençât à prendre une importance que le déplacement même du marché devait naturellement contribuer à accroître.

Bientôt, en effet, on voit aux Champeaux se former un grou-

1. R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 193.
2. *Ibid.*, n° 149.
3. Voir, ci-dessus, p. 7.
4. Voir ci-dessus, p. 7, n. 3.
5. R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 175.
6. En 1137, il est question d'un four établi « Parisius, in foro novo, in loco videlicet qui in suburbio Parisiensi Campellus appellatur » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 267) et en 1138 Louis VII parle de la terre « que est in Campeaus, in qua pater meus stabilivit novum forum, ubi habent locum venditores mercium et pars cambiatorum » (*ibid.*, n° 271).

pement d'habitants, qui nécessite, vers 1150, la création d'une église et d'une paroisse, ce le des Saint-Innocents [1]. Puis, précisément à la même époque, voici que, plus au nord, de l'autre côté du ruisseau qui marque la fin des marais de la rive droite, la léproserie de Saint-Lazare prend peu à peu de l'importance et que le roi l'autorise à tenir tous les ans, au chevet de son église, une foire d'une durée de huit jours [2].

Cette foire Saint-Lazare, ce marché des Champeaux nous révèlent clairement que le commerce se détourne de la route Saint-Martin pour se reporter sur le chemin qui aboutit au Grand Pont, là même où, nous le verrons, se tiennent les bouchers, les boulangers, les marchands de poissons, les changeurs. Et si, dans un acte délivré en 1143 ou 1144, le roi Louis VII, confirmant les privilèges de l'abbaye de Saint-Denis, répète encore la formule aux termes de laquelle il est interdit de bâtir entre le Landit et Saint-Laurent, le long de la route royale [3], il ne faudra plus attendre de longues années pour voir dans les textes paraître la « chaussée Saint-Lazare » [4] (future rue Saint-Denis), qui coupera en droite ligne à travers les marais par Sainte-Opportune, les Champeaux, Saint-Magloire, et qui sera dès la fin du XIIe siècle, la route suivie régulièrement par les moines de Saint-Denis lorsqu'ils se rendront à Paris [5].

* * *

Mais avant cette époque, les chanoines de Sainte-Opportune avaient pris une mesure qui avait profondément modifié, de ce côté, les abords de la capitale.

Nous avons vu que dans toutes les directions, sur la rive droite, quand on allait vers les collines de Belleville, de Ménilmontant, de Montmartre, de Villiers ou de Chaillot, on se heurtait à des prairies marécageuses. Ces prairies appartenaient, au XIIe siècle, aux chanoines de Sainte-Opportune et servaient de pâturages publics [6]. A l'ouest et au nord, elles ne commençaient sans

1. La première charte où il soit question de cette église est de 1150 environ (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 368).
2. R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 236 (1131-1137).
3. *Ibid.*, n° 302.
4. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Saint-Lazare.
5. Rigord, un des leurs, raconte qu'en 1191, les moines de Saint-Denis se rendirent processionnellement à l'église Notre-Dame : leur première station fut à l'église Saint-Lazare (Rigord, *Gesta Phil.*, § 77, éd. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, p. 111).
6. Charte de 1153-1154 : « Ab antiquis siquidem temporibus æcclesia Sanctæ Oportunæ in jure suo habebat totum marisium qui a septentrione Parisius

doute qu'assez loin du Grand Pont : ni les Champeaux, ni l'église Saint-Martin-des-Champs, — autour de laquelle, dès le début du règne de Philippe Ier, la culture avait fait sa réapparition [1], — ne semblent y avoir alors été englobés. Mais, à l'est, elles touchaient aux faubourgs Saint-Merri et Saint-Gervais; car la maison d'Étienne Barbette, voisine de l'enceinte de Philippe Auguste et située probablement dans la rue Vieille du Temple, était considérée encore en 1229 comme « contiguë au marais » [2].

Or, au milieu du XIIe siècle, « sur le conseil du roi et de l'évêque », « dans l'intérêt de la ville et dans leur propre intérêt », les chanoines de Sainte-Opportune décidèrent d'assécher ces prairies et d'en mettre la partie occidentale en culture [3]. La terre fut distribuée par petits lopins à raison d'un faible cens annuel de douze deniers par arpent [4]; et les « hôtes »

circuit, in quo tantum communia habebantur pascua » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 378). Diplôme de Louis VII, en 1154 : « Secus eamdem civitatem aquosa quedam terra est, quam mariscos vocant, in usum communis pascue constituta et Sanctæ Oportunæ propria » (*ibid.*, n° 385). D'autres textes précisent l'étendue de ce marais en disant qu'il est situé « inter Parisius et Montem Martirum et protenditur a ponte Petrino » (le pont Perrin) « usque subtus villam que appellatur Chailloel », c'est-à-dire Chaillot (*ibid.*, nos 538, 539, 541).

1. Voir ci-dessus, p. 9.

2. Le 7 mai 1229, Guillaume, évêque de Paris, considérant qu'Étienne, curé de l'église Saint-Paul, revendiquait au nom de son église contre les chanoines de Sainte-Opportune « decimas omnes novalium marisci jacentis inter pontem Petrinum et domum Stephani Barbete, peteret etiam decimas quatuor arpennorum terre site in parrochia Sancti Pauli extra dictum mariscum inter pontem Petrinum et crucem per quam itur apud Charronem », considérant, d'autre part, que les dîmes du marais « qui jacet inter Parisius et Montem Martyrum et protenditur a ponte Petrino usque subtus villam que appellatur Chailloel » appartiennent à Sainte-Opportune, décide que les chanoines resteront en possession de leur droit, mais paieront à l'église Saint-Paul une redevance annuelle de quatre setiers de blé et deux setiers d'avoine (copie du XIIIe s., Cartul. de Sainte-Opportune, Arch. nat., LL 584, fol. 33, ancien fol. 4). Cette maison d'Étienne Barbette devait se trouver à côté de la porte dite porte Étienne Barbette ou porte Barbette du nom de ce même personnage.

3. Les chartes relatives à cette opération ont été réunies par M. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, nos 378, 385, 538-541, 576. On y voit que ce qui est mis en culture, c'est d'abord seulement « medietatem marisii ut in longitudinem protenditur » (n° 378), c'est-à-dire la moitié de l'intervalle compris entre Chaillot et le pont Perrin. Or il semble ressortir des textes que la dernière fraction de marais qui ait été mise en culture fut celle qui avoisinait l'église Saint-Paul. Outre la charte de 1229, citée à la note précédente, on peut invoquer à l'appui de cette manière de voir une charte de février 1225 (1226, n. st.) relatant un premier accord intervenu entre Gui, curé de Saint-Paul et les chanoines de Sainte-Opportune au sujet des mêmes dîmes « quorumdam novalium, videlicet marisiorum sitorum juxta pontem Petrinum », accord en vertu duquel ledit Gui renonce aux dîmes « de omnibus novalibus que modo in futurum ad culturam redigentur in marisio sito infra metas parrochie Sancti Pauli » (orig., Arch. nat., L 617, n° 17), ce qui prouve qu'à cette date encore il restait de ce côté des terrains à mettre en culture. On sait d'ailleurs que le nom de Marais est resté jusqu'à nos jours pour désigner le quartier situé au nord-est du monceau Saint-Gervais.

4. Voir les chartes indiquées à la note précédente, notamment le n° 385 du *Cartul. général de Paris* de R. de Lasteyrie, où il est dit que les chanoines

accoururent en si grand nombre que, dès 1177, le pape dut intervenir pour contraindre les chanoines, qui prétendaient vivre grassement de ces revenus supplémentaires, à créer, pour les utiliser, de nouvelles prébendes dans leur église [1] et que l'évêque s'empressa d'imiter cet exemple, en faisant défricher les terres qu'il possédait au delà de Saint-Germain-l'Auxerrois : ce fut l'origine de la « couture » ou « culture l'Évêque » [2].

*
* *

Le peuplement de la campagne parisienne dans la direction de Chaillot eut pour conséquence, semble-t-il, de déplacer en partie vers l'ouest, le centre d'attraction de Paris. Jusqu'alors, en effet, sur la rive droite de la Seine, les Parisiens n'avaient guère été en rapports constants qu'avec le village groupé autour de Saint-Denis. Aussi n'était-il point surprenant que la grande foire de Paris se tînt à mi-chemin, au chevet de l'église Saint-Lazare. Du jour, au contraire, où les prairies de l'ouest étaient transformées en terrains de culture, les paysans établis dans ces parages, de Paris à Chaillot, et même, par delà Chaillot, jusqu'à Passy, Auteuil, et, plus au nord, jusque vers Clichy, allaient nécessairement entrer en contact direct avec les habitants de la ville.

Sans qu'aucun fait précis vienne l'établir, certains indices paraissent révéler qu'il en fut bien ainsi : c'est peu avant le début du XIIIe siècle qu'on trouve citée pour la première fois une grand'route menant de Paris à Clichy [3], et c'est sans doute à la jonction de cette route et de celle de Saint-Denis que, dès 1188, apparaît, à côté de l'église Sainte-Opportune, un « hôpital » ou hôtellerie pour héberger les pèlerins [4], pendant qu'à quelque distance de Saint-Germain-l'Auxerrois, sur la route de Chaillot, se fonde l'hôpital Saint-Thomas du Louvre, destiné au logement de pauvres écoliers [5].

livrent la moitié du marais « culturæ et curticulis faciendis » moyennant un cens annuel de 12 deniers par arpent.

1. R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 548, et cf. *ibid.*, n° 576.

2. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II, au mot Couture-l'Évêque. — Des vignes et un verger existent à la même époque (en 1189) sur l'emplacement où est fondé alors Saint-Thomas du Louvre. Voir la bulle de Clément III confirmant aux chanoines du lieu « partem virgulti inter hospitale canonicos attingentis,... vineam etiam et arpentum terrae quae jacent extra muros praedicti loci Sancti Thomae » (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 75).

3. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Clichy.

4. Voir *ibid.*, au mot Sainte-Catherine.

5. Voir *ibid.*, au mot Saint-Thomas. Quelques-uns des textes les plus importants relatifs à la fondation de Saint-Thomas du Louvre ont été publiés par MM. Denifle et Chatelain, *Chartul. Universitatis Parisiensis*, t. I. Ajoutons-y deux textes qui semblent indiquer l'existence de relations entre Paris et les

Ceci explique que, dès son avènement, Philippe Auguste ait éprouvé le besoin de racheter aux lépreux de Saint-Lazare la foire fondée par Louis VI et devenue d'ailleurs si prospère depuis lors qu'il avait fallu en doubler la durée [1], et l'ait transportée aux Champeaux [2], là même où son grand-père avait installé le nouveau marché de Paris.

Philippe Auguste contribua enfin largement à assurer la prospérité de ce faubourg en y faisant édifier, en 1183, deux grandes halles protégées par un mur et où les marchands pourraient désormais vendre à l'abri et laisser la nuit leurs marchandises sans crainte des voleurs [3]. Trois ans après, il faisait assainir le cimetière établi autour des Saints-Innocents en le garantissant contre la stagnation des eaux de pluie et en l'enfermant dans des murailles de pierres [4].

*
* *

Une autre mesure prise par Philippe Auguste assura d'une manière plus décisive encore le développement urbain des faubourgs de la rive droite, non seulement au nord-ouest, mais

villages de l'ouest. En 1182, Philippe Auguste notifie que Simon de Saint-Denis, « qui prebendam Sanctæ Genovefe, cujus canonicus erat, apud Antholium (Auteuil) habebat », a fait abandon à Sainte-Geneviève de ce qu'il avait acquis en ce lieu et a renoncé en faveur de son neveu à ses droits sur son moulin de Sèvres et sur « prata sua quæ habebat in marisco Sancte Oportunæ » (orig. scellé, Arch. nat., S 1610, n° 2). En 1190, H. de Chaumont donne à l'hôpital Saint-Thomas du Louvre dix arpents de terre sis « a Chailloel super montem » (orig., Arch. nat., L 615, n° 3).

1. En 1166, Louis VII, confirmant la fondation de cette foire, avait déclaré : « Volumus etiam ut per quindecim dies continuatim duret... » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 460). Cf. un diplôme du même en 1176-1177, *ibid.*, n° 544.

2. En 1181, Philippe Auguste notifie qu'il a racheté aux lépreux « nundinas Sancti Lazari » que Louis VI leur avait octroyées et que, « Parisius cas adducentes », il a donné en compensation aux lépreux 300 livres à prendre sur les revenus de la prévôté de Paris (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 1, publiée par Boullé, dans les *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. III, 1876, p. 171 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 27). Rigord (*Gesta Phil.*, § 20) rappelle le fait à propos de la construction des halles en 1183 (*Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, éd. Delaborde, t. I, p. 34).

3. Rigord, *loc. cit.* : « ...duas magnas domos, quas vulgus halas vocat, edificari fecit, in quibus tempore pluviali omnes mercatores merces suas mundissime venderent et in nocte ab incursu latronum tute custodirent. Ad majorem etiam cautelam, circa easdem halas jussit in circuitu murum edificari, portas sufficienter fieri precipiens, que in nocte semper clauderentur, et inter murum exteriorem et ipsas halas mercatorum stalla fecit erigi desuper operta ne mercatores tempore pluvioso a mercatura cessarent et sic damnum incurrerent ».

4. Rigord, *ibid.*, § 47, éd. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, p. 70, sans date d'année ; Guillaume le Breton, *Liber*, § 34, éd. Delaborde, p. 34, avec la date de 1186 ; Guillaume le Breton, *Philippide*, I, v. 436, éd. Delaborde, t. II, p. 25.

même dans les autres directions : la construction d'une enceinte, décidée en 1190.

A cette date, en effet, le roi, s'apprêtant à partir pour la Terre Sainte et voulant peut-être protéger la capitale contre un coup de mains des Anglais, maîtres de Gisors [1], ordonna aux bourgeois de Paris d'enclore les faubourgs de la rive droite d'une solide muraille, garnie de tours et percée de portes [2]. Le travail, exécuté aux frais des bourgeois eux-mêmes et sous la surveillance de sept d'entre eux [3], fut rapidement mené. L'enceinte, très vaste [4], englobait non seulement tous les faubourgs proprements dits, à l'exception de celui de Saint-Martin-des-Champs, mais aussi des terrains vagues, des champs et des prés, comme ceux qui s'étendaient au nord-ouest des Champeaux ou au nord-est de Saint-Gervais.

Sans doute, ces prés et ces champs répondaient à une nécessité, puisqu'en cas de siège, ils pouvaient faciliter l'approvisionnement et permettre de faire pâturer les chevaux et les bestiaux. Mais de tout temps l'établissement d'une enceinte a eu pour résultat de hâter et de canaliser le mouvement de constructions. Nous savons du reste d'une manière formelle qu'une vingtaine d'années plus tard, quand fut bâtie sur la rive gauche une enceinte similaire, le roi prescrivit de garnir de maisons l'espace qu'elle enfermait, afin, dit Guillaume le Breton, « que toute la cité en parût pleine jusqu'aux remparts » [5].

Nous constatons effectivement, peu après l'établissement de

1. C'est à cette hypothèse que s'est arrêté M. Alex. Cartellieri, *Philipp II August, König von Frankreich*, t. II, p. 106.

2. Rigord, *Gesta, Phil.*, § 71, éd. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, p. 105 : « Precepit etiam civibus Parisiensibus quod civitas Parisii, quam rex multum diligebat, muro optimo cum turnellis decenter aptatis et portis diligentissime clauderetur; quod brevi temporis elapso spatio completum vidimus. » Guillaume le Breton, *Liber*, § 52, éd. Delaborde, t. I, p. 191, reproduit ce renseignement en le précisant : « Eodem tempore, de mandato regis Philippi, quod recessu suo dederat, erecti sunt muri in circuitu civitatis Parisiace a parte boreali usque ad fluvium Sequane cum turellis et portis decentissime aptatis. »

3. C'est du moins ce qu'on lit dans le manuscrit 2017 de la Bibl. Mazarine, qui contient divers fragments empruntés à des notes rédigées au jour le jour par les moines de l'abbaye de Saint-Denis : « Quod opus septem quibus regimen ville commiserat, qui scabini vocantur, de substantia civium, brevi temporis spatio elapso, diligentissime compleverunt » (A. Cartellieri, *Philipp II August, König von Frankreich*, t. II, p. 283).

4. Nous en indiquerons exactement le tracé au chap. IV.

5. Guillaume le Breton, *Liber*, § 160, éd. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, p. 240 : « Anno eodem, Philippus rex magnanimus totum Parisius in circuitu circumsepsit a parte australi usque ad Sequanam fluvium ex utraque parte, maximam terre amplitudinem infra murorum ambitum concludens, et possessores agrorum et vinearum compellens ut terras et vineas ad edificandum in eis novas domos habitatoribus locarent vel ipsimet novas ibidem domos constituerent, ut tota civitas usque ad muros plena domibus videretur. »

l'enceinte, que les divers faubourgs qu'elle englobait tendent de plus en plus à se rejoindre, que partout les espaces vides tendent à se remplir. Des rues se tracent qui relient les unes aux autres les routes voisines [1] : la rue Thibaud-aux-Dés, la rue du Cerf, entre la route de Clichy et la rue populeuse qui du Grand Pont mène à Saint-Germain-l'Auxerrois ; la rue de la Chanvrerie, la rue de la Tonnellerie, la rue du Cygne, la rue Maudétour, au nord des halles, entre la route de Clichy et celle de Saint-Denis. De ce côté, c'est tout un quartier qui se développe, et, avant même la fin du règne de Philippe Auguste, il y faut créer une nouvelle église et une nouvelle paroisse, sous le vocable de Saint-Eustache [2].

Entre les routes Saint-Denis et Saint-Martin un réseau de rues apparaît aussi : la rue Quincampoix, la rue Aubri-le-Boucher, la rue Troussevache; puis, de l'autre côté de la route Saint-Martin, la rue des Jongleurs, la rue Neuve Saint-Merri.

A l'est, se forme le Bourg Tiboud, fondé par un riche bourgeois de la ville, et l'action exercée par l'enceinte ressort nettement d'un acte de l'an 1214 où il est parlé d'un terrain qu'elle partage en deux parties, dont l'une, située en dehors, reste plantée de vignes, tandis que l'autre, située à l'intérieur, va être livrée aux maçons [3]. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'église Saint-Gervais ne suffit plus aux besoins des habitants et si, en 1213, l'évêque de Paris se voit obligé de dédoubler la paroisse en installant à Saint-Jean de Grève un second curé [4].

*
* *

De longues années devaient s'écouler encore avant que tout l'espace compris dans l'enceinte de la rive droite fût couvert de maisons. Mais il est certain que les petits faubourgs disséminés

1. On trouvera dans la *Nomenclature* de l'appendice II toutes les références relatives à ces rues.
2. Voir *ibid.*, au mot Saint-Eustache.
3. Charte par laquelle Geoffroi, abbé de Tiron, considérant que l'église Notre-Dame de Paris paie à son abbaye douze deniers de chef-cens annuel par arpent pour une terre sise « in valle Parisius, scilicet extra muros, que adhuc est in vineis, et infra muros, in qua jam vinee non sunt », considérant, en outre, que « dicta ecclesia Parisiensis terram illam que est infra muros, videlicet tres arpennos et dimidium quarterium, vellet tradere ad domos edificandas », décide que l'accroissement de cens qui en résultera sera au bénéfice de l'église (chyrographe orig., Arch. nat., S 58, n° 39).
4. L'installation de ce second curé est décidée par l'évêque Pierre dans une charte de janvier 1212 (1213, n. st.), parce que, dit-il, l'église paroissiale Saint-Gervais « in tantum excrevisset tam multitudine parrochianorum quam redditibus ampliata quod ibidem non possent ab uno curato divina salubriter ministrari » (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 94).

à la fin du XIIe siècle aux approches du Grand Pont ne formaient plus désormais qu'un seul bloc, orienté suivant trois axes : les routes de Saint-Lazare et de Saint-Martin au nord, celles de Clichy et de Saint-Germain-l'Auxerrois à l'ouest, et les rues de la porte Baudoyer et de la Mortellerie à l'est.

Dans ces trois directions, une fois l'enceinte franchie, de nouveaux faubourgs recommençaient dont la construction même de l'enceinte avait provoqué ou hâté l'épanouissement au débouché de chaque porte. A l'est, le marais avait été défriché : dès le début du XIIIe siècle, des vignobles y apparaissent [1] aux abords de l'église Saint-Paul, fondée avant le règne de Louis VII [2]. Au nord, pendant qu'à l'écart une ville neuve se crée autour de la maison du Temple, fondée au milieu du XIIe siècle [3], le faubourg de Saint-Martin-des-Champs progresse à ce point qu'au début du XIIIe siècle le cimetière monastique ne peut plus suffire et qu'il en faut ouvrir un second dans le voisinage, à l'église paroissiale de Saint-Nicolas [4]. Sur la route menant à Saint-Lazare, des maisons se sont bâties à quelques pas de la porte de Paris avant 1196 [5], et c'est au milieu d'elles, en face de la « Croix de la Reine » qu'est fondée alors l'hôtellerie de la Trinité, destinée à héberger les pèlerins à l'entrée de la ville [6]. A l'ouest enfin quelques maisons commencent à s'élever à côté de l'hôpital Saint-Thomas et du château du Louvre [7], récemment

1. Voir, entre autres, la charte de Geoffroi, abbé de Tiron, citée p. 20, n. 3 (ann. 1214). Cf., pour la culture en général, les chartes de 1226 et 1229 citées plus haut, p. 16, n. 2 et 3.

2. Elle est citée pour la première fois en 1136 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 260).

3. Sur cette ville neuve, voir H. de Curzon, *La maison du Temple de Paris*, p. 14.

4. En mars 1220 (1221, n. st.), en effet, Guillaume, évêque de Paris considérant que l'église Saint-Nicolas-des-Champs n'a d'autre cimetière pour ensevelir les morts de sa paroisse que la cour (« curia ») de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs « tantumque excrevisset populus illius parrochie, quod locus ille jam non sufficeret ad recipienda omnia corpora in dicta parrochia morientium », autorise ladite église à aménager un cimetière (double orig., dont un scellé, Arch. nat., L 688, n° 3, et S 1435, n° 2; publ. par Dubois, *Hist. ecclesiae Parisiensis*, t. II, p. 270, et par F. Bournon, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocese de Paris; rectifications et additions*, p. 157).

5. Entre 1185 et 1196, Jean de Drancy (« de Derentiaco ») lègue à Saint-Martin-des-Champs 15 sous « in quibusdam domibus de calcea ante crucem regine assignatos » (copie du XIIIe s., *Liber testamentorum S. Martini de Campis*, Bibl. nat., ms. lat. 10977, fol. 65 v°).

6. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Trinité.

7. Ainsi, en janvier 1209 (1210, n. st.), Philippe Auguste donne à l'évêque de Paris onze deniers de cens à prendre sur la maison de Roger l'Anglais en échange d'un autre cens de onze deniers « quos dictus episcopus habebat prope Sanctum Thomam de Lovre in masuris que modo sunt infra ambitum novorum murorum nove turris » (orig., Arch. nat., S 1082 *A*, n° 7 ; Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 68, n° 69 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1187).

construit par Philippe Auguste le long du mur d'enceinte [1], et à côté de l'église Saint-Honoré [2], fondée vers 1204 tout près de là, sur la route de Clichy [3].

1. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Louvre.
2. Dès 1204, Eude évêque de Paris, notifie que Renoud Chercins a concédé au prêtre de la future église Saint-Honoré « novem arpennos terre sitos prope muros Parisienses super viam que tendit ad Clichi... ita quod fient ibi masure » (double orig., Arch. nat., L 612, n° 1, et S 1822, n° 90 ; Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 76).
3. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Saint-Honoré.

CHAPITRE III

EXTENSION DE PARIS SUR LA RIVE GAUCHE DE LA SEINE

Sur la rive gauche de la Seine, l'extension de la ville avait été beaucoup plus lente. Nous avons vu qu'à la fin du xe siècle, la montagne Sainte-Geneviève et ses abords présentaient un aspect presque champêtre. Pendant plus d'un siècle, il en devait être ainsi. Partout, de ce côté, il est question de culture et surtout de culture de la vigne : vers Notre-Dame-des-Champs [1], vers Saint-Étienne-des-Grès [2], vers Saint-Hilaire [3], vers les Thermes [4]. Sur les flancs de la colline, de grands clos de vignes apparaissent : les vignes de Laas [5], à l'ouest, et, plus à l'est, les clos Mauvoisin, Bruneau et Garlande [6] ; plus à l'est encore, le Chardonnet est tout couvert de vignes [7]. Il n'y a là vraiment jusqu'alors rien qui indique une ville : c'est uniquement sur la rive droite que se fait l'accroissement de Paris.

Peut-être cependant, dès cette époque, quelques maisons

1. Par exemple, vers 1124, cession à l'abbaye de Marmoutier de « tres quartas vineæ quæ aput Parisium sunt in territorio Beatæ Mariæ de Campis » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 207) ; en 1132, don par Louis VI au chapitre Notre-Dame d'autres vignes près Notre-Dame-des-Champs (indiqué *ibid.*, n° 238, et dans Luchaire, *Louis VI le Gros*, Annales, n° 503).

2. En 1185, Éléonore de Beaumont donne à Robert de Chartres cinq arpents et demi de vignes près Saint-Etienne-des-Grès (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 135 ; en mars 1185 (1186, n. st.), Philippe Auguste donne à Roger, batteur d'or, quatre autres arpents de vignes sises près de la même église (*ibid.*, n° 155).

3. Ainsi, en 1179, vente est faite de trois quartiers de vignes près de Saint-Hilaire (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 570).

4. Par exemple, entre 1160 et 1177, don d'un demi arpent de vigne sis aux Thermes (*ibid.*, n° 470) ; en 1186, don par Philippe Auguste à Roger, batteur d'or, de vignes sises aux Thermes (Delisle, *Catalogue* cité, n° 135).

5. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II, au mot Laas.

6. Voir ci-dessous, p. 24, 26 et 27.

7. Voir les textes indiqués dans la *Nomenclature* de l'appendice II, au mot Chardonnet.

avaient-elles commencé à se grouper devant le Petit Pont; mais ce groupement devait être bien peu important, car les textes n'en parlent point. D'ailleurs, les clos de vignes s'étendaient jusqu'aux abords mêmes de la grand'route d'Orléans : pour que Paris pût s'accroître dans cette direction, il fallait que la culture cédât la place aux maisons. C'est à cette nécessité que répondent toute une série de mesures qui remplissent le XIIe siècle et dont la première fut la disparition du clos possédé par la riche famille de Garlande [1] au sud de l'église Saint-Julien. Avant 1134, les vignes en avaient été arrachées ; des maisons s'y élevaient peu à peu [2].

*
* *

Ce n'était là qu'une première amorce, et il eût fallu sans doute attendre encore longtemps avant qu'un faubourg de quelque importance se constituât sur la rive gauche si les abbayes qui s'y étaient établies n'avaient été, là comme partout ailleurs, des points de ralliement pour les populations.

Au XIIe siècle, nous voyons que des bourgs existent, en effet, autour de Saint-Germain-des-Prés [3] et de Sainte-Geneviève [4]. Vers la fin du règne de Louis VII, celui de Saint-Germain-des-Prés, qui compte alors au moins cent-vingt à cent-vingt-cinq maisons [5], obtient de l'abbé une charte d'affranchissement [6], ce qui paraît dénoter une certaine vitalité, et nous voyons qu'une foire s'y tient annuellement quinze jours après Pâques [7]. Plus loin, dans la campagne, autour des églises Saint-Médard [8], Saint-

1. Déjà en 1124 il est question du clos possédé en ce lieu par Guillaume de Garlande, sénéchat de Louis VI (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 206).

2. A cette date de 1134, Louis VI concède au chapitre de Notre-Dame de Paris « terram Stephani Garlandensis in qua vineæ ejus habebantur quando eas extirpari fecimus » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 257). Pour les maisons bâties en ce lieu, voir la *Nomenclature* de l'appendice II, au mot Garlande (rue de).

3. Il en est question notamment dans presque tous les privilèges pontificaux confirmant les possessions de l'abbaye. Voir, par exemple, celui d'Alexandre III, du 7 juillet 1162 (orig., Arch. nat., L 230, n° 8 = Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontif. Romanorum*, n° 10738).

4. Ainsi, en 1163, le pape Alexandre III confirme à l'abbaye la possession du « burgum Sancte Genovefe » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 438 = Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 10855).

5. Voir l'état des cens perçus dans le bourg par l'abbaye vers 1180, publié dans R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 585.

6. R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 489.

7. *Ibid.*, n° 543.

8. La « villa Sancti Medardi » est mentionnée dès 1163 (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 438).

Marcel [1] et sans doute aussi autour de l'abbaye de Saint-Victor, de petits villages se forment; mais plusieurs siècles s'écouleront encore avant que leur développement puisse influer sur celui de Paris. Au contraire, les bourgs Saint-Germain et Sainte-Geneviève vont aller croissant et, par une poussée toute naturelle, vont tendre à rejoindre les maisons bâties à la tête du Petit Pont. Cette poussée est sensible dès le dernier quart du XIIe siècle.

Elle se manifeste tout d'abord au bourg Saint-Germain, dont la situation, en contre-bas de la colline, facilitait l'épanouissement, et elle a pour conséquence la disparition progressive de toutes les vignes de Laas. La première étape dans ce sens fut l'achat conclu par l'abbé de Saint-Germain Hugue de Monceaux, vers 1179, des vignes appartenant à Évrard de Grève, qu'il acensa aussitôt « pour y faire des hôtises et y édifier des maisons » [2].

Quelques années plus tard, sous l'abbé Foulque, successeur de Hugue de Monceaux, un des tenanciers de l'abbaye acensa une autre partie des vignes de Laas à quelques « hôtes » qui y construisirent de nouvelles maisons [3]. Le mouvement ne devait point s'arrêter : arpent par arpent, toutes les vignes devaient être arrachées et les champs livrés aux maçons. En 1211, il est question des « domaines de Saint-Germain-des Prés, bâtis ou à bâtir », qui s'étendent entre Saint-Séverin et le bourg de l'abbaye ; on décide que les moines n'y pourront élever plus de deux églises paroissiales [4]. Et, neuf ans après, de ces deux églises prévues, l'une apparaît, l'église Saint-André, alors toute nouvelle [5], pendant qu'au sud de Saint-Germain-des-Prés, le bourg même du monastère se développe lui aussi et qu'on voit se fonder l'église Saint-Sulpice [6].

1. En 1158, le pape Adrien IV confirme au chapitre Saint-Marcel « burgum... in quo ecclesia sita est » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 405).

2. L'abbé Hugue le rappelle lui-même dans deux chartes publiées par R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n°s 568 et 583.

3. L'abbé Foulque (1182-1192) notifie que Pierre, convers, qui tenait du trésorier de Saint-Germain-des-Prés une vigne sise à « Laas », en ayant concédé une partie « quibusdam hospitibus » et prélevant sur ces derniers un cens « pro domibus ibidem edificatis », ledit trésorier lui a racheté ce cens (orig., Arch. nat., L 782, n° 56).

4. Sentence arbitrale de janvier 1210 (1211, n. st.) « super jure episcopali et jure parrochiali spirituali in territorio Sancti Germani de Pratis ultra Parvum pontem, sive sit aedificatum sive aedificandum usque ad burgum Sancti Germani » (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 91).

5. En juin 1220, Louis, abbé de Saint-Magloire, et Étienne, archidiacre de Paris, notifient que le clerc Marcel et son neveu Pierre ont confirmé aux moines de Saint-Germain-des-Prés le don, qui leur avait été fait par feu Gautier Chaperon, père dudit Pierre, d'une rente annuelle de 20 sous à percevoir « in terra Sancti Germani de Pratis, *en Laas*, super quadam domo sita prope ecclesiam Sancti Andree de novo constructam » (copie du XIIIe siècle, Cartul. *AD* de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., LL 1027, fol. 108).

6. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Saint Sulpice.

*
* *

Du bourg de Sainte-Geneviève, une poussée analogue vers le Petit Pont se marque dès les toutes premières années du XIIIe siècle. Le spectacle ne semble point cependant, de ce côté, avoir été tout à fait le même. Le bourg de Sainte-Geneviève était, en effet, moins un bourg proprement dit, c'est-à-dire une agglomération de maisons pressées autour de l'abbaye, qu'un vaste domaine où les vignes et les champs [2] alternaient avec les demeures de paysans. Ayant à sa tête un « maire » [2], comme tous les domaines ruraux, ce bourg s'étendait, au sud, jusqu'à la Bièvre, et, à l'ouest, jusqu'à la route d'Orléans; au nord, il descendait jusqu'à la place Maubert et jusqu'à l'église Saint-Julien, englobant les vignes des clos Bruneau et Garlande [3]. Malgré cette étendue considérable, les habitants y étaient assez clairsemés pour qu'en 1202 l'évêque Eude pût trouver opportun d'« accroître la paroisse » dépendant de Sainte-Geneviève en faisant arracher ses vignes du clos Bruneau et en y appelant des « hôtes » [4].

Comme sur la terre de Laas, cette mesure devait avoir pour résultat immédiat la construction de maisons, assez rapprochées

1. Les mentions de vignes sur la montagne Sainte-Geneviève sont innombrables ; on en trouve près de l'église Saint-Hilaire en 1179-1180 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 570), aux Sept-Voies, en mars 1186 (voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Sept-Voies); en 1189, l'évêque de Paris Maurice notifie que Guillaume et sa femme Vilaine ont donné à l'église Saint-Victor trois arpents de vigne « in monte Sancte Genovefe sitos, in censu Hospitalis » (orig., Arch. nat., L 894, n° 44), etc. En juin 1202, un accord intervient entre les abbayes de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève au sujet de la dîme de la montagne Sainte-Geneviève « tam in vino quam in blado » (orig. scellé, *ibid.*, L 892, n° 2).

2. En juin 1202, un accord intervient entre l'évêque de Paris et l'abbaye de Sainte-Geneviève au sujet de la juridiction ecclésiastique de l'évêque. Vingt-six serviteurs de l'abbaye en sont exemptés, mais il est stipulé qu'aucun d'eux ne pourra être ni voyer ni « major burgi » (les chartes originales relatives à cet accord sont aux Arch. nat., L 422, n° 4[6] ; L 882, n° 3; L 884, n° 1 ; publ. par Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 60, n° 58). En décembre 1223, Henri, abbé de Sainte-Geneviève, concède viagèrement à Guillaume, fils de Guibert, « majoriam nostram de Monte » (copie du XIIIe siècle, Cartul. de Sainte-Geneviève, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 356, p. 265).

3. En 1163, le pape Alexandre III confirme à l'abbaye « burgum Sancte Genovefe a domo Bartholomei usque ad pontem Sancti Medardi et usque ad stratam regiam juxta ecclesiam Sancti Stephani » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 438) En 1202, Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly, et sa femme Mathilde, du consentement de l'abbé de Sainte-Geneviève de qui ils la tenaient, donnent « hospitibus, ad hostitias faciendas », leur vigne « que dicebatur Clausus Mali Vicini » et renoncent à leur droits « in strata illa qua itur per vicum Garlande usque ad gressum Sancti Juliani, qui est meta burgi Sancte Genovefe » (Denifle et Chatelain, *Chartul. Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 61, n° 2).

4. Charte de juin 1202, portant accord entre l'évêque et l'abbaye, déjà citée ci-dessus, n. 2 : « In augmentum vero predicte parochie (de Monte), dedit episcopus ad habitandum vineam suam de Brunello. »

les unes des autres, et qui allaient ainsi, en rejoignant celles de l'ancien clos de Garlande, élevées depuis plus de soixante ans, former un noyau compact entre Sainte-Geneviève et le Petit Pont [1].

L'élan était donné. Dans l'acte même par lequel l'évêque ordonne de transformer le clos Bruneau en un quartier d'habitation, il prévoit le cas où cet exemple viendrait à être suivi dans le clos contigu, dit clos Mauvoisin [2]. Et effectivement, quelques semaines plus tard, Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly, et sa femme Mathilde, qui le tenaient de l'abbé de Sainte-Geneviève, y appelèrent des « hôtes » [3]; et là encore les maisons ne tardèrent point à remplacer la vigne [4].

Il est dès lors fréquemment question dans les textes du « bourg du Petit Pont » [5]. Une boucherie s'y établit [6]; des rues s'y tracent, qui viennent se souder à la fois à l'extrémité inférieure du bourg Sainte-Geneviève et à l'extrémité orientale du quartier de Laas [7]; en 1222, enfin, la population de la paroisse dépendant de Sainte-Geneviève a augmenté à tel point que l'église paroissiale ne suffit plus à la contenir et qu'il en faut construire une seconde [8].

*
* *

Mais, entre temps, s'était produit un fait important : Philippe Auguste avait, vers 1209, au plus tard, fait enceindre d'une

1. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Bruneau.
2. Charte de juin 1202, portant accord entre l'évêque et l'abbaye, citée ci-dessus, p. 26, n. 2 : « ... in clauso quod dicitur Mali Vicini, si quando illud inhabitari contigerit... »
3. Charte citée ci-dessus, p. 26, n. 3.
4. Dès le 28 août 1224, Philippe de Ris, bourgeois de Paris, est accusé d'avoir resserré la voie publique « ante domum suam in clauso Mali Vicini » (orig., Arch. nat., S 1508A, n° 46).
5. Par exemple, en avril 1207, Simon de Poissy fait remise à l'évêque de Paris d'un cens d'un denier qu'il possédait sur la maison de Garnier de Saint-Lazare, sise « in burgo Parvi pontis, ante Sanctum Julianum Pauperem, que se extendit usque in magnum vicum » (orig., Arch. nat., S 3518, liasse 14, n° 3). En décembre 1212, Pierre, évêque de Paris, notifie que Roger fils de Guillaume, huissier de Philippe Auguste, et sa femme Jeanne ont renoncé en faveur de l'église Saint-Marcel de Paris à leurs prétentions sur une maison dite « maison de Gautier le chambrier » et sise « in burgo Parvi pontis » (orig., Arch. nat., S 4925A, n° 45).
6. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Boucherie du Petit Pont.
7. Les rues Garlande, Zacharie, Saint-Séverin, des Écrivains, Servonde, des Thermes. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II à ces mots.
8. Voir une bulle d'Honorius III du 20 juin 1222 déclarant que l'abbé et le couvent de Sainte-Geneviève « nobis humiliter supplicarunt ut, cum in parochia eorumdem adeo sit populus augmentatus quod in parrochiali ecclesia ad audienda divina nequeant convenire, construendi aliam ecclesiam in eadem parrochia et serviendi per canonicos proprios in eadem, secundum quod in eorum privilegio continetur, sine alieni juris prejudicio, eis licentiam concedere dignaremur ». Le pape fait droit à cette demande (orig. scellé de la bulle de plomb, Arch. nat., L 884, n° 55; édité partiellement par F. Bournon, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris; additions*, p. 193).

muraille la plus grande partie de la montagne Sainte-Geneviève et ses pentes orientales et occidentales jusqu'à la Seine, ordonnant d'élever des maisons dans tout l'espace ainsi délimité [1].

Cette mesure, dont les conséquences devaient surtout se faire sentir à l'époque de Louis VIII et de Louis IX, était le complément des travaux analogues entrepris sur la rive droite quelques années auparavant. Un rempart continu enserrait désormais Paris sur les deux rives.

De ce rempart, qui devait, plus ou moins modifié, marquer, sur la rive droite jusqu'à Charles V, et sur la rive gauche jusque dans le cours du XVIIe siècle, la limite de la capitale, quelques fragments subsistent encore ; d'autres, démolis au cours des grands travaux de construction et de voirie exécutés depuis le milieu du XIXe siècle, ont été dessinés et relevés surtout par l'architecte Théodore Vacquer qui, à partir de 1866, fut officiellement chargé de la surveillance archéologique des fouilles et démolitions dans Paris, et, depuis 1898, par M. Ch. Sellier, pour le compte de la Commission municipale du Vieux Paris. Grâce aux papiers et aux rapports manuscrits du premier, conservés par le Service de la Bibliothèque et des travaux historiques de la ville [2],

1. Guillaume le Breton, *Liber*, § 160 : « Anno eodem (MCCXI), Philippus rex magnanimus totum Parisius in circuitu circumsepsit a parte australi usque ad Sequanam fluvium ex utraque parte, maximam terre amplitudinem infra murorum ambitum concludens et possessores agrorum et vinearum compellens ut terras illas et vineas ad edificandum in eis novas domos habitatoribus locarent vel ipsimet novas ibidem domos constituerent ut tota civitas usque ad muros plena domibus videretur » (Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, p. 240). La date indiquée par Guillaume le Breton est certainement erronée, puisque dès janvier 1211, dans un acte d'arbitrage fixant les limites de la paroisse Saint-Séverin (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 91), il est question à plusieurs reprises du mur d'enceinte de Paris entre l'église Saint-Séverin et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et que, d'autre part, nous voyons en 1209-1210 Philippe Auguste concéder aux moines de cette abbaye « posternam murorum nostrorum Parisiensium que est in via Sancti Germani de Pratis » à la condition de la tenir en bon état « quando constructa fuerit » (Malingre, *Les antiquités de la ville de Paris*, p. 215 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1173). Ce dernier acte prouve en même temps qu'en 1209-1210 la construction de l'enceinte n'était pas terminée. — Le devis dressé pour cette construction se trouve au fol. 93 v° du Registre A de Philippe Auguste (Bibl. du Vatican, ms. Ottoboni 2796; facsimilé publ. par M. L. Delisle, *Le premier registre de Philippe-Auguste*, Paris, 1883) : « Taschia murorum Parisiensium : circuitus ville ex parte Parvi pontis habet XII^C tesias et LX, — et pro una queque tesia c solidos, — cum tornellis de spissitudine veteris muri ex parte Magni pontis » (le mur de la rive droite, bâti en 1190) « et tribus pedibus altitudinis grossi muri et desuper arp..... karnellum et sex porte, et una quaque porta debet constare VI^XX libras. Summa : VII^M libras et XX libras ». — Un autre devis pour la construction d'une enceinte « ultra parvum pontem » (ibid., fol. 92 r°) ne semble pas se rapporter à Paris.

2. Les « papiers Vacquer » forment un ensemble de 10,000 pièces environ groupées en 99 dossiers et conservées à la Bibliothèque historique de la ville. On y conserve aussi quelques-uns des rapports de service rédigés chaque semaine par Vacquer. On ignore ce que sont devenus les rapports manquant.

grâce aux publications de son successeur [1], grâce aussi parfois aux anciens plans qui, contrôlés les uns par les autres, ont servi de base aux *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris* de A. Bonnardot [2], il est possible aujourd'hui d'indiquer avec une précision suffisante les points par où le mur passait et de se rendre à peu près compte de la manière dont il était bâti. C'est ce que nous tenterons de faire dans les pages qui vont suivre.

Ces divers papiers ont fait l'objet d'un inventaire de MM. de Pachtere et Sellier qui doit paraître dans le *Bulletin de la Bibliothèque et des Travaux historiques*.

1. Dans les *Procès-verbaux* de la *Commission municipale du Vieux Paris*.

2. Paris, 1852, in-4°; et du même, *Appendice aux études archéologiques sur les anciens plans de Paris et aux dissertations sur les enceintes de Paris*, Paris, 1877, in-4°. — Il faut ajouter à ces publications et à ces notes manuscrites, les dessins de M. E. Hochereau reproduits dans des volumes de la *Topographie historique du vieux Paris* consacrés à la région du *Louvre et des Tuileries* (t. II, 1868) et à la *Région occidentale de l'Université* (1887); les dessins et plans manuscrits du même conservés à la Bibliothèque historique de la ville de Paris (dossier E, 39532); enfin, des gravures exécutées anciennement par M. Sulpis d'après des relevés de Lenoir et dont une partie se trouve publiée, dans l'album de planches joint à notre volume.

CHAPITRE IV

L'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE

C'est du côté de l'est que se sont conservés les fragments les plus importants de l'enceinte de la rive droite [1]. Entre la rue

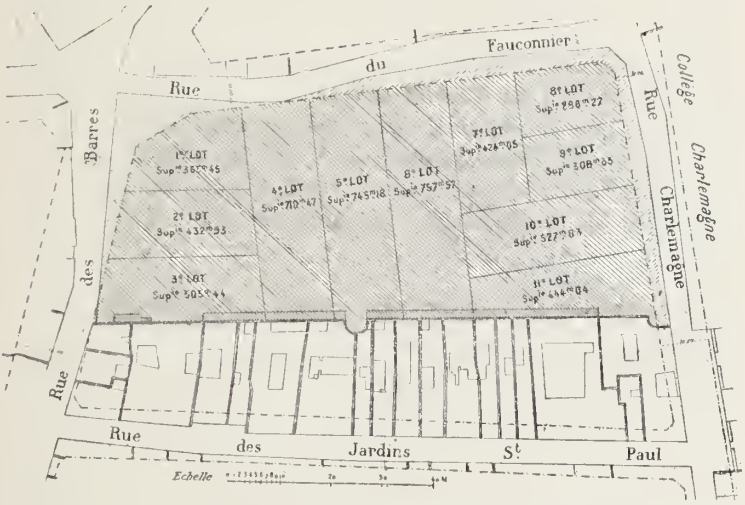

Fig. 2.
Plan de lotissement de l'ancienne caserne de l'*Ave Maria*
Dessin de la Commission municipale du Vieux Paris.

de l'Ave-Maria et la rue Saint-Antoine, on peut la suivre presque sans interruption le long du lycée Charlemagne, dont elle forme la limite orientale. Les morceaux les mieux conservés flanquent les bâtiments du Petit Collège [2]. Ils sont malheureusement dis-

1. Voir le plan général de l'enceinte que nous donnons dans l'album qui accompagne ce volume.
2. Voir le plan du lotissement de l'Ave-Maria reproduit ici (fig. 2) d'après

simulés sous un enduit moderne; mais on peut encore pénétrer d'une des cours dans une demie tour cylindrique (tour n° 2) [1], qui s'élève jusqu'à la hauteur des toits voisins, à mi-distance environ entre la rue de l'Ave-Maria et la rue Charlemagne. Cette dernière rue coupe une seconde tour (tour n° 2 *bis*) dont un quart seul subsiste vers le sud, englobé dans les bâtiments du Petit Collège. Entre la rue Charlemagne, enfin, et la rue Saint-Antoine la partie basse du rempart, sur une longueur d'une quinzaine de mètres, se distinguait encore nettement il y a quelques années à droite du passage qui sert d'accès au lycée.

De l'autre côté de la rue Saint-Antoine, les fragments subsistant sont plus rares. En juillet 1850, la démolition de quelques maisons comprises entre la rue Malher et la rue de Sévigné en fit apparaître quelques-uns [2].

Plus loin, le rempart change de direction, et les fouilles permettent de le retrouver par morceaux derrière les maisons de la rue des Francs-Bourgeois : de chaque côté de la rue des Hospitalières-Saint-Gervais, où Bonnardot pouvait encore, en 1852, le voir surgir de terre à la hauteur d'environ deux mètres et demi [3]; puis, rue du Marché des Blancs-Manteaux [4]; rue des Guillemites, où il apparut, ainsi qu'une tour (tour n° 9), en 1899, à une très faible profondeur [5]; au Mont-de-Piété, enfin, où Vacquer [6] put l'observer sous le sol, flanqué de deux tours (tours n°s 9 *bis* et 10), dont l'une (tour n° 10) se dresse encore

les Procès-verbaux de la *Commission municipale du Vieux Paris*, 1898, n° 8. — Cf. *ibid.*, 1902, p. 150, un rapport de M. Ch. Sellier sur des fouilles exécutées au petit lycée Charlemagne.

1. Pour éviter toute confusion, nous adoptons la numérotation des tours donnée par Bonnardot dans ses *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, sauf à indiquer sous un numéro *bis* les tours que nous croirons devoir ajouter ou à sauter les numéros des tours que nous croirons devoir supprimer.

2. Bonnardot, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, p. 79. — On a pris pour une tour de Philippe Auguste un réduit circulaire, en forme de tronc de cône renversé, situé dans la cave d'un immeuble (rue de Sévigné, n° 9) qui sert actuellement de caserne à des sapeurs-pompiers (voir deux notes de M. Ch. Sellier. dans les Procès-verbaux de la *Commission du Vieux Paris*, ann. 1901, p. 86 et 102). C'est, en réalité, un travail de maçonnerie moderne (probablement une glacière abandonnée) établi tant bien que mal dans une galerie voûtée en berceau.

3. Bonnardot, *op. cit.*, p. 81.

4. Fouilles de 1900; rapport de M. Ch. Sellier dans les Procès-verbaux de la *Commission municipale du Vieux Paris*, 1900, p. 160-161, avec un plan, reproduit ici, fig. 4.

5. Rapport de M. Ch. Sellier, *ibid.*, 1899, p. 266-267, avec un plan, reproduit ici, fig. 5. Voir aussi, fig. 3, une photographie des fouilles tirée du même volume.

6. Bibliothèque historique de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 22, fol. 23 et suiv. Cf. Bonnardot, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. V, p. 168. Voir le plan reproduit ici, fig. 5.

Fig. 3.
Enceinte de Philippe Auguste : tour 9
(Fouilles de 1899)
Photographie de la Commission municipale du Vieux Paris.

dans une petite cour, en face des Archives nationales, à quelques pas seulement de la rue des Francs-Bourgeois [1].

Près de là, le mur a été reconnu sur une longueur de plus de vingt mètres au fond d'une cour de la rue Rambuteau (n° 20) [2]. Aux abords de la rue Saint-Denis, il réapparaît par places dans les fouilles : en 1866, Vacquer le reconnaît de chaque côté de cette rue, à l'angle de la rue Turbigo et à l'angle de l'impasse des Peintres [3]; en 1867, il en relève la trace sous la chaussée de la rue Française [4]. Enfin, entre cette rue et la rue Turbigo, deux tours ont été signalées dont l'une (tour n° 20) fut encore visible vers 1874 dans les fondations d'un bâtiment alors en construction [5] et dont l'autre (tour n° 21) subsiste encore dans les substructions de l'ancien hôtel construit au xve siècle par les ducs de Bourgogne. On y pénètre par le rez-de-chaussée de la grande tour rectangulaire du xve siècle, dite « Tour de Jean Sans-Peur » [6].

Fig. 4.
Restes de l'enceinte de Philippe Auguste
(1900)
Dessin de la Commission municipale du Vieux Paris.

1. Voir fig. 1.
2. Bonnardot, *op. cit.*, p. 86, dit avoir vu distinctement ce mur en janvier 1850. MM. E. Beaurepaire et E. de Ménorval ont reconnu aussi ce mur sur une longueur de plus de vingt mètres (Joanne, *Dictionnaire géogr. et administr. de la France*, t. V, 1899, p. 3391).
3. Bibliothèque hist. de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 22, fol. 58 (plan), et *ibid.*, fol. 71, note de Berty du 7 décembre 1866, relative à cette fouille.
4. *Ibid.*, vol. 28, fol. 14, rapport du 25 mars 1867.
5. C'est du moins ce qu'affirme M. Perrault-Dabot dans sa notice sur *L'Hôtel de Bourgogne et la Tour de Jean Sans-Peur à Paris* (Paris, 1902, in-8°), p. 13, et cf. le plan de sa pl. V.
6. Voir la notice de M. Perrault-Dabot, indiquée à la note précédente (p. 13), et le plan reproduit ici, fig. 6 (adaptation par M. L.-E. Hochereau d'un relevé

Entre la rue Montorgueil et la rue Montmartre, derrière le

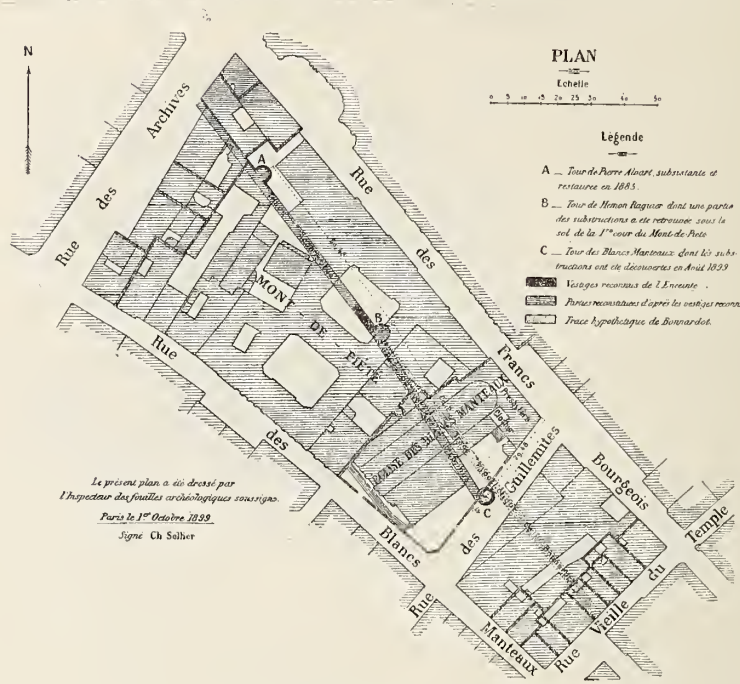

Fig. 5.
Restes de l'enceinte de Philippe Auguste
(1899)
Dessin de la Commission municipale du Vieux Paris.

n° 37 de la rue Étienne Marcel, la partie inférieure d'une tour (tour n° 24), dégagée en 1884, a disparu il y a une quinzaine d'années [1]. Plus loin, on a pu reconnaître le mur derrière le n° 7 de la rue Coquillière [2], et, de quelques fenêtres de derrière d'une maison sise rue du Jour, n° 9, on peut voir se dresser à la hauteur du deuxième étage une partie d'une tour (tour 26), dont au

de M. Gustave Huillard, en date de 1877, exposé dans le préau de l'école primaire contiguë à la Tour de Jean Sans-Peur).

1. Fouille du 16 mai 1884. Croquis et plans de la fouille par M. E. Hochereau, à la Bibliothèque hist. de la ville de Paris, dossier E 39532. La tour était située dans une maison de l'impasse de la Bouteille, disparu depuis lors. Voir la fig. 7.

2. Suivant MM. E. Beaurepaire et E. de Ménorval, dans Joanne, *Dictionnaire géogr. et administr. de la France*, t. V, p. 3391. Vacquer put observer cette partie du mur, « montant jusqu'au niveau du dessous des linteaux du troisième étage du n° 7 » de la rue Coquillière (Bibl. hist. de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 22, fol. 12).

milieu du XVIIIe siècle [1] un fragment plus important subsistait. A côté de la Bourse du Commerce, une autre tour (tour 28) fut

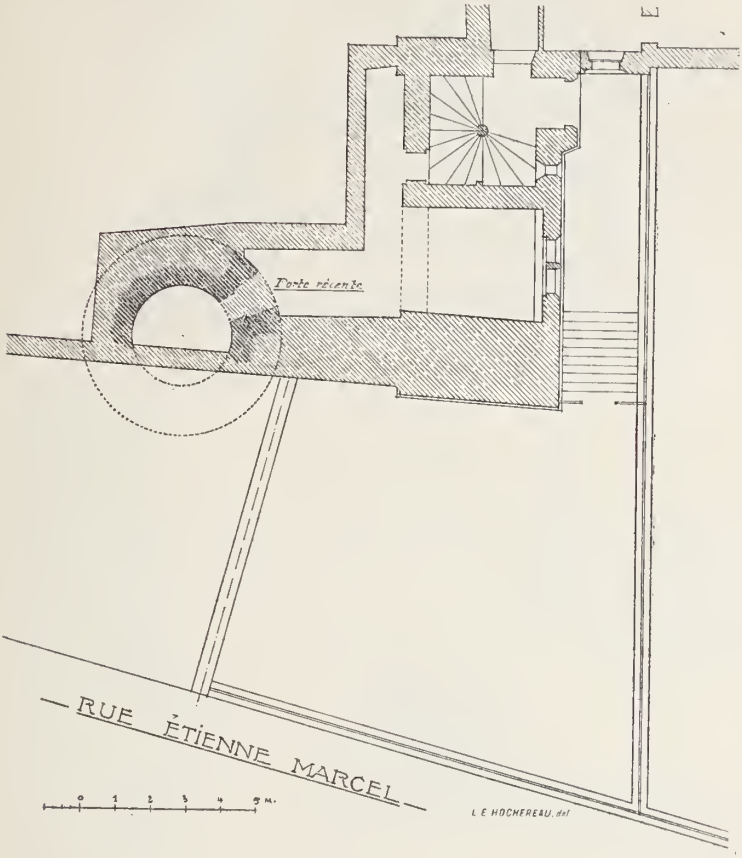

Fig. 6.
Plan de la tour 21
Adaptation d'un relevé de M. Huillard.

dégagée en 1753, dans des fouilles exécutées à l'occasion d'un procès relatif aux fossés de la ville [2]. Enfin, à la partie postérieure d'une maison située rue Jean-Jacques Rousseau, n° 20, reste accolé un quart environ d'une troisième tour (tour 29), dont la face interne est très nettement visible de la rue du Louvre.

Quelques vestiges du mur ont été reconnus encore entre les

1. Bonnardot, *op. cit.*, p. 98. Bonnardot, qui avait vu cette tour en 1839, croyait en 1852 qu'il n'en subsistait plus rien.
2. *Ibid.*, p. 100.

nos 148 et 150 de la rue Saint-Honoré [1]. Au sud de cette rue, à quelques pas du Louvre, un pan de muraille, long de près de quatorze mètres, et une tour (tour n° 32), qui subsistaient au

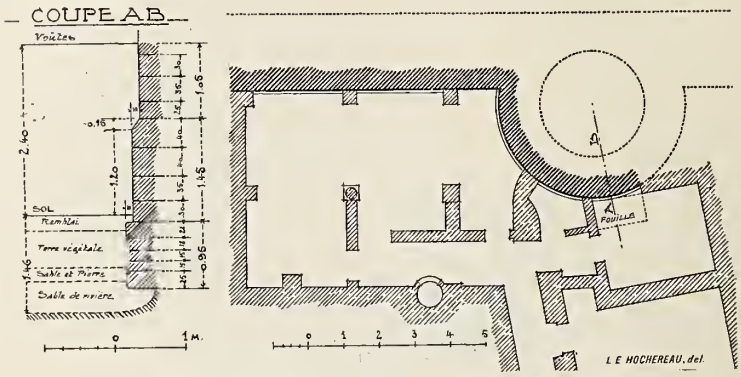

Fig. 7.
Plan de la tour 24
(Fouilles de 1884).

milieu du XVIIIe siècle [2], disparurent dans le percement de la place de l'Oratoire (aujourd'hui jardin de l'Oratoire), pendant que les fondations d'une autre tour (tour n° 33) restaient intactes sous le sol de la cour même du Louvre : elles ont été retrouvées en 1866 [3]. C'est le dernier jalon connu de l'enceinte de la rive droite.

*
* *

Les plans dont Bonnardot a fait une étude approfondie, dans ses *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, ne fournissent guère de jalons complémentaires. On ne saurait, en effet, se fier, comme l'a fait souvent Bonnardot lui-même, aux plans gravés du XVIe siècle, sur lesquels l'enceinte a été figurée d'une manière très approximative et flanquée d'un nombre de tours tout à fait arbitraire : ces documents sont trop fréquemment contredits par les fouilles pour qu'on puisse s'en inspirer, et, comme ils se copient les uns les autres, leur accord sur certains points n'est convaincant qu'en apparence.

1. Suivant MM. E. Beaurepaire et E. de Ménorval, dans Joanne *Dictionnaire géogr. et administ. de la France*, t. V, p. 3391.
2. Voir Bonnardot, *op. cit.*, p. 101.
3. Voir H. Legrand, dans la *Topographie historique du vieux Paris ; région du Louvre et des Tuileries*, t. II, p. 132 et pl. des p. 130 et 132. Nous donnons ici même (fig. 8) une reproduction de ces planches.

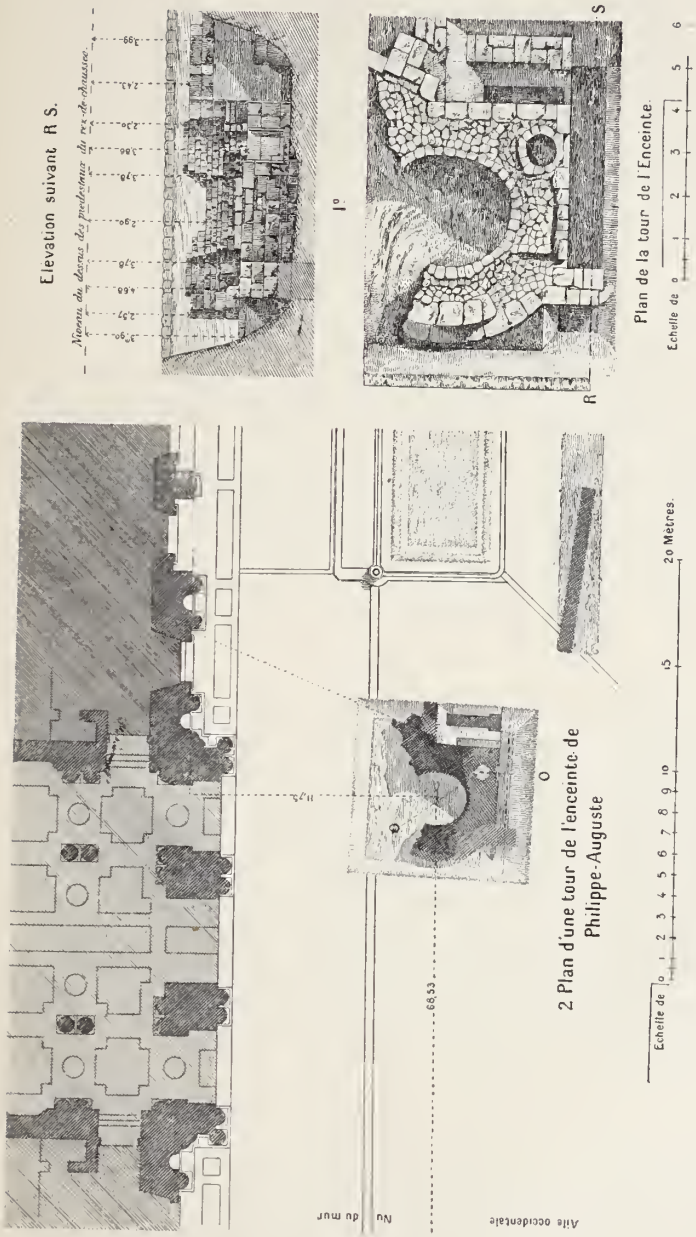

Fig. 8.
Restes de la tour 33
(Fouilles de 1866).

Les données les moins incertaines sont celles qui sont fournies par un plan dressé entre 1767 et 1771, sur l'ordre d'Armand-Jérôme Bignon, prévôt des marchands, des maisons « chargées de rentes et redevances envers les fiefs des Parloir-aux-bourgeois et Franc-Rosier », avec le relevé des fragments d'enceintes subsistant [1]. Ce plan indique comme étant encore debout en 1771 le mur compris entre la rue Charlemagne et la rue Saint-Antoine, avec une tour (tour n° 3) à peu près à égale distance de ces deux rues, ainsi que des vestiges du mur dans tout l'espace compris entre la rue Montorgueil et la rue Montmartre (aux abords de la tour 24).

Il y a peut-être lieu, également, de suppléer une tour (tour n° 5) à soixante mètres au nord-ouest de la tour 4 et deux tours (tours n°s 12 et 13) entre la rue du Temple et la rue Beaubourg. Mais ces dernières indications, fournies par deux plans manuscrits du XVIe siècle [2], sont loin d'être sûres.

D'autres tours sont citées, mais d'une manière imprécise, dans des textes du XVIIe ou du XVIIIe siècle [3], et le plus souvent rien ne permet d'affirmer qu'elles soient distinctes de celles dont les fouilles ont révélé l'existence.

*
* *

Pour compléter le tracé de l'enceinte, sur la rive droite, il faut donc, provisoirement au moins, avoir recours à la conjecture. Au surplus, pour le tracé proprement dit, les jalons découverts dans le sol sont presque partout suffisants. Il est facile, en effet, de se convaincre, au simple examen des fragments retrouvés, que l'enceinte ne décrivait, en principe, aucune courbe : pour compléter les données des fouilles, il n'y a donc qu'à joindre par des lignes droites les points de repère que nous avons indiqués. On obtient ainsi un tracé qui ne peut s'écarter de la réalité que dans une très faible mesure et qui d'ailleurs concorde à peu de chose près avec celui de Bonnardot.

1. Archives nationales, N I 5 (Seine). Un plan complémentaire, relatif aux maisons situées sur la rive gauche de la Seine se trouve ibid., N 44 (Seine). Une reproduction réduite de ces plans a été publiée par M. Alfred Lamouroux à la suite de son Rapport au Conseil municipal de Paris sur le domaine de la ville (annexe au procès-verbal de la séance du 5 décembre 1884).

2. Plan de l'an 1545, reproduit par Bonnardot, *op. cit.*, pl. VII, fig. 1; plan de l'an 1550, reproduit par Bonnardot, *Études archéologiques sur les anciens plans de Paris*, planche de la p. 23.

3. On en trouvera un certain nombre dans Bonnardot, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*.

Le seul point délicat est l'emplacement des tours. Encore faut-il remarquer qu'il devait y en avoir une à chaque angle : il y avait là une nécessité de défense qui ne pouvait être éludée [1]. Il faut remarquer, en outre, que là où les fouilles ont permis de retrouver une longue suite de murailles, les tours y sont apparues espacées de soixante mètres, ou environ : c'est l'espacement observé entre les tours 2 et 2 *bis*, 9, 9 *bis* et 10, 32 et 33. Seules, des raisons pratiques, comme le percement d'une porte ou le changement de direction de l'enceinte, ont dû motiver des exceptions à cette règle.

Enfin, si les fouilles n'ont permis de retrouver de ce côté de Paris aucune porte de l'enceinte, on peut supposer qu'il a dû y en avoir primitivement cinq ou six en tout. Pour quatre de ces portes, le doute n'est pas possible : il y en avait certainement une sur chacune des quatre grandes routes Saint-Antoine, Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré. Seule de ces quatre portes, la porte Saint-Honoré est attestée à l'époque de Philippe Auguste [2]; mais la porte Saint-Denis l'est à une date très peu postérieure [3]. Une cinquième, la porte Barbette, livrait passage à la route du Temple (rue Vieille-du-Temple) [4]; une sixième enfin devait livrer passage, au sud du Louvre, à la route de Chaillot.

*
* *

On peut, pour la rive gauche, arriver à des résultats plus complets et plus précis. La muraille de Philippe Auguste ayant, de ce côté, continué à jouer un rôle jusque dans le cours du XVIIe siècle, on doit s'attendre à en retrouver de nombreux fragments. Et, en effet, il en a été déjà signalé beaucoup.

Rien qu'entre la Seine et le boulevard Saint-Germain, on connaît quatre tours et de longs morceaux de la muraille. Un pan en a été retrouvé en 1838, sous les bâtiments de l'Institut, en partie masqué par des contreforts qui avaient été plaqués après coup contre l'ancienne maçonnerie, pour étayer les bâtiments de l'hôtel de Nesle [5].

1. Quelquefois, bien entendu, ce n'est pas une tour, mais une porte flanquée de deux tours, qui se trouvait à un angle de la muraille.
2. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Saint-Honoré (porte).
3. Dès 1226 (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu*, n° 217).
4. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Barbette (porte).
5. Voir la pl. 1 de l'Album.

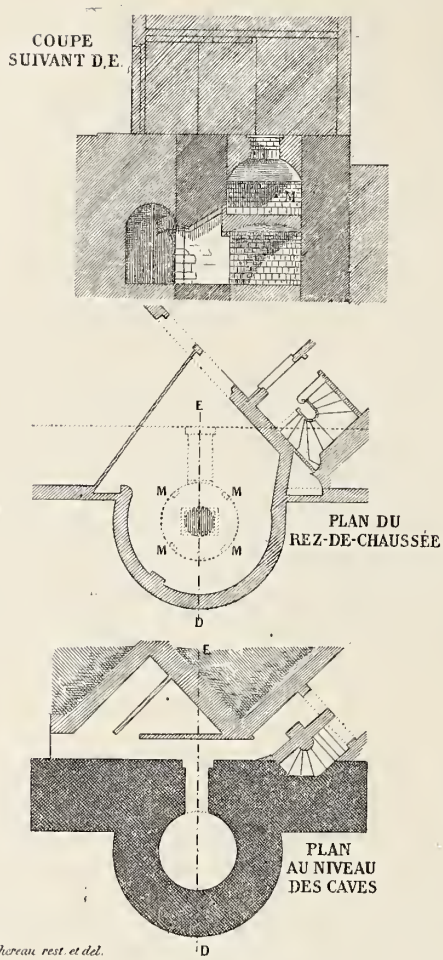

Fig. 9.
Plan de la tour E
(1886).

Des fragments bien plus importants ont été reconnus dans l'espace compris entre l'impasse de Nevers et le passage Dauphine : la muraille y subsiste, en partie au-dessus [1], en partie au-dessous du sol, sur une longueur de plus de quarante mètres, et toute la partie inférieure d'une tour (tour D), dans un bon état de conservation, se voit encore au rez-de-chaussée et à la cave de la maison qui fait l'angle de la rue de Nesle et de l'impasse de Nevers [2].

A soixante mètres au sud de cette tour, on en peut voir une seconde (tour E) dans la cave du n° 34 de la rue Dauphine [3]. La muraille avoisinante subsiste partiellement, et on en a retrouvé un long

1. Elle est très facilement reconnaissable et fort bien conservée entre la tour D et l'impasse de Nevers, dans une sorte de petit corridor attenant à la maison qui fait l'angle de la rue de Nesle.

2. Nous en connaissons un relevé d'A. Lenoir, daté de 1838 et reproduit dans notre Album (pl. 2), et un autre, exécuté en décembre 1885 par M. E. Hochereau (Bibliothèque hist. de la ville de Paris, dossier E 39532) d'où a été tirée la planche publiée dans la *Topographie historique du vieux Paris; région occidentale de l'Université*, p. 34, et reproduite dans notre Album (pl. 3).

3. Nous en connaissons également un relevé d'A. Lenoir, daté de 1838 et reproduit dans notre Album (pl. 4), et un relevé de M. E. Hochereau (*loc. cit.*) d'où a été tirée la planche publiée dans la *Topographie historique du vieux Paris; région occidentale de l'Université*, p. 28-29. De cette dernière planche ont été tirés les éléments de notre fig. 9.

morceau dans des démolitions effectuées pendant l'année 1903 [1].

De chaque côté de la cour de Rohan et jusqu'au boulevard Saint-Germain, elle a été, avec deux tours qui la flanquaient (tours G et H), mise à nu, à diverses reprises, à peu près d'un bout à l'autre. La tour la plus méridionale (H) a été démolie en 1875 : il n'en restait alors qu'un tronçon délabré, de 3 mètres de hauteur, à 1 m. 30 ou 1 m. 50 en contre-bas du boulevard et à 2 m. 50 en arrière de l'alignement [2]. L'autre tour (G) existe encore [3]. Elle est englobée dans un atelier de serrurier établi à l'angle de la cour de Rohan et de la cour du Commerce. La muraille elle-même a été reconnue dans les propriétés voisines, et un morceau en était visible il y a quelques années dans une maison contiguë à la tour [4].

Entre le boulevard Saint-Germain et le boulevard Saint-Michel, les fouilles n'ont mis au jour qu'un pan de muraille, de quarante-cinq mètres de long environ, sous les bâtiments de l'École pratique de médecine [5].

Entre le boulevard Saint-Michel et la rue Saint-Jacques, l'enceinte a été repérée d'une extrémité à l'autre, et, jusqu'à une époque récente, on put la voir, sur la moitié de son parcours, — entre le boulevard Saint-Michel et la rue Victor Cousin actuelle, — flanquée de deux tours (O et P), se dresser au-dessus du sol jusqu'à huit mètres de hauteur [6]. Le tout disparut au cours des

1. Rapport de M. Sellier dans les Procès-verbaux de la *Commission municipale du vieux Paris*, 1903, p. 81-82. Tout récemment encore une partie de la muraille, entre la rue Dauphine et le passage Dauphine, a été mise à nu dans les fondations d'une maison du passage Dauphine. Voir un rapport de M. Ch. Sellier, dans les Procès-verbaux de la *Commission du vieux Paris*, 7 février 1908.

2. Note de Vacquer du 27 novembre 1875, Bibliothèque de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 22, fol. 66. Cf. une note du même dans le *Bulletin de la Société historique de Paris et de l'Ile de France*, 1875, p. 165. Nous donnons, en outre, dans l'Album qui accompagne ce volume (pl. 5), un relevé de la tour exécuté en 1838.

3. Voir la fig. 10 et la pl. 5 de l'Album. Cf. *Topogr. histor. du vieux Paris; rég. occid. de l'Université*, p. 28-29.

4. Voir le dessin de M. E. Hochereau dans le volume indiqué de la *Topogr. histor.*, planche des p. 28-29. La partie supérieure du mur (désigné sur la planche par la lettre K) est postérieure au XIIIe siècle, ainsi que le prouve le profil des corbeaux qui y sont adaptés.

5. Relevé de Vacquer, Bibliothèque hist. de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 22, fol. 8 v°.

6. Voir l'Album, pl. 6 et 7, relevés de 1838. Bonnardot a donné un dessin de cette partie du mur dans son *Appendice aux études archéologiques sur les anciens plans de Paris et aux dissertations sur les enceintes de Paris*, pl. II, p. 30. Son dessin est de l'année 1841. Vacquer a relevé la tour O (papiers Vacquer, vol. 22, fol. 65 et carton de plans, dessin exécuté pour la *Topogr. histor. du vieux Paris*) : son plan ne concorde pas avec le relevé de Lenoir que nous reproduisons, pl. 6.

grands travaux de voirie exécutés au milieu du XIXe siècle [1]. Quant à la partie du mur qui était située entre la rue Victor Cousin et la rue Saint-Jacques, on en a retrouvé les fondations sous le sol de la rue Soufflot [2].

Au delà de la rue Saint-Jacques, le mur a été retrouvé sous la

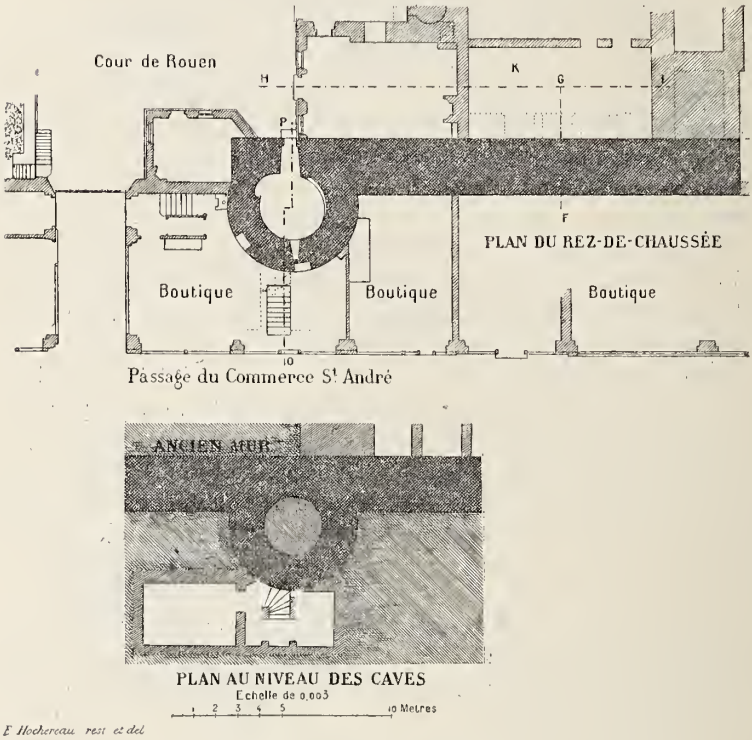

Fig. 10.
Plan de la tour G
(1886).

mairie du Ve arrondissement [3]; mais de cet endroit à la rue Descartes, aucun fragment n'a été mis au jour : c'est la lacune la plus grave que nous ayons à signaler sur la rive gauche.

1. Voir Bonnardot, *ibid.*, p. 31.
2. Archives du service des travaux historiques de la ville de Paris, Rapports Vacquer, rapport du 1er septembre 1875 (découverte de la base du rempart dans des fouilles pour la construction d'une maison à l'angle des rues Soufflot et Victor Cousin); *ibid.*, rapport du 3 mars 1877 (découverte de vestiges du rempart dans des fouilles pour la construction de dix maisons de la rue Soufflot, nos 12 à 18 et 11 à 21).
3. Voir pl. 8 de l'Album, relevés de 1838.

Fig. 11.
Enceinte de Philippe Auguste : rue Clovis
(état actuel)
Photographie de M. E. Pottier.

Par contre, à partir de la rue Descartes, le mur peut être suivi presque d'une manière continue jusqu'à la Seine. Entre la rue Descartes et la rue Clovis, il émerge encore du sol jusqu'à une hauteur de plus de 10 mètres [1]; on peut l'observer sur ses deux faces entre les propriétés de la rue Descartes et celles des rues du Thouin et du Cardinal Lemoine. De la rue Clovis, on en voit une tranche imposante dominant de haut le sol de la chaussée [2]. On l'aperçoit aussi, un peu plus au nord, entre le jardin de l'École Polytechnique et la rue du Cardinal Lemoine, puis, au fond d'une cour, dans la rue d'Arras, n° 9. Les fouilles, en outre, le rencontrent de ce côté à chaque instant : en 1869, Vacquer le voit à l'angle de la rue Monge et de la rue d'Arras sur une longueur de

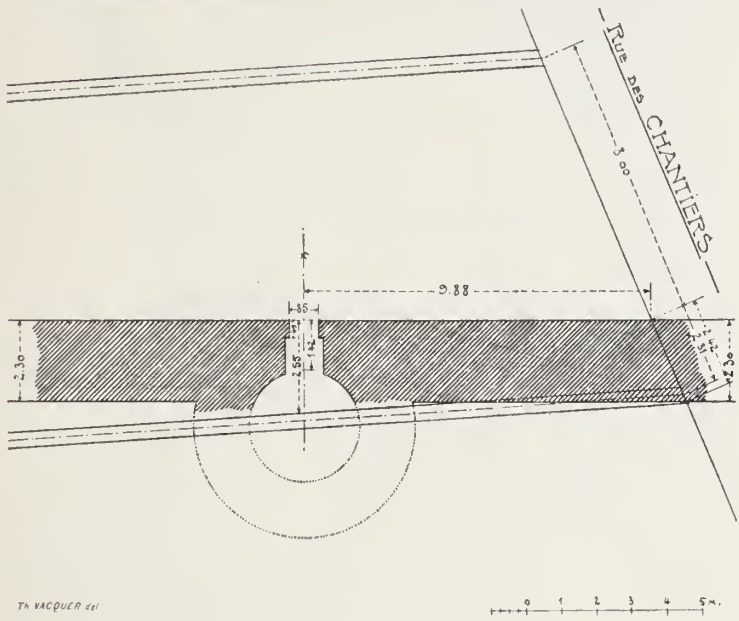

Fig. 12.
Plan de la tour HH
(1877).

24 mètres et il y relève l'entrée d'une tour disparue (tour CC) [3]; en 1877, il en retrouve un autre fragment avec une tour (HH)

1. Voir l'Album, pl. 9.
2. Voir la photographie reproduite à la fig. 11.
3. Biblioth. de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 28, rapport de Vacquer du 5 avril 1869 ; relevés du même, *ibid.*, vol. 22, fol. 8 ; dessins du mur en CC par le même, *ibid.*, carton de plans.

presque à l'angle de la rue du Cardinal Lemoine et de la rue des Chantiers [1]; en 1883, il en voit un nouveau fragment avec une autre tour (EE), au nord de la rue des Écoles, au 28 *bis* de la rue du Cardinal Lemoine [2]; en 1901, M. Ch. Sellier le rencontre un peu plus au nord encore, sous la chaussée de la rue des Chan-

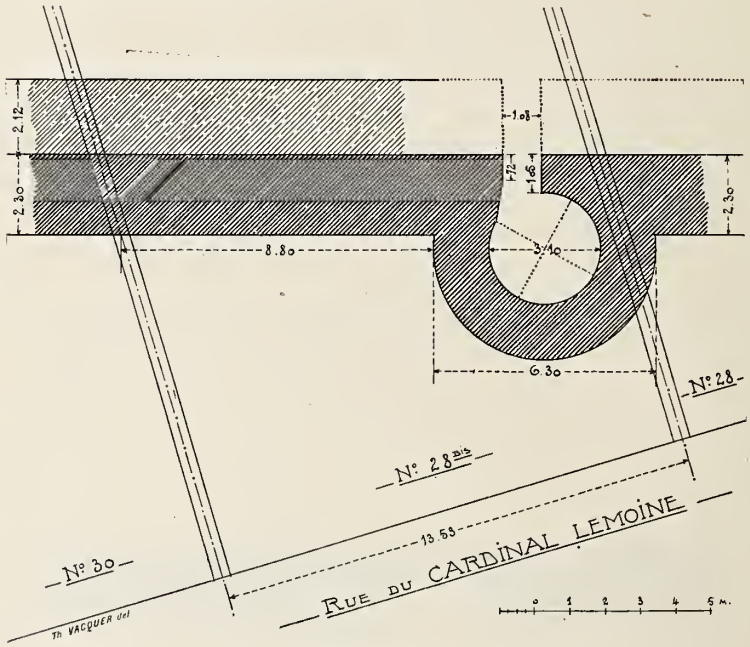

Fig. 13.
Plan de la tour EE
(1883).

tiers [3]. Enfin dès 1874, Vacquer en avait dégagé l'extrémité septentrionale sur le quai Saint-Bernard [4].

1. *Ibid.*, carton de plans, relevé reproduit ici fig. 12 et cf., pour l'époque de la découverte, J. Périn, *Le mur d'enceinte de Paris dit de Philippe Auguste de la porte Saint-Victor à la porte Saint-Michel* dans le *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. I, 1896, p. 82-97.
2. Relevé de Vacquer (carton de plans), reproduit ici fig. 13 et cf. ses papiers, vol. 22, fol. 4 v°. Pour la date de la découverte voir Ch. Sellier, dans les Procès-verbaux de la *Commission du Vieux Paris*, 1905, p. 72-73.
3. *Commission du Vieux Paris*, 1901, p. 120.
4. Rapport de Vacquer du 21 juin 1874 aux archives du service des travaux historiques de la ville de Paris, et voir la photographie (conservée à la Bibl. de la ville de Paris) reproduite ici, fig. 14. La petite tourelle qui est placée à l'extrémité de la muraille n'était pas une tour d'enceinte; car elle ne mesurait que 0 m. 60 de diamètre intérieur (voir le rapport de Vacquer).

Fig. 14.
Restes de l'enceinte de Philippe Auguste : quai Saint-Bernard
(Fouilles de 1874)
Photographie du Service historique de la Ville.

*
* *

Les plans et quelques textes permettent ici de compléter utilement les résultats fournis par l'inspection des lieux et par les fouilles.

Une charte de l'an 1211 nous apprend que l'enceinte se terminait à l'ouest sur la Seine par une tour appelée « tour Philippe Hamelin » [1], du nom d'un prévôt de Paris [2]. C'est cette tour qui reçut plus tard le nom de tour de Nesle et qui, entièrement remaniée, figure sur un grand nombre d'estampes et de plans [3]. Parmi ces plans, il faut citer avant tout celui qui fut dressé en 1665 par Louis Le Vau, l'architecte du Collège des Quatre nations (aujourd'hui l'Institut) : ce plan [4] donne le tracé de l'enceinte de la Seine à la rue Dauphine avec toutes les adjonctions et toutes les suppressions qu'elle avait subies depuis le XIIIe siècle. On y remarque notamment une tour (C) à une soixantaine de mètres au nord de la tour D, qui, nous l'avons vu, existe encore aujourd'hui, et le « plan des maisons chargées de rentes et redevances envers les fiefs des Parloir-aux-bourgeois et Franc-Rosier », dressé en 1767-1771 et que nous avons déjà eu l'occasion de citer [5], indique comme subsistant à la fin du XVIIIe siècle toute la suite des murs compris entre les rues Guénégaud et Dauphine et entre la tour G et la rue de l'École de Médecine (ancienne rue des Cordeliers).

Entre le boulevard Saint-Germain et le boulevard Saint-Michel, un texte de l'an 1646 permet d'affirmer l'existence de six tours [6], dont deux (les tours L et N) sont très exactement indiquées sur plusieurs plans du XVIIIe siècle et en particulier sur celui de Verniquet.

Grâce aux plans du XVIIe et du XVIIIe siècle [7], on peut, entre le boulevard Saint-Michel et la rue Saint-Jacques, ajouter une tour (Q) aux deux tours O et P que nous avons indiquées précé-

1. Acte d'arbitrage de janvier 1210 (1211, n. st.), délimitant les paroisses Saint-Séverin et Saint-Germain-des-Prés, et rendu par Geoffroi, évêque de Meaux, Michel, doyen de Saint-Marcel et frère Guérin. Cet acte est publié notamment dans Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 91.
2. Voir la liste des prévôts de Paris dressée par M. Léopold Delisle dans la préface du t. XXIV du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, p. 18.
3. Voir les plans et estampes reproduits dans la *Topogr. histor. du vieux Paris : région occid. de l'Université*, p. 6-7, 14-15, 50-51, 56-57, 58-59.
4. Nous le reproduisons ici, fig. 15.
5. Voir ci-dessus, p. 38.
6. Lettres patentes de Louis XIV publiées dans Félibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 126.
7. Ces plans sont, pour la plupart, reproduits dans l'*Atlas des anciens plans de Paris* publié dans la collection de l'*Histoire générale de Paris*.

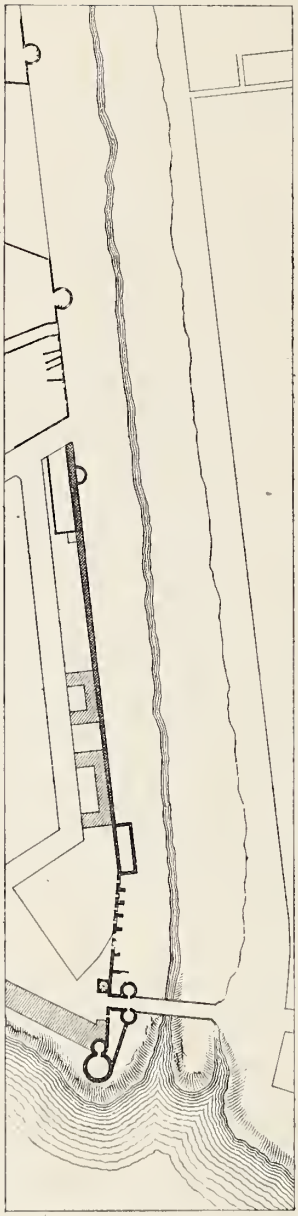

Fig. 15.
Enceinte de Philippe Auguste sous les bâtiments actuels de l'Institut
Relevé de Le Vau (1665).

demment : le plan de Verniquet, étant donné son exactitude générale, est sans doute celui qui la situe le plus exactement.

Au-delà de la rue Clotaire, les plans du XVIIe siècle, celui de Gomboust entre autres, fournissent la direction générale de l'enceinte, et on peut la préciser si l'on considère comme un reste de cette enceinte le mur qui, à la fin du XVIIIe siècle, soutenait vers le sud la terrasse de l'abbaye de Sainte-Geneviève, telle qu'elle est figurée sur le plan de Verniquet. Le « plan des maisons chargées de rentes et redevances envers les fiefs des Parloir-aux-bourgeois et Franc-Rosier » [1] indique, en outre, comme subsistant encore en 1771 la tour T et le mur avoisinant.

Entre la rue Descartes et la rue Clovis un plan levé en 1685 et qu'a reproduit Bonnardot [2] permet de restituer avec certitude une tour (Z) au point où le mur encore conservé s'infléchit légèrement vers l'ouest; et plus loin, enfin, le plan de 1767-1771, déjà plusieurs fois cité, donne la suite complète des murs entre les rues Descartes et Clopin, la plus grande partie des murs entre les rues Clopin et Saint-Victor et des fragments importants entre cette dernière rue et le quai Saint-Bernard.

* * *

Sauf pour la portion comprise entre la rue d'Ulm et la rue Descartes, le tracé de l'enceinte sur la rive gauche est donc connu d'une manière

1. Cité ci-dessus, p. 38.
2. *Dissertations archéol. sur les anciennes enceintes de Paris*, pl. XI.

relativement très complète, et, pour ce qui est des tours, on peut restituer par analogie celles qui manquent, en observant, comme pour l'enceinte de la rive droite, que chaque angle en devait être pourvu et que, par ailleurs, elles étaient, en principe, espacées de 60 mètres ou environ [1] : c'est notamment la distance qui sépare les tours D et E, G et H.

Quant aux portes, nous savons d'une manière précise [2] qu'il y en avait six, et ces six portes nous sont connues : ce sont les deux portes Saint-Germain [3] —, dont l'une fut plus tard appelée porte de Bussy, — la porte Gibard [4], la porte Saint-Jacques ou d'Orléans [5], la porte Saint-Marcel [6] et la porte Saint-Victor [7], les deux premières menant vers Saint-Germain-des-Prés, le bourg Saint-Germain et Grenelle, la troisième vers Issy, la quatrième ouvrant sur la route d'Orléans, la cinquième sur celle de Saint-Marcel et la sixième sur celle de Saint-Victor.

1. Toutefois, entre la tour AA et le quai de la Tournelle, il semble qu'elles aient été espacées d'environ 75 mètres. Voir le plan dans notre Album.

2. Par un devis des travaux de fortification exécutés sur le rive gauche, inséré dans le registre A de Philippe Auguste, fol. 93 v°. On y lit que, dans le mur d'enceinte, de ce côté de la Seine, devront être pratiquées « sex porte et unaqueque porta debet constare VI^XX libras » (voir le fac-similé donné par M. L. Delisle, *Le premier registre de Philippe Auguste*, Paris, 1883).

3. Dès 1209-1210, Philippe Auguste avait donné aux moines de Saint-Germain-des-Prés la porte des murs de Paris sise sur la route menant à leur abbaye (voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Saint-Germain-des-Prés). Il s'agit évidemment de la porte appelée plus tard Bussy. Mais l'autre porte Saint-Germain existait avant 1240, ainsi que l'a établi Tisserand dans la *Topogr. histor. du vieux Paris; région occid. de l'Université*, p. 95-97.

4. Elle est attestée dès 1230 dans un acte du *Chartul. Universitatis Parisiensis*, éd. Denifle et Chatelain, t. I, p. 134, n° 76 (« infra muros regis, prope portam de Gibardo »). Cette porte s'appela plus tard porte Saint-Michel. On a retrouvé sous la chaussée du boulevard Saint-Michel des restes de travaux de fortification exécutés longtemps après le XIIIe siècle en avant de cette porte.

5. Elle est attestée dès 1226 sous le nom de « porta que ducit ad Sanctam Mariam de Campis » (*Chartul. Universitatis Parisiensis*, éd. Denifle et Chatelain, t. I, p. 108, n° 51) et appelée « porta Aurelianensis » en 1233 dans un récit relatif à saint Dominique qui a été inséré dans les *Acta sanctorum* (éd. Palmé), t. Ier d'août, p. 634, n° 29. Elle fut ensuite appelée porte Saint-Jacques.

6. Citée d'abord en 1246 sous le nom de « porta Sancte Genovefe » (*Chart. Universit. Paris.*, t. I, p. 197, n° 167).

7. Désignée en 1246 sous le nom de « porta Parisiensis per quam itur apud Sanctum Victorem » (*ibid.*, t. I, p. 195, n° 166). Une plaque posée sur le mur du n° 2 de la rue des Ecoles indique qu'on retrouva en 1866 les substructions de l'ancienne porte Saint-Victor et en donne même un plan. Un rapport de Vacquer du 29 octobre 1866 (Bibl. de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 28, n° 36) indique effectivement qu'on a, dans une fouille pour le percement d'un égoût, « rencontré les substructions de l'ancienne porte qui existait en cet endroit » : mais le plan dressé par le même Vacquer et conservé au Musée Carnavalet, Estampes, Carton 87 D, permet de se rendre compte que les substructions trouvées devaient être informes et donner tout au plus l'emplacement de la porte, et non son tracé.

*
* *

Dans les parties où il a été conservé intact, le mur même se présente, dans son ensemble, sous un aspect à peu près uniforme. Il est fondé à une profondeur qui ne dépasse guère un mètre [1] et se compose de deux parements en pierres de moyen appareil, bien dressées, que relie un blocage de menus matériaux noyés dans du mortier [2]. Les pierres qui constituent le parement mesurent en moyenne de 0 m. 30 à 0 m. 50 de long sur 0 m. 20 à 0 m. 35 de haut. L'épaisseur totale du mur est d'environ 3 m. à la fondation [3] et 2 m. 30 à 2 m. 60 au niveau du sol [4]. Près de la rue Dauphine, en un endroit où il mesurait exactement 3 m. 30 à la fondation et 2 m. 50 au niveau du sol, on a pu observer que cet amincissement de 0 m. 80 était obtenu par une série de retraits de 0 m. 10 sur les deux faces [5].

L'amincissement du mur se poursuit au-dessus du sol, mais d'une manière presque insensible et la face tournée vers l'intérieur de la ville restant verticale : entre la rue Descartes et la rue Clovis, où le mur se dresse aujourd'hui jusqu'à une hauteur de 10 mètres, l'épaisseur est encore de 2 m. 30 au sommet [6]. Il était, là comme ailleurs, couronné par une ligne de créneaux [7], dont aucun malheureusement ne nous a été conservé.

Les tours, qui le flanquaient à peu près tous les 60 mètres,

1. Du moins d'après Vacquer : 1 mètre, 1 m. 20, 1 m. 30, entre le boulevard Saint-Michel et la rue Victor Cousin (Bibl. de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 22, fol. 12 v°) ; 1 m. environ, à l'angle des rues Monge et d'Arras (*ibid.*, vol. 28, rapport du 5 avril 1869). Sur la rive droite, rue Française, il constate, de même, que les fondations sont « très peu profondes » (*ibid.*, vol. 22, fol. 14).

2. On l'a constaté sur tous les points où le mur a été retrouvé.

3. 2 m. 80 un peu au-dessus de la fondation, rue du Marché des Blancs-Manteaux (*Commission du Vieux Paris*, 1900, p. 160) ; 3 m. 30 aux abords de la tour E (*ibid.*, 1903, p. 81) ; 3 m. 20 sous la rue Clotaire (voir pl. 8) ; 3 m. 60 rue Clovis (*Commission du Vieux Paris*, 1905, p. 72) : 2 m. 90, rue des Chantiers (*ibid.*, 1901, p. 120).

4. 2 m. 30 environ au petit lycée Charlemagne (*Commission du Vieux Paris*, 1902, p. 150) : 2 m. 55 sous la chaussée de la rue Française (Bibl. de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 28, fol. 14) ; 2 m. 60 aux abords de la tour D (voir pl. 2) ; 2 m. 50 aux abords de la tour E (*Commission du Vieux Paris*, 1903, p. 81) ; 2 m. 50 à 2 m. 60 aux abords des tours G et H (voir pl. 5) et aux abords des tours O et P (voir pl. 6 et 7) ; 2 m. 30 aux abords des tours EE et HH (Bibl. histor. de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 22, fol. 4 v°, et ici-même, fig. 12 et 13).

5. Rapport de M. Sellier, *Commission du Vieux Paris*, 1903, p. 81, avec une coupe reproduite ici même, fig. 16.

6. Rapport du même, *ibid.*, 1905, p. 72.

7. On a conservé dans le Cartulaire A de Philippe Auguste, fol. 93 v°, le devis de construction de l'enceinte méridionale de Paris. On y prévoit les créneaux. Voir le fac-similé du registre publié par M. L. Delisle, *Le premier registre de Philippe Auguste*, Paris, 1883.

étaient engagées dans la maçonnerie d'environ les 2/5 de leur masse et ne faisaient saillie qu'à l'extérieur. Plus fortes sur la

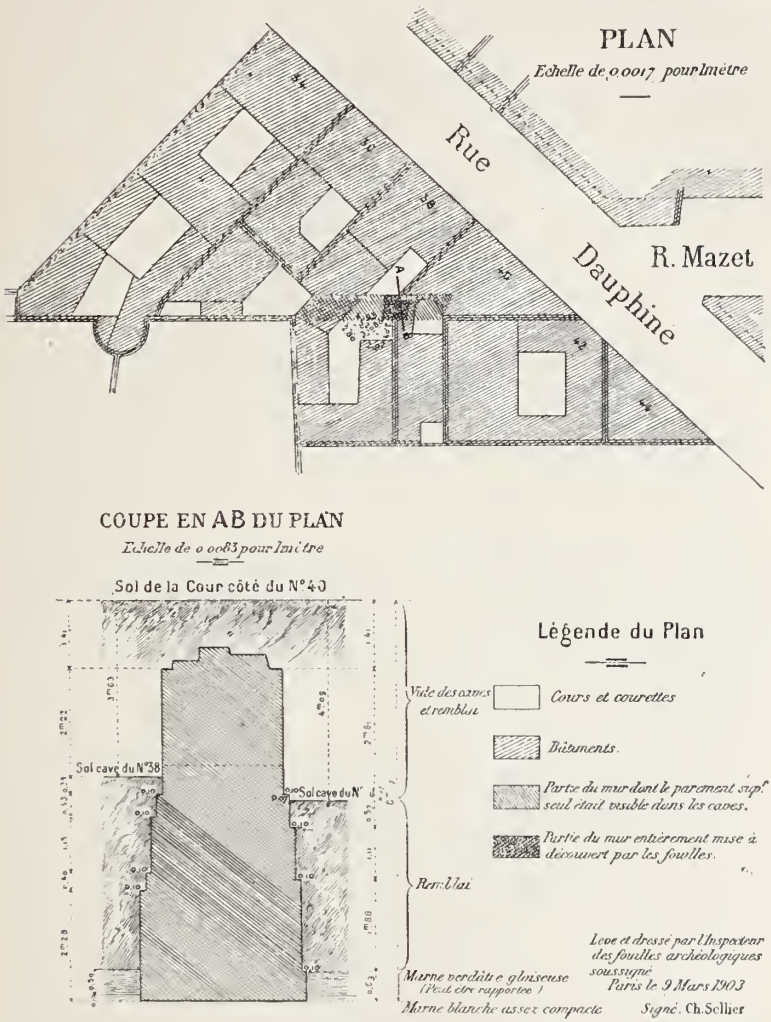

Fig. 16.
Enceinte de Philippe Auguste
(Fouille de 1903)
Dessin de la Commission municipale du Vieux Paris.

rive gauche que sur la rive droite, elles y avaient, en général, 3 mètres de rayon jusqu'au nu du mur extérieur, soit, en moyenne,

1 m. 50 de rayon intérieur et 1 m. 50 d'épaisseur de mur [1], au lieu que, sur la rive droite, le rayon jusqu'au nu du mur extérieur ne dépassait guère 2 m. 50 à 2 m. 75 [2]. On y accédait, au rez-de-chaussée, de l'intérieur de la ville, par un étroit couloir, large d'à peine 1 mètre, ménagé dans l'épaisseur de la muraille [3]. Le rez-de-chaussée était voûté et surmonté d'un étage [4], qui était couvert lui-même d'une toiture [5] et où l'on pouvait vraisemblablement monter par une ouverture pratiquée dans la voûte. — Des tours, du même genre sans doute, flanquaient les portes ménagées par places dans la muraille [6].

Tels sont les seuls détails que nous croyons pouvoir donner en toute sûreté sur l'enceinte de Philippe Auguste. Il faut cependant ajouter que, si aucun fossé n'est attesté en avant de la muraille au début du XIIIe siècle et si l'existence d'un fossé continu est même inadmissible, certains textes semblent prouver qu'il y en eut un dès l'origine ou peu après aux abords de la Seine, tout au moins sur la rive droite et du côté de l'est, entre le fleuve et la porte Saint-Antoine [7].

1. Voir les plans des tours D, E, G, H, O, P, EE, que nous donnons ici même, fig. 9, 10 et 13, et dans l'Album, pl. 2, 4, 5, 6 et 7.

2. La tour 9 avait un diamètre intérieur de 4 m. 30 et un mur de 0 m. 60 d'épaisseur, ce qui donne un diamètre total de 5 m. 50 (rapport de M. Sellier, *Commission du Vieux Paris*, 1899, p. 266-267). La tour 10 a 5 m. 10 de diamètre jusqu'au nu du mur extérieur, suivant Vacquer (Bibl. hist. de la ville de Paris, papiers Vacquer, vol. 22, fol. 23 et suiv.). La tour 24 avait un diamètre intérieur de 4 m. 40 suivant M. E. Hochereau (même Bibl., dossier E 39532, relevés de la tour de l'impasse de la Bouteille). La tour 33, tour d'angle, présentait cette particularité qu'elle était plus large dans un sens que dans l'autre (voir la fig. 8).

3. Voir les fig. 9 et 12.

4. Voir la fig. 9 et les pl. 2, 3 et 4 de l'Album. La tour G est conservée actuellement presque jusqu'à sa partie supérieure : on y remarque une sorte de redan qui paraît annoncer la naissance des créneaux ; il en était, semble-t-il, de même à la tour H (voir la pl. 5).

5. Voir à la *Nomenclature* de l'appendice II les actes relatifs à la porte Saint-Honoré et à la porte Saint-Germain.

6. Nous ne le savons d'une manière expresse que pour la porte Saint-Honoré : en 1218, le roi Philippe Auguste donna à son sergent Foulque de Compiègne la porte Saint-Honoré avec les deux tours qui la flanquaient (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1796).

7. Dans un acte du mois d'août 1280, il est dit qu'on va de la porte Barbeau (vers la tour 1) à la chaussée Saint-Antoine et de là jusque « ad fossata regis », en revenant vers le sud ; « item ex parte altera a calceya de ponte Perrini venendo versus fratres de Valle Scolarium a parte dextra a domo Guillelmi *le Grant*, civis Parisiensis, contigua fossatis regis » et de là jusqu'aux murs du roi contigus à la maison du Val des Ecoliers (copie du XIVe s., Arch. nat., LL 75, fol. 7-9). Mais Bonnardot a réuni un grand nombre de textes d'où il ressort que, sur la plus grande partie de son parcours, la muraille n'était précédée d'aucun fossé (*Dissertations archéol. sur les anciennes enceintes*, p. 66 et suiv., et p. 111-112).

CHAPITRE V

PARIS AU DÉBUT DU XIIIe SIÈCLE

Le Paris de Philippe Auguste ne ressemblait plus guère à celui des derniers Carolingiens. L'île de la Cité qui, au xe siècle, résumait encore à elle seule toute la ville, n'en représentait plus, au début du XIIIe, qu'une faible partie : l'élément le plus vivant de la population, l'élément industriel et commercial, avait presque tout entier émigré sur la rive droite du fleuve.

Mais l'île restait le séjour du roi. C'est là que s'élevait son palais [1], ce palais dont un clerc de l'époque dit, en un style un peu trop imagé, qu'il « dresse audacieusement ses épaules au-dessus de toutes les têtes de la cité » [2].

A l'autre bout de l'île, s'achevait lentement la nouvelle cathédrale Notre-Dame, deux fois grande comme l'ancienne, symbole de la puissance du chapitre et de l'évêque. Car si la pointe occidentale appartenait au souverain, l'extrémité opposée, avec le palais épiscopal et l'énorme cloître canonial, jusqu'à l'église Saint-Aignan, au nord, était sous l'autorité du clergé [3].

Aux approches de Notre-Dame, se déroulait d'ailleurs tout un chapelet d'églises et d'oratoires [4] : Saint-Jean-le-Rond, à gauche

1. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Palais royal.
2. Gui de Basoches, Éloge de Paris, dans R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 535 : « In ejus insule sinu precelsa palatii regalis altitudo consurgit, que totius urbis capitibus humero minatur audaci. »
3. Voir l'acte par lequel Louis VI délimite les droits de justice de l'évêque, dans R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 156, et le commentaire qu'en a donné M. V. Mortet, dans son *Etude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris* (Paris, 1888, in-8°), p. 27-30 ; voir, en outre, l'accord conclu en 1222 entre Philippe Auguste et l'évêque, dans Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, p. 554, n° 1554. Le cloître du chapitre cathédral (voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Cloître Notre-Dame), notamment, était soustrait à la justice royale.
4. On trouvera dans la *Nomenclature* de l'appendice II toutes les précisions nécessaires sur leur emplacement et leur fondation.

de l'entrée; Saint-Denis-du-Pas, au chevet; Saint-Pierre-aux-Bœufs, Sainte-Marine, Saint-Landri, Saint-Aignan, sur le pourtour du cloître; Sainte-Geneviève-la-Petite et Saint-Christophe, en avant du parvis; plus loin, Sainte-Madeleine, établie dans l'ancienne synagogue des juifs expulsés; Saint-Denis et Saint-Symphorien-de-la-Chartre; puis, en traversant la rue du Petit Pont, Saint-Germain-le-Vieux, Sainte-Croix, Saint-Martial, Saint-Pierre-des-Arcis, l'église monastique de Saint-Éloi et, tout contre le palais royal, celle des saints Barthélemi et Magloire.

De toutes parts enfin, autour de Notre-Dame, se pressaient maîtres et écoliers de l'Université parisienne naissante. L'exode du corps enseignant sur la rive gauche ne devait commencer que tout à la fin du règne de Philippe Auguste, et l'île était toujours ce que Gui de Basoches l'avait vue quelques années plus tôt, « la demeure de la Science » et « le sanctuaire des Muses » [1].

*
* *

Deux ponts de pierre [2], le Grand Pont, au nord, le Petit Pont, au sud, reliaient l'île aux deux rives. Il faut nous représenter ces ponts chargés de maisons [3]; sous presque toutes les

1. Gui de Basoches, Éloge de Paris, dans R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 535 : « In hac insula regale sibi solium ab antiquo filosofia colloeavit, que sola, solo comite contenta studio, perhennem lucis et immortalitatis possidens aream, victorioso pede calcat mundi jampridem senescentis aridum florem. In hac insula perpetuam sibi mansionem septem pepigere sorores, artes videlicet liberales et, intonante nobilioris eloquentie tuba, decreta leguntur et leges, etc. »

2. Voir, par exemple, pour le Petit Pont, ce vers de Geoffroi, chanoine de Saint-Victor : « Cubicorum lapidum subest quadratura » (*Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 798, n. *b*). Gui de Basoches dit également d'une manière formelle que les deux ponts étaient « lapidei » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 535). Enfin, dans des Miracles de Sainte-Geneviève de l'an 1206, il est question du pont « lapideus », qui, « respectu majoris pontis ejusdem urbis, Parvus appellatur » (*Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 797).

3. Les textes où sont mentionnées les maisons des deux ponts ne sont pas rares. En voici quelques-uns : en 1180-1181, donation aux Hospitaliers par la comtesse de Saint-Gilles d'une maison « super Magnum pontem sitam » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 578); en juillet 1225, vente par Roger le Boucher, orfèvre, et sa femme Elisabeth au prêtre Guillaume, frère de ladite Elisabeth, d'un cens sur une maison qu'ils possédaient « supra Magnum pontem » (orig., Arch. nat., S 44, n° 25). — Pour le Petit Pont : entre 1192 et 1202, Robert, abbé de Saint-Germain-des-Prés, notifie que Tiboud le Riche a donné aux Minimes de Vincennes la maison qu'il avait « super Parvum pontem » (orig., Arch. nat., L 797, n° 40); en décembre 1206, une crue de la Seine « tres arcus Parvi pontis fregit et quamplures domos ibidem evertit » (Rigord, *Gesta Phil.*, § 148, éd. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, p. 165); en 1217, les moines de Saint-Germain-des-Prés acensent à Gautier l'Épicier une maison sise « super Parvum pontem » (copie du XIIIe s., Cartul. AD de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., LL 1027, fol. 109 v°); en septembre 1221, donation à l'Hôtel-Dieu de Paris d'une maison « supra Parvum pontem » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 142).

arches, des roues de moulins [1], maintenues entre deux files de pieux [2]; au-dessus, tout un bâti de perches, sur lesquelles les maisons souvent débordent en encorbellement [3]; enfin, au milieu de tout cela, des instruments de pêche [4] : il faut faire rendre tout ce qu'on peut à l'eau qui fait tourner le moulin.

Entre les files des maisons se presse, au Grand Pont, la foule des bourgeois [5] : car c'est là, dans les boutiques qui s'ouvrent de chaque côté, que se tiennent les changeurs [6]. Le roi, au

1. Les textes relatifs aux moulins des deux ponts sont si nombreux qu'il est à peine besoin d'en citer. On pourra voir, en particulier, R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n°s 488 et 563; Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 459, n° 84, etc. Quelques textes indiquent d'une manière précise que les moulins étaient situés sous les arches. Ainsi, en 1212, Pierre, évêque de Paris, concède à Raoul de Passy « in aqua nostra apud Parvum pontem, ex superiori parte ejusdem pontis, fichiam unius domus edificande *in illa archa in qua est molendinus* Willelmi de Camera, ita quod ipse poterit comprehendere de aqua nostra usque ad decem tesias in longum sicut dicta archa se comportat » (Guérard, *op. cit.*, t. I, p. 141, n° 165).

2. En 1196, un accord intervient entre le chapitre de Notre-Dame de Paris et les moines de Saint-Germain-des-Prés » super fixura palorum ultra mensuram arce molendini sui (canonicorum) apud Parvum pontem ». Il est décidé que les chanoines paieront aux moines un cens annuel de trois sous « pro fixura illa palorum que molendini sui mensuram excedit, durante edificio super eandem fixuram constructo » (1° charte de Robert, abbé de Saint-Germain-des-Prés, notifiant l'accord : orig., Arch. nat., S 87, n° 12; éd. d'après une copie, Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 459, n° 84; 2° charte du doyen et du chapitre de Notre-Dame notifiant l'accord : copies du XIIIe s., Arch. nat., LL 1025, fol. 13 et LL 1026, fol. 29). Un autre acte, de l'an 1187, est relatif à un second moulin du Petit Pont. Foulque, abbé de Saint-Germain-des-Prés et les moines de ce lieu y déclarent qu'ayant construit une maison sur le moulin qu'ils ont au Petit Pont, les chanoines de Sainte-Geneviève se sont plaints de ce que « vigata, que ex parte molendini ipsorum communis nobis et ipsis erat et suspendendo funibus utrique molendino communiter serviebat, ultra quam debetur super aquam ipsorum extenderetur », risquant d'empêcher leur moulin de tourner, ajoutant que « sicut suspendendo molendino suo, predicta vigata solebat et debebat communis esse, ita et si edificare super molendinum suum vellent, ad portandum et sustinendum edificium suum sicut et nostrum deberet communiter deservire ». Il est décidé que ladite « vigata... cum pariete super imposito » sera commune aux deux églises ainsi que l'aire (« area ») du moulin « cum utensilibus suis, scilicet gordana et instrumento piscatorio quod dicitur *penchun* » (copie du XIIIe s., Cartul. de Sainte-Geneviève, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 356, p. 198).

3. Outre les textes cités aux trois notes précédentes, voir un acte par lequel Robert, abbé de Saint-Germain-des-Prés (1192-1202), et les moines de ce lieu notifient que Comtesse, sœur de « Maltio » sergent du roi Philippe a acquis une maison sise sur le Petit Pont « juxta domum nostram, ita quod domus nostra et domus ipsius, ex una parte contigue, super unam jocam sedent que ipsarum domuum est communis » (orig., Arch. nat., L 782, n° 67). Pour le sens du mot « joca » (*jouée*), voir Du Cange, *Glossar.*, éd. Henschel, au mot *fichia*.

4. Voir le texte de l'an 1187, cité à la note 2. Il est question à maintes reprises dans les textes des pêcheries sous les arches des ponts. Ainsi, en 1217, Philippe Auguste donne à Eude Arrode, son panetier, la pêcherie d'une arche de Grand Pont et celle d'une arche du Petit Pont (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1709).

5. Gui de Basoches décrit ainsi le Grant Pont : « Pons ille qui Magnus dicitur densus, dives, emax, fervet, suspirat, abundat navigiis, opibus, mercibus innumeris, navigiis, opibus suspirat abundat mercibus « (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 535).

6. Voir dans R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n°s 286, 369, 434, 530, quelques actes relatifs aux boutiques des changeurs sur le Grand Pont. On y peut joindre une

milieu du XIIe siècle, les a astreint à venir tous se grouper en ce lieu [1].

La tête du pont est barrée par une solide forteresse, le Grand Châtelet, qui sert de prison royale et qui marque ce qu'on continue à appeler « la Porte de Paris » [2]. C'est devant cette « porte » que s'entassent les étaux des bouchers, des marchands de poissons, des boulangers [3]. Jusqu'au milieu du XIIe siècle, les bouchers n'ont pu vendre leur viande ailleurs, et si les règlements se sont relâchés depuis lors, si quelques membres de la corporation ont pu, à la faveur de cette liberté, aller s'établir à la tête du Petit Pont, la « Porte de Paris » est restée le siège de la « grande boucherie » [4].

Plus au nord, s'élèvent les halles, construites par Philippe Auguste et qui comprennent deux grands bâtiments couverts, ceints d'une muraille dont on ferme les portes à la tombée de la nuit [5]. Dans le voisinage, presque toutes les corporations de métiers sont venues se grouper : les tonnelliers, les chanvriers, les potiers ; les corroyeurs, dans la rue Troussevache [6] ; plus à l'est, les verriers à côté de Saint-Merri [7]. Les boulangers, dont les fours sont surtout établis rue de la Juiverie, près de la halle aux blés, sont peut-être les seuls qui soient restés dans la Cité [8].

*
* *

Le long de la Seine, aux abords du Grand Pont [9], c'est tout un mouvement de bateaux, qui amènent le sel et les harengs de Normandie, les vins, les bois de Bourgogne, les foins et les blés,

charte de l'an 1204 par laquelle le chapitre de Notre-Dame de Paris déclare tenir quitte une certaine Clarice d'une dette de 131 livres parisis, contractée par feu Etienne, son époux, moyennant paiement de 30 livres, « ita tamen ut mensa nummulariorum que est super Magnum pontem, que ad predicte mulieris spectat dotalicium, post ipsius obitum pro debito predicti S., mariti sui, scilicet CI libris, nobis in pignore relinquetur » (orig., Arch. nat., S 44, n° 26 ; Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 429, n° 33).

1. Acte de Louis VII, de l'an 1141 ou 1142, dans R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 288.
2. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II aux mots Châtelet et Porte de Paris.
3. Voir *ibid.*
4. Voir *ibid.*, aux mots Boucherie du Grand Pont et Boucherie du Petit Pont.
5. Voir *ibid.*, au mot Halles.
6. Voir *ibid.*, aux mots Tonnellerie, Chanvrerie, Poterie, Courroirie.
7. Arbitrage de décembre 1222 adjugeant à Pierre, chanoine de Saint-Honoré de Paris « totalem censum verreriorum qui sunt juxta Sanctum Medericum » (copie du XIIIe s., Bibl. nat., ms. lat. 10.400, fol. 42 ; copie du XIVe s., Arch. nat., LL 387, fol. 71).
8. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II aux mots Halle au blé et Juiverie.
9. Voir le texte de Gui de Basoches cité plus haut, p. 53, n. 5.

nécessaires à la consommation de la capitale [1]. Le surplus fait matière de commerce : car Paris, grâce à sa situation exceptionnelle, est devenu le grand entrepôt de la France du nord. Ses marchands vont jusqu'à Auxerre revendre le sel apporté de Rouen [2] ; par toute une série de monopoles, ils se sont assurés le trafic de la Seine moyenne [3]. Eux seuls ont le droit de vendre dans la ville le vin apporté par les Bourguignons [4] ; la vente du sel est soumise à leur contrôle : leurs « mesureurs » sont là, qui attendent au port l'arrivée des bateaux [5].

Le déchargement se fait surtout en aval du Grand Pont [6]. Quelques établissements religieux ont leurs ports particuliers : les Templiers, derrière Saint-Gervais [7] ; Sainte-Geneviève, sur l'autre rive, au Chardonnet [8] ; les chanoines de Notre-Dame, à la pointe orientale de la Cité [9] ; mais c'est qu'ils ont chacun à

1. Voir notamment un acte de Philippe Auguste, de janvier 1213 (1214, n. st.), où est énumérée une partie des marchandises déchargées à Paris (Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. XCVIII, n° 9 ; Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1476). Pour les marchandises apportées de Normandie, cf. Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, t. I, p. 122-124.

2. En l'an 1200, Pierre, comte de Tonnerre et d'Auxerre, qui avait interdit aux bourgeois de Paris de décharger leur sel à Auxerre, revient sur cette interdiction (orig., Arch. nat., K 948, n° 4 *b*, et acte de Philippe Auguste notifiant le fait, *ibid.*, n° 4 *c* ; Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. XCVII, n°s 6 et 7).

3. Voir sur les privilèges de la Hanse parisienne la brochure de M. Picarda, *Les marchands de l'eau ; hanse parisienne et compagnie française*, fasc. 134 de la *Bibl. de l'Ecole des hautes études ; sciences histor. et philologiques* (Paris, 1901, in-8°).

4. Voir un acte de Philippe Auguste, de l'an 1192, règlementant le commerce du vin à Paris (orig., Arch. nat., K 950, n° 31 *a* ; Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. XCVIII, n° 5 ; Fagniez, *Documents relatifs à l'hist. de l'industrie et du commerce en France*, t. I, n° 120 ; Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 372).

5. Voir un accord de janvier 1210 (Delisle, *op. cit.*, n° 1186) entre les marchands de Rouen et ceux de Paris dans Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 345, n° 913.

6. C'est bien là, semble-t-il, que se trouvait le principal port de Paris, puisque, par un acte de janvier 1213 (1214, n. st.), Philippe Auguste autorise, en vue de l'aménagement d'un nouveau port, les bourgeois de Paris à frapper d'une taxe tous les navires « de qualibet navata vini que honerabitur Parisius *sub ponte* » (Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. XCVIII, n° 9 ; Delisle, *op. cit.*, n° 1476). Voir aussi le texte de Gui de Basoches cité plus haut, p. 53, n. 3.

7. En 1152-1153, Mathieu, comte de Beaumont, leur avait donné « domum Frogerii Asinarii, ante Barras sitam... et portum eidem domui adjacentem » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 374).

8. Il est question, au milieu du XIIe siècle, de vignes appartenant aux chanoines de Saint-Victor, sises au Chardonnet « juxta portum sanctæ Genovefæ » (*ibid.*, n° 290).

9. C'est sans doute de ce port qu'il est question dans un acte de septembre 1219 par lequel les Templiers vendent au chapitre de Notre-Dame ce qu'ils possédaient au Fumier Saint-Landri (« apud Fimarium ») — voir ce mot, à la *Nomenclature* de l'appendice II — « tam in domibus quam in hostisiis et in portu » (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 416, n° 2). En janvier 1229, le port Notre-Dame est nettement désigné dans un acte où il est fait allusion à des maisons appartenant au chapitre cathédral et sises entre les maisons des chanoines de Saint-Denis-du-Pas et le port (*ibid.*, t. I, p. 402, n° 34).

proximité leurs moulins, qui moudront les grains débarqués, leurs boulangers, qui pétriront la pâte et la feront cuire dans leurs fours, leurs charpentiers, qui tailleront les bois, de vastes caves pour enfermer les vins [1]. Au contraire, c'est à côté du quartier commerçant que sont déchargées les marchandises des bourgeois, et le nombre en va croissant dans de telles proportions qu'en 1214 le roi doit autoriser la « hanse parisienne » à frapper d'une taxe tous les bateaux qui arriveront à Paris, afin de subvenir aux frais d'aménagement d'un nouveau port [2].

*
* *

Au Petit Pont, le spectacle est tout autre. Là, disait Gui de Basoches vers la fin du règne de Louis VII, vont flâner les promeneurs ; là vont discuter les logiciens [3]. Les maisons sont moins serrées qu'au Grand Pont : entre elles, écrit vers la même époque Geoffroi de Saint-Victor, on a ménagé « des exèdres d'où l'on peut regarder le fleuve » [4]. Pas de navires se pressant aux abords des arches : les baigneurs peuvent goûter en toute tranquillité « les plaisirs de la natation » [5].

Il est vrai que, depuis lors, le développement du faubourg de la rive gauche, la turbulence des écoliers, qui, de Notre-Dame, tendent à émigrer vers Saint-Julien-le-Pauvre, ont dû apporter ici un peu d'animation. Depuis lors aussi, la construction par le roi Philippe, à la tête du pont, d'un « châtetet » imposant, destiné sans doute à en remplacer un plus petit à demi ruiné, a dû faire disparaître une partie de ce charme idyllique. Nous avons conservé le devis dressé pour la construction de ce châtelet : « Le mur, y est-il dit, aura six pieds d'épaisseur et huit toises de

1. Sur les artisans attachés spécialement au service de chaque établissement religieux, on peut voir, en particulier, pour ce qui concerne l'évêque, la charte d'accord qu'il conclut en 1222 avec Philippe Auguste (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180) et, pour ce qui concerne l'abbaye de Sainte-Geneviève, l'accord conclu par cette abbaye avec l'évêque de Paris en juin 1202 (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 60, n° 58).

2. Orig., Arch. nat., K 948, n° 7 ; Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. XCVIII, n° 9 ; Delisle, *op. cit.*, n° 1476.

3. « Pons autem Parvus aut pretereuntibus, aut spatiantibus, aut disputantibus logicis didicatus est » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 535).

4. Vers extraits du *Fons philosophiae* et publiés dans les *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 798, n. *b* :

Sed et habet exedras per quas speculantur
Et latentem fluminis fundum perscrutantur.

5. Geoffroi de Saint-Victor, *ibid.* :

Alii natatibus quoque delectantur
Et aestivis solibus usti recreantur.

hauteur du pavé de la chaussée au chemin de ronde, et il y aura deux murs percés de portes. Le tout sera fourni de passages et de deux paires de portes et d'une poterne pour entrer dans la forteresse. Le tout sera aussi fourni de solives et de merrain et couvert de tuiles. Une prison à trois étages sera ménagée : le premier étage sera garni de barreaux de fer, et il y aura au-dessus de chaque étage un dallage et deux réduits. Cela fera un total de soixante et onze toises, qui seront payées cinq cent livres parisis » [1].

Quand on avait franchi le seuil de cette redoutable forteresse, on se trouvait au « bourg du Petit Pont » [2]. A la fin du règne de Philippe Auguste, ce quartier était en passe de devenir un des plus animés de Paris : maîtres et écoliers avaient commencé à s'y installer depuis les conflits qui, de 1219 à 1222, les avaient mis aux prises avec le chancelier de Notre-Dame [3].

Mais cette animation cessait bientôt : comme nous l'avons vu, le caractère rural, de ce côté de la Seine, ne s'effaçait que lentement. L'ancien palais des Thermes avait toutes les apparences d'une grande ferme, avec son pressoir et ses vignobles [4]. Sur le versant oriental de la colline, c'est d'un massif de vignes qu'émergeaient les ruines des arènes romaines [5]. Les vignes couvraient encore, au Chardonnet, les rives du canal de Bièvre [6], et il fallait, à l'ouest, franchir le rempart pour retrouver autour de Saint-Germain-des-Prés l'animation de la ville.

*
* *

Si nous voulons nous faire une idée de ce que sont alors les rues de Paris, c'est donc surtout vers la Cité et la rive droite qu'il nous faut aller.

De ces rues, nous ne savons d'ailleurs pas grand'chose. Celles

1. Voir le texte de ce devis dans la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Châtelet du Petit Pont.
2. Voir ci-dessus, p. 27.
3. Cf. Luchaire, *L'Université de Paris sous Philippe Auguste*, Paris, 1899, in-8°, et le même, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. III, 1re partie, p. 332 et suiv.
4. En mars 1219 (1220, n. st.), Philippe Auguste donne à son chambellan Henri « palatium de Terminis, quod fuit Simonis de Pissiaco, cum pressorio quod erat in eodem palacio » (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1888). Sur les vignes avoisinant les Thermes, voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Thermes.
5. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Arènes.
6. Voir *ibid.*, au mot Chardonnet, et sur le canal de Bièvre, *ibid.*, au mot Bièvre.

qui empruntaient le tracé des grandes voies romaines [1], comme la rue Saint-Martin, sur la rive droite, ou la Grand'rue, sur la rive gauche, en avaient conservé la rectitude et peut-être aussi à peu près la largeur, c'est-à-dire de 8 à 9 mètres. Mais c'étaient là, en tout cas, des dimensions exceptionnelles : même un chemin important, comme celui de Chaillot, n'avait, à la sortie de Paris, que 18 « pieds-mains » de large [2], ce qui ne correspond certainement pas à plus de 5 mètres à 5 m. 50. Et, dans l'intérieur de la ville, dans la Cité surtout, les rues étaient beaucoup plus étroites : celles de l'époque gallo-romaine qui y ont été retrouvées mesuraient d'ordinaire 3 mètres de large; l'une d'elles n'avait même que 1 m. 50. On peut, d'après ces données, juger de la largeur maxima de celles du XIIIe siècle.

De ces rues, aucune n'a pu être exactement repérée. Des fouilles exécutées en 1847 devant l'Hôtel-Dieu actuel [3] n'ont révélé que très imparfaitement quelques traces de la rue Neuve Notre-Dame, percée au XIIe siècle par les chanoines en face de la cathédrale [4], et l'on ne peut guère espérer que de nouvelles fouilles apportent sur ce point des précisions suffisantes [5].

Les rues principales étaient pavées. Dès l'époque romaine, il en avait été ainsi; mais presque partout, tant dans la Cité que sur les deux rives du fleuve, le sol s'était exhaussé, et les dalles de grès s'étaient trouvées recouvertes de terre et de détritus, par dessus lesquels, au bas Empire, on avait souvent tant bien que mal réaménagé des rues nouvelles, grossièrement empierrées à l'aide de fragments d'édifices, de vieilles meules et de cailloux. Cet empierrement même, qui, dans la Cité, se retrouve d'ordinaire à plus d'un mètre au-dessous du sol moderne, avait, à son tour, été recouvert par de nouvelles terres et de nouveaux détritus. Aussi les rues étaient-elles souvent devenues de véritables bourbiers, et les contemporains de Philippe Auguste, en quête

1. Tous les renseignements qui suivent, relatifs aux voies romaines de Paris, nous ont été obligeamment communiqués par M. de Pachtere, qui doit publier prochainement une étude sur *Paris à l'époque gallo-romaine*. Il les a lui-même empruntés pour la majeure partie aux papiers de Vacquer et aux relevés de M. Ch. Sellier.

2. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Chaillot (route de). Voir aussi *ibid.*, au mot Bièvre (rue de), l'indication d'un acte de l'an 1224 stipulant que la rue de Bièvre devra avoir une largeur de 10 pieds et demi.

3. Voir la planche XVII de la *Statistique monumentale de Paris* publiée par Albert Lenoir, *Atlas*, t. Ier (1867).

4. Voir la *Nomenclature* de l'appendice II au mot Neuve Notre-Dame (rue).

5. Berty, dans une note sur *Les rues de l'ancien Paris*, avance que la rue Neuve Notre-Dame avait environ 7 mètres de largeur (*Revue archéologique*, t. XIV, 1857, p. 265). Mais cette évaluation est tout à fait hypothétique.

d'étymologies, pouvaient croire sans peine que Lutèce était « la cité de la boue » [1].

On se rappelle l'anecdote rapportée par Rigord : le roi Philippe s'approchant un jour des fenêtres de son palais, dans la Cité, pour se distraire en regardant couler la Seine ; des chariots viennent à passer, dont les roues, remuant la boue, soulèvent « une odeur intolérable ». Le roi, incommodé, décide de remédier à cet inconvénient, convoque son prévôt et les bourgeois et ordonne « de paver toutes les routes et toutes les rues de la ville de grandes et fortes pierres » [2].

Toutes les rues en étaient-elles pourvues au début du XIIIe siècle? En dépit de l'assertion de Rigord, il est permis de penser le contraire : car Guillaume le Breton, qui écrivait vers 1220, ou tout au moins un de ses contemporains, revisant sa chronique, a pris soin de préciser que la mesure prise par le roi ne s'appliquait qu'aux rues les plus fréquentées, à celles qui, au moment où il écrivait, menaient aux portes de la ville [3].

Ces rues n'avaient point de noms officiels ni même absolument immuables : suivant qu'on en considérait un tronçon plutôt

1. Rigord, *Gesta Phil.*, § 37, après avoir raconté que Philippe Auguste fit paver les rues de Paris, ajoute : « Ad hoc enim christianissimus rex conabatur quod nomen antiquum auferret civitati : Lutea enim a luti fetore prius dicta fuerat » (Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, p. 54). Dans sa Philippide (I, 104, éd. Delaborde, t. II, p. 11) et dans son *Liber*, § 3 (éd. Delaborde, t. I, p. 170), Guillaume le Breton reprend à son compte cette étymologie.

2. Rigord, *Liber*, § 37 (éd. Delaborde, t. I, p. 53-54) : « Factum est autem post aliquot dies quod Philippus rex semper augustus, Parisius aliquantulam moram faciens, dum sollicitus pro negotiis regni agendis in aulam regiam deambularet, veniens ad palatii fenestras, unde fluvium Sequane pro recreatione animi quandoque inspicere consueverat, rhede equis trahentibus per civitatem transeuntes fetores intolerabiles lutum revolvendo procreaverunt; quos rex in aula deambulans ferre non sustinens, arduum opus sed valde necessarium excogitavit, quod omnes predecessores sui ex nimia gravitate et operis impensa aggredi non presumpserant. Convocatis autem burgensibus cum preposito ipsius civitatis, regia auctoritate precepit quod omnes vici et vie totius civitatis Parisiis duris et fortibus lapidibus sternerentur ». On a cru en 1844 retrouver plusieurs échantillons de ce pavé rue Saint-Jacques à côté du Petit-Pont. C'étaient des blocs de grès d'une épaisseur moyenne de 30 à 40 centimètres et mesurant jusqu'à 1 m. 50 carré. (Voir Gilbert, *Découverte d'une chaussée romaine à Paris et de l'ancien pavé de Paris* faite en juillet 1842, dans la *Revue archéologique*, t. I, 1844, p. 188-191). Mais c'est sans la moindre preuve qu'on a attribué ce pavé au XIIIe siècle. Tout nous semble, au contraire, le rapprocher du pavé de l'époque romaine dont de très nombreux échantillons similaires ont été retrouvés en divers points de Paris.

3. Guillaume le Breton, *Liber*, § 33 (éd. Delaborde, t. I, p. 184) : « Circa eadem tempora, Philippus magnanimus, pia et regali indignatione super intolerantiam luti vicorum Parisiace civitatis motus, fecit omnes vicos *portarum* quadratis lapidibus pavimentari ». Le mot *portarum* a été ajouté dans le ms. lat. 619 du fonds de la reine Christine, au Vatican, par un scribe du début du XIIIe siècle, auquel on est redevable de toute une série de corrections.

qu'un autre, on pouvait préférer une appellation à une autre, appelant, par exemple, la chaussée Saint-Lazare (rue Saint-Denis) chaussée Saint-Magloire dans un acte relatif à des fours voisins de cette église [1]. Mais, en général, on avait atteint à une fixité relative.

Beaucoup de noms de rues provenaient des métiers qu'on y exerçait ou de la classe d'habitants qui y demeurait : rue de la Chanvrerie, rue de la Tonnellerie, rue de la Mortellerie, rue des Ménétriers, rue de la Juiverie, rue de la Truanderie. D'autres rues portaient le nom d'un bourgeois, d'un seigneur qui y possédait quelque bien : la rue Aubri-le-Boucher, la rue Thibaud-aux-Dés, la rue Perrin Gasselin, la rue Garlande, la place Maubert. D'autres, en grand nombre, devaient leur nom à l'édifice auquel elles menaient, à une particularité du terrain, à leur tracé : la rue des Thermes, la rue Saint Séverin, la rue Saint-Landri, la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, la rue Sainte-Marine, la rue Neuve Notre-Dame, la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, la rue Saint-Martin, la rue Maudétour, la rue du Sable ou des Sablons. Certains noms enfin, comme ceux des rues du Cerf, du Cygne, du Serpent (ou rue Serpente) provenaient sans doute de quelque enseigne.

Il y en avait, en effet, dès cette époque : en 1210, on trouve mention d'une maison dite du Chien, rue Saint-Germain-l'Auxerrois [2] ; en 1212, d'une autre, « anciennement dite de l'Aigle », près le cloître Notre-Dame [3] ; en 1222, d'une deuxième maison dite de l'Aigle près de la porte Baudoyer [4]. Ces enseignes devaient être, comme presque toutes celles qu'on a retrouvées ailleurs, sculptées ou peintes sur la façade ou au tympan de la porte d'entrée; mais, pas plus que les maisons elles-mêmes, aucune d'entre elle ne nous a été conservée.

Seules, quelques églises sont là, avec les restes de l'enceinte, pour rappeler les temps disparus. C'est Notre-Dame, dont la façade commençait alors à s'élever ; c'est la petite église Saint-

1. Pour la chaussée Saint-Lazare et pour toutes les rues suivantes, se reporter à la *Nomenclature* qui forme l'appendice II de ce travail.

2. Cession à l'Église de Paris d'un cens sur la maison « quae dicitur domus Canis, sita super Secanam in vico Sancti Germani Autissiodorensis » (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 516, n° 10).

3. Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 109 : maison de Hugue Clément, doyen de Paris, sise dans le cloître Notre-Dame « juxta domum que dicitur antiquo nomine Aquileia ». La même maison est mentionnée à la même époque dans l'obituaire de Notre-Dame (Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 96).

4. Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 157 : donation par Nicolas, moine de Saint-Maur-des-Fossés, à son monastère de la maison « que appelatur ad Aquilam ». Pour la situation de cette maison, cf. *ibid.*, n° 631.

Aignan, dont l'édifice ruiné de l'époque romane se voit encore dans une maison de la rue des Ursins [1]; c'est, sur la rive gauche, Saint-Julien-le-Pauvre, bâti vers la fin du règne de Louis VII; et, dans les faubourgs, Saint-Germain-des-Prés, commencé au temps du roi Robert, Saint-Martin-des-Champs, avec sa tour et son abside du XIIe siècle.

Du château du Louvre, élevé par Philippe Auguste au sud de la porte Saint-Honoré, quelques débris aussi ont été retrouvés dans le sol : un grand donjon, entouré d'un fossé et d'une « chemise » de pierre et de quatre corps de bâtiments défendus par des tours [2]. C'en est assez pour se figurer cette redoutable forteresse, qui, avant de devenir la résidence de souverain, était destinée, avec la muraille contre laquelle elle était presque adossée, à tenir l'ennemi en respect et à protéger contre toute surprise la ville qui de plus en plus s'affirmait comme la vraie capitale de la France.

1. Rue des Ursins, n° 19. Elle sert d'écurie.

2. Voir le résultat des fouilles de 1866 dans la *Topographie historique du vieux Paris ; région du Louvre et des Tuileries*, t. II, par Berty et Legrand. De nouvelles fouilles, pratiquées en 1882, ont permis de retrouver sous la salle des cariatides des restes d'un corps de bâtiment de l'époque de Philippe Auguste. Voir deux brèves communications de M. R. de Lasteyrie dans le *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. IX, 1882, p. 163, et t. X, 1883, p. 34.

APPENDICES

APPENDICE PREMIER

UNE PRÉTENDUE ENCEINTE DE PARIS SUR LA RIVE GAUCHE DE LA SEINE AVANT LE RÈGNE DE PHILIPPE AUGUSTE

Nous avons vu, au chapitre II, qu'une enceinte avait dû, dès le XIe ou le XIIe siècle, exister sur la rive droite de la Seine. Sans être formels, les témoignages que nous avons cités sont relativement nombreux et s'accordent avec l'idée générale que nous pouvons nous faire de l'état des faubourgs situés de ce côté du fleuve. Nous avons vu qu'au contraire il fallait descendre jusqu'au règne de Louis VII pour voir un faubourg de quelque importance se constituer sur la rive gauche, au débouché du Petit Pont. Il semblerait donc tout à fait invraisemblable, de prime abord, qu'une enceinte eût été établie dans ces parages au XIe siècle, ou même auparavant, en dehors des palissades et des fossés qui pouvaient entourer de grandes abbayes comme Saint-Germain-des-Prés et peut-être aussi Sainte-Geneviève.

Et cependant on a soutenu, en invoquant des arguments d'inégale valeur, mais dont quelques-uns sont au moins spécieux, que l'enceinte de Philippe Auguste n'avait fait, sur cette rive de la Seine comme sur l'autre, que remplacer une enceinte moins vaste.

Le dernier auteur qui ait soutenu cette théorie est M. Fernand Bournon [1], et les textes qu'il a produits sont les suivants :

1° Dans une rédaction de la Vie de sainte Geneviève, postérieure au VIIIe siècle, mais connue par un manuscrit du Xe ou du début du XIe siècle [2], il est dit que la sainte fut ensevelie « in basilica, in

1. Fernand Bournon, *De l'enceinte du faubourg méridional de Paris antérieure à celle de Philippe Auguste*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XLVII, 1886, p. 418-424; du même, *De quelques anciennes enceintes de Paris*, dans le *Journal des Débats*, numéro du lundi 19 novembre 1906.

2. Biblioth. Sainte-Geneviève, ms. 3013 du catalogue de M. Kohler (ancien H. 1., in-8°, 2.)

monte sita juxta nove (*sic*) menia Parisii nomine Lucoticio » [1].

2° Dans un diplôme du roi Philippe Ier, daté de l'an 1061, le village de Bagneux est dit situé « prope moenia Parisiacæ urbis » [2].

3° Par lettres-patentes du mois d'août 1286, Philippe le Bel accorde « usum nostrorum murorum et turricularum, sitorum Parisius in Cardineto, prout protenduntur ab aqua Bievre versus Sequanam usque ad viam publicam » [3].

4° Le 16 septembre 1387, concession est faite à Guillaume Blanchart d' « une place joignant des grans degrez qui sont au bout de la rue de Bievre en venant de Saint-Bernart a la riviere du Saine du costé devers les murs anciens de la ville de Paris » [4].

5° Le 30 juillet 1495, Jean Feron, boulanger, reconnaît avoir, le 3 septembre 1492, reçu à titre de rente perpétuelle du prévôt des marchands et des échevins de Paris « une place... assise en ladite rue Saint-Victor, faisant le coing de la rue des Bernardins, aboutissant sur l'ancien cours de la riviere de Bievre pour en icelle place, qui est sur l'ancien mur, faire ediffier par ledit Feron » [5].

De ces cinq textes, le deuxième peut de suite être écarté : Bagneux étant à plusieurs kilomètres de Paris, rien ne prouve qu'il s'agisse d'une enceinte de la rive gauche plutôt que des vieux murs de la Cité. Les lettres-patentes de Philippe le Bel ne sont pas plus décisives : les murs du Chardonnet, allant de la Bièvre à la Seine, peuvent être aussi bien et même mieux ceux de Philippe Auguste, de la porte Saint-Victor à la tournelle du quai Saint-Bernard, que des murs qui passeraient rue de Bièvre, parallèlement au canal de la Bièvre, ainsi que le veut M. Bournon. De même, la charte de l'an 1495 n'est concluante qu'en apparence : car il faudrait établir que l' « ancien mur » en question est bien un mur d'enceinte de Paris.

L'acte de 1387 est plus embarrassant; mais est-il plus convaincant? Nous ne le croyons pas : si l'emplacement des Grands Degrés [6] est certain, on ne dit point cependant dans l'acte que

1. Ch. Kohler, *Etude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris* (Biblioth. de l'École des hautes études, sciences histor. et philol., fasc. 48), p. 71.
2. M. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, n° XIII, p. 41.
3. Copie du XVIIIe s., Arch. nat., Q1 1351.
4. Copie d'un vidimus de l'an 1388, Arch. nat., JJ 132, fol. 175.
5. Orig., Arch. nat., Q1 1348.
6. Sur l'emplacement du quai actuel de Montebello, au débouché de la rue de Bièvre.

les « murs anciens de la ville » y sont contigus. On dit seulement que la « place » concédée à Guillaume Blanchart est située « du costé devers les murs anciens de la ville » quand on aboutit au Grand Degré en venant de Saint-Bernard, c'est-à-dire que cette « place » est à l'est, et non à l'ouest.

Reste donc uniquement, en dernière analyse, le passage de la Vie de sainte Geneviève. Il est loin d'être clair. M. Bournon, après bien d'autres, l'interprète : « la basilique sise sur le mont *Lucotitius* près des nouveaux murs de Paris » ; mais le texte est évidemment altéré, « nove » ne pouvant s'accorder avec « menia » et la construction de la phrase étant au moins étrange. Pourquoi, en tout cas, rapporter « nove » à « menia » plutôt qu'à « Parisii »? — Fonder une théorie sur un texte semblable, c'est bâtir sur le sable.

APPENDICE II

NOMENCLATURE DES RUES, LIEUX DITS ET MONUMENTS DE PARIS A L'ÉPOQUE DE PHILIPPE AUGUSTE [1]

André « de Macholio » (rue). — Rue sise près de l'église Saint-Étienne-des-Grès, d'après une charte de février 1216 (1217, n. st.), par laquelle Pierre, évêque de Paris, notifie un accord intervenu entre les moines de Clairvaux et les chanoines de Saint-Étienne au sujet d'une maison « in vico Andree de Macholio, prope Sancum Stephanum » (double orig., Arch. nat., L 604, nos 1 et 2).

Arènes. — Les arènes romaines de la rue Monge actuelle. Au début du XIIIe siècle, dans les *Faits des Romains* publiés par M. Paul Meyer (*Romania*, t. XIV, p. 11), il est question du « theatre es vingnes qui sont entre Sainte-Genevieve et Saint-Victor. De cel theatre que je vos di duroit encore une partie en estant au jor que li rois Phelipes conmença Paris de murs a ceindre par devers Petit Pont ». Quelques années plus tôt, Alexandre Neckam (mort en 1217) signale lui aussi, les ruines des arènes :

Indicat et circi descriptio magna theatrum
Cipridis : illud idem vasta ruina docet;

1. Nous avons systématiquement écarté de cette nomenclature les identifications qui ne reposent que sur une tradition dont les preuves échappent à tout contrôle et, dans l'impossibilité où nous étions de poursuivre la plupart de nos dépouillements au delà de la mort de Philippe Auguste, nous avons dû presque partout ne proposer en fait d'identifications que celles-là seules que des textes contemporains de ce prince nous invitaient à admettre. Les résultats auxquels nous sommes ainsi parvenu sont très imparfaits, car, en matière de topographie historique, des documents d'époque tardive permettent souvent d'éclaircir des problèmes dont les textes contemporains ne donnent pas la solution. Il reste, en outre, même pour l'époque de Philippe Auguste, plus d'un document à exhumer des archives. Notre nomenclature est donc un simple essai, qui ne manquera pas d'être corrigé et complété par la suite.

Diruit illud opus fidei devotio; sancti
Victoris prope stat relligiosa domus.

(L. Delisle, *Les arènes de Paris*, dans le *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1858, p. 152-156).

Aubri le Boucher (rue). — Mentionnée pour la première fois, à notre connaissance, dans un acte d'avril 1225 (dans des termes qui la supposent plus ancienne) par lequel Bouchard de Marly échange avec la léproserie de Saint-Lazare un cens qu'il percevait annuellement sur deux boutiques de changeurs, au Grand Pont, contre divers autres cens, dont un cens « quem habere solebam in vico Alberici carnificis » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 63).

Barbette (porte). — Porte de l'enceinte de Philippe Auguste, rue Vieille du Temple. En 1203, le chapitre de Saint-Lazare abandonne aux Templiers une terre qu'il possédait « ad posternam Stephani Barbete infra muros et extra » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 44 v°). En mars 1218 (1219, n. st.), le même chapitre cède aux Templiers un cens sur une terre (la même sans doute) sise « ad posternam Stephani Barbete » (copie du XIIIe s., *ibid.*, fol. 124 v°).

Étienne Barbette paraît à plusieurs reprises dans les chartes de cette époque. En 1200, on le voit faire une donation à l'Hôtel-Dieu (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 55). Le 7 mai 1229, il est question, dans une charte de l'évêque de Paris Guillaume, des dîmes « novalium marisci jacentis inter pontem Petrinum et domum Stephani Barbete » (copie du XIIIe s., Cartul. de Sainte-Opportune, Arch. nat., LL 584, fol. 33, ancien fol. 4).

Barres (les). — Lieu dit, entre l'église Saint-Gervais et la Seine, mentionné dans une charte de 1152-1153, où il est question d'une maison sise « ante Barras » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 374). L'emplacement en est précisé dans une charte de l'an 1232, où il est question d'une maison « prope Barras, in vico ubi sunt mortaria » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 290). C'est aujourd'hui la rue des Barres.

Baudoyer (porte). — Porte située sur l'emplacement de la place Baudoyer actuelle. En 1157-1158, Louis VII donne à l'Hôtel-Dieu un cens, à Paris, « apud portam Bauderiam » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 401 ; Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 1). En 1173, un débat a lieu au sujet de ce cens (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 516 ; Brièle et Coyecque, *op. cit.*, n° 5). En 1190, il est question d'une maison sise « apud portam Bauderiam » (Brièle et Coyecque, *op. cit.*, n° 35) ; en 1197-1198, d'une maison « ultra portam Baudaeri » (*ibid.*, n° 899) ; en décembre 1213, d'une maison « apud portam Balderiam » (*ibid.*, n° 114) ; en octobre 1215, la même maison est dite « ad portam Bauderii » (*ibid.*, n° 118). Autre maison sise « ad portam Baudeer » (*ibid.*, n° 130). En août 1219, un débat a lieu entre l'abbaye de Saint-Magloire et R. de Romainville au sujet d'un cens assis sur une maison « apud portam Baudaier » (copie du XIVe s., Cartul. de Saint-Magloire, Bibl. nat., ms. lat. 5413, fol. 84).

Une glose de la fin du XIIe siècle ou du début du XIIIe du ms. 543 de la Bibl. Mazarine mentionne également cette porte, dont elle cherche à expliquer le nom : « In Bagaudorum loco, ubi nunc est cenobium Fossatense, secundum quod vita sancti Baboleni dicit, qui dictum cenobium construxit, et propter hoc dicitur *porte Baudaier* quia aspicit ad eam partem » (*Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. I, 1874, p. 41). Inutile de dire que cette étymologie est fantaisiste. M. Bournon (Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris; rectifications et additions*, p. 55) en fait la « porte des baudroyeurs », ce qui est plus raisonnable, mais non moins hypothétique. Quant à ce qui est de son emplacement précis, la série des chartes de l'Hôtel-Dieu de Paris et le censier de cet établissement publiés par MM. Brièle et Coyecque (*Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*) permettent de l'indiquer avec certitude. Il faut ajouter qu'aucun document à notre connaissance ne permet, quoiqu'on en ait dit, d'attribuer le nom de porte Baudoyer ou le nom corrompu de porte Baudet à une porte de l'enceinte de Philippe Auguste.

Bièvre (canal de). — Canal pratiqué au milieu du XIIe siècle par les chanoines de Saint-Victor afin d'amener l'eau de la Bièvre devant leur abbaye et d'y faire tourner un moulin. Ce canal empruntait en partie, semble-t-il, un ancien lit de la rivière dont un bras se serait jeté dans la Seine au quai Saint-Bernard (voir

les remarques de Vacquer, à la suite de fouilles pratiquées en 1874, dans ses *Rapports*, aux archives des Travaux historiques de la ville de Paris, rapport du 21 juin 1874, et à la Biblioth. de la ville, Papiers Vacquer, dossier 6); mais il rejoignait la Seine plus à l'ouest, le long de la rue de Bièvre, qui lui était parallèle. C'est ce que prouvent les textes de l'époque et les fouilles qui, en 1877, ont permis de retrouver des traces de ce canal sous une maison du boulevard Saint-Germain, presque à l'angle de la rue des Bernardins (Rapports Vacquer, *loc. cit.*, rapport du 29 juin 1877).

Entre 1148 et 1154, accord entre les abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, autorisant cette dernière « ut totam aquam Beveris de sub molendino nostro acceptam per terram ecclesie nostre (S. Genofeve) ad porprisium ecclesie sue (S. Victoris) et inde pro voluntate eorum usque in Sequanam versus Parisius ducerent et de eadem aqua infra ambitum murorum suorum et extra quicquid eis esset utile ac necessarium facerent, excepto quod molendinum eis extra muros facere non licebit nec ad suum molendinum aliquos recipere molentes » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 352); et l'accord est précisé sur certains points par une charte de l'abbé de Clairvaux notifiant que l'abbaye de Sainte-Geneviève a autorisé celle Saint-Victor à détourner l'eau de la Bièvre « de sub molendino quod Cupels appellatur acceptam usque ad suam ecclesiam... et inde versus Parisius in Sequanam... et ut prefatæ ecclesiæ beati Victoris liceret in eadem aqua infra muros suos molendinum facere ad suos usus et quicquid utilitatis in aqueductu illo infra eosdem muros et extra propriis expensis extruere valeret » (*ibid.*, n° 353. Cf. *ibid.*, n°s 354 et 381). En juin 1202, un accord intervient entre les deux abbayes au sujet du niveau de l'eau dans le canal de Bièvre (orig. scellé, Arch. nat., L 892, n° 2) et en 1226, il faudra encore un accord pour mettre fin aux contestations entre les deux abbayes, celle de Saint-Victor se plaignant de ce que les censitaires de Sainte-Geneviève « impediebant cursum aque tum propter latrinas quas fundaverant, cum propter edificia que construxerant super ripam, ita quod non poterat alveus commode curari neque curatio commode jactari ». Les arbitres décident que tous les édifices « prominentia super cursum aque, sive lotgie sint sive latrine, diruantur; pali etiam qui in eodem cursu aque infixi sunt et cursum aque impediunt evellantur... » Ils ajoutent que, « si alveus nimis strictus sit, dilatabitur ad mensuram novem pedum; quod si nimis largus sit, restringetur usque ad mensuram eandem et eadem mensura servabitur in terra Sancte Genovefe et Sancti Victoris ». Enfin l'abbaye de Sainte-Geneviève devra

construire un pont de pierre d'une seule arche et de 10 pieds de large pour franchir la rivière à l'endroit où elle traverse ses terres (orig. scellé, Arch. nat., L 892, n° 3). Le texte que nous citons à l'article « Bièvre (rue de) » prouve, en outre, que le canal de Bièvre longeait cette rue.

Bièvre (pont sur la). — Pont qui franchissait le canal de Bièvre en face de la rue de Bièvre et que Philippe de Ris fut tenu de rétablir en vertu d'un accord du 28 août 1224 (orig., Arch. nat., S 1508[A], n° 46). En 1226, un acte d'accord entre les églises Saint-Victor et Sainte-Geneviève stipule la construction par cette dernière d'un second pont, large de 10 pieds, en pierre et d'une seule arche, en amont du premier, semble-t-il (orig. scellé, Arch. nat., L 892, n° 3).

Bièvre (rue de). — Dans une charte du 28 août 1224, relatant un accord intervenu entre l'abbaye de Sainte-Geneviève et Philippe de Ris, bourgeois de Paris, il est stipulé que Philippe remettra en état le pont qui permettait auparavant de franchir la Bièvre « in vico de Bievre ». Cette dernière rue devra avoir une largeur de dix pieds et demi (orig., Arch. nat., S 1508[A], n° 46).

Boucherie du Grand Pont. — La principale et la plus ancienne boucherie de Paris, installée sur la rive droite de la Seine, près du Grand Pont. En 1147, Eugène III, confirmant les possessions de l'abbaye de Montmartre, y comprend « Parisius, domum unam juxta Parvum pontem ; alteram juxta status carnificum » (E. de Barthélemy, *Recueil des chartes de l'abbaye de Montmartre*, p. 79). En 1153-1154, Louis VII rappelle que « in civitate Parisiensi, ad portam Magni pontis et nusquam alibi solebant esse carnifices et vendere suas carnes » et il leur permet de vendre de la viande ailleurs (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 380). En 1166-1187, la donation d'un étal « in macello Parisiensi » est confirmée à l'abbaye de Montmartre (*ibid.*, n° 463). Les autres chartes de cette abbaye prouvent qu'il s'agit de la boucherie du Grand Pont. En 1204, Guillaume, prieur de Saint-Martin-des-Champs, concède aux Templiers « quoddam stallum quod habebamus ante bocheriam Porte Parisiensis contiguum domui ipsorum » (il s'agit de la Porte de Paris, au Grand Pont), en échange d'un pré sis à Noisy (orig., Arch. nat., M 14, n° 1). En 1207, un

accord intervient entre les moines de Saint-Martin-des-Champs et Jean l'Enfant et sa sœur au sujet de « quibusdam stallis que sunt juxta portam carnificum ad Magnum pontem » (orig., Arch. nat., S 1338, n° 12). En 1210, Philippe Auguste notifie l'accord intervenu entre les bouchers de Paris et l'abbaye de Montmartre au sujet de la maison de feu « Guerricus », à la Porte de Paris, et de 23 étaux qui sont en ladite maison ainsi que de deux autres « que sunt cum veteribus stallis » (E. de Barthélemy, *Recueil des chartes de l'abbaye de Montmartre*, p. 146 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1199).

Boucherie du Petit Pont. — En 1202, Eude, évêque de Paris, notifie la fondation d'une chapellenie perpétuelle en la « celle » de Saint-Saturnin « de Campiniaco », à laquelle Eude de Saint-Merry a donné dix sous de cens annuel « super domum suam de Parvo ponte, que est juxta stallos carnificum » (copie de l'an 1209, Arch. nat., LL 1351, fol. 56). En juillet 1219, Raoul « de Plessiaco » et Alice, sa femme, vendent « mercatoribus confratribus de draperia Parisius unam domum que fuit Bartholomei de Furcose, sitam retro bucheriam Parvi pontis » (orig., Arch. nat., S 1494[B], n° 23).

Bourg Tiboud. — Bourg tirant son nom de Tiboud le Riche (*Tiboldus Dives*), son fondateur évidemment, et qui a laissé un souvenir dans le nom de la rue actuelle du Bourg Tibourg (cf. E. Richemond, *Un diplôme inédit de Philippe Auguste*, dans les *Annales de la Société histor. et archéol. du Gâtinais*, t. XXIV, 1906, p. 19-20). Il est mentionné dans un acte de janvier 1204 (1205, n. st.) relatif à un échange conclu entre les Templiers et les moines de Saint-Éloi de Paris, en vertu duquel les premiers abandonnent une maison, près la porte Baudoyer, et les seconds « terram suam que contigua est burgo Tiboldi » (orig., Arch. nat., S 1091[B], n° 24). En juillet 1220, « Osmundus Gallinarius » et sa femme « Adelina » vendent aux moines de Saint-Éloi de Paris 13 sous de crois cens « super quibusdam domibus sitis Parisius in burgo Tyboudi, in censiva Sancti Eligii Parisiensis » (orig., Arch. nat., S 1069[A], n° 1).

Bruneau (clos). — Ancien clos de vignes situé entre le clos de Garlande et la place Maubert. En juin 1202, l'évêque Pierre le livra

à des hôtes « ad habitandum » (voir ci-dessus, p. 26). Le nom de « clos Bruneau » n'en continua pas moins à désigner ce quartier de Paris. En 1200 (corr. 1210?), Gilbert, chanoine d'Amiens, donne à Saint-Victor de Paris une maison qu'il avait « in civitate Parisius, in clausura Brunelli » (copie du XIIIe siècle, Cartul. de Saint-Victor, Arch. nat., LL 1450^A, fol. 32). En 1216, « Hodeardis », veuve de Nicolas le fripier, donne aux lépreux de Saint-Lazare 4 sous de cens annuel sur une maison sise « Parisius, in clauso Brunelli » (orig., Arch. nat., S 89, n° 33). En mars 1220 (1221, n. st.), le roi revendique contre l'évêque certains droits « in clauso Brunelli, sito infra muros et ambitum murorum Parisius » (Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 514, n° 1439 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2032). En 1222, le roi et l'évêque s'accordent encore au sujet, entre autres, de la justice « in clauso Brunelli » (orig. scellé, Arch. nat., S 1092^A, n° 3[1]; Teulet, *op. cit.*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *op. cit.*, n° 2180).

Cerf (rue du). — Appelée aujourd'hui rue de la Monnaie (voir Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris; quartier du Louvre*, p. 49). En décembre 1222, il est question d'une maison sise à Paris, « in vico qui dicitur Cervi » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 164).

Chaillot (ponceau de). — Petit pont franchissant le ruisseau marécageux qui séparait Paris de Chaillot, sur la route de Chaillot, et qui subsistait encore à la fin du XVIIe siècle sous le nom de Ponceau (voir une déclaration de l'an 1698 publiée par M. Bournon, dans Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris; rectifications et additions*, p. 469) à peu près à l'endroit où se trouve actuellement la place de l'Alma.

En 1222, le roi se réserve la justice « a domo quam Henricus quondam Remensis archiepiscopus edificavit apud Luperam usque ad poncellum de Chailloello » (orig. scellé, Arch. nat., S 1092^A, n° 3; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180).

Chaillot (route de). — Cette route est mentionnée, en 1222,

dans un accord conclu entre l'évêque de Paris et Philippe Auguste, aux termes duquel le roi se réserve la justice « in viaria que est in terra episcopi a domo quam Heinricus quondam Remensis archiepiscopus edificavit apud Luparam usque ad poncellum de Chailloello, scilicet in strata regali que est decem et octo pedum ad pedem manum » (orig. scellé, Arch. nat., S 1092[A], n° 3 ; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180). Cette route est expressément distinguée, dans l'acte, de celle qui passait devant l'église Saint-Honoré Elle devait passer au sud du Louvre, le long de l'hôpital Saint-Thomas du Louvre ; mais ce n'est qu'une hypothèse.

Champeaux. — Lieu dit, sur l'emplacement duquel furent élevées les halles. Les textes qui le mentionnent sont trop nombreux pour qu'il soit utile de les indiquer tous. Les plus anciens sont publiés ou analysés par R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n°s 175 (ann. 1117), 213 (ann. 1126), 264 (ann. 1137), 267 (1137-1138), 271 (ann. 1138), 272 (ann. 1138), 368 (vers 1150), 506 (1172-1173). Rigord, entre autres, y situe expressément l'église des Innocents et les halles (*Liber*, § 6 et 20). La forme vulgaire du nom, « Campeaus », se rencontre dès 1138 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 271). En 1209, un échange est conclu entre l'église Saint-Honoré et l'église Saint-Denis-de-la-Chartre, qui reçoit une maison sise « apud Campiaux » (orig., Arch. nat., S 1822, n° 77) ; en 1217, vente est faite à la léproserie de Saint-Lazare d'une maison « sita Parisius an Champiaus » (copie du xiiie siècle, Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 68 v°). — Voir les articles Halles et Saints-Innocents.

Chanvrerie (rue de la). — Cette rue subsistait sous ce nom à la fin du xviiie siècle (voir le plan de Verniquet) ; la rue Rambuteau, entre la rue Saint-Denis et les Halles, en emprunte le tracé. — En juin 1218, donation est faite à l'Hôtel-Dieu de Paris par Gautier de Senlis d'un cens sur une maison sise « in vico de Chanaberia prope sanctum Maglorium » (copie du xive s., Cartul. de Saint-Magloire, Bibl. nat., ms. lat. 5413, fol. 92 r°). En mars 1223 (1224, n. st.), donation est faite au même établissement d'un cens sur une maison sise « in vico Canaberiorum » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 172).

Charaurri (rue). — Rue qui serait devenue plus tard la rue de Perpignan suivant Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*; *quartier de la Cité*, p. 155. La rue de Perpignan est tracée sur les plans du XVIIIe siècle (voir le plan de Verniquet). Elle a été englobée dans l'Hôtel-Dieu actuel. — Le 23 mai 1184, Maurice, évêque de Paris, notifie la donation faite à l'église Saint-Victor de Paris par Robert « de Chela » d'un cens annuel à percevoir « super cameras quas habebat retro domum suam majorem que est in Carreto Alrici » (orig. scellé, Arch. nat., L 893, n° 6). En 1187, donation est faite à l'Hôtel-Dieu d'une maison sise « in vico qui dicitur Charaurri » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 27). En 1205, Eude, évêque de Paris, notifie la donation faite à l'église Notre-Dame-des-Champs par Gautier « li eschans » d'une maison sise « en Charrauri » (orig., Arch. nat., L 920, n° 18). Vers 1220, les Templiers cèdent à Saint-Victor de Paris leurs droits sur une maison sise « in Carreto Aurici » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Victor, Arch. nat., LL 1450^A, fol. 29 r°). Dans sa *Philippide*, Rigord (livre II, vers 228) fait dire à un ennemi de Philippe Auguste qu'il convient de se battre jusqu'à ce qu'on ait forcé les portes de Paris et planté l'étendard flamand en plein cœur de la cité, « medio vici... Chalauri ». (H.-F. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. II, p. 49).

Chardonnet. — Lieu dit dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours dans le nom de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet. Il est très fréquemment mentionné dans les chartes. Voir R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n°s 209 (ann. 1126), 290 et 293 (vers 1142), 325 (1146-1147), 575 (1180-1181), 581 (vers 1180). Nous indiquons ici quelques chartes relatives aux vignes plantées en ce lieu. En octobre 1209, Pierre, évêque de Paris, notifie que Jean de Bièvre et son neveu Gui ont vendu à l'abbaye de Saint-Victor « quicquid habebant in Cardineto, in torculari videlicet et in censibus » (orig., Arch. nat., K 973, n° 3). En 1213, vente est faite à Guillaume « de Securio », chapelain de l'archidiacre de Paris, par Guillaume Gaine et sa femme d'une vigne « quam habebant in Cardoneto apud Sanctum Victorem » (orig., Arch. nat., S 90^B, n° 54). En 1214, vente par le chapitre de Saint-Marcel au chapitre de Saint-Victor d'un arpent de vigne sis « in Cardoneto, in censiva Sancti Victoris » (orig. scellé, Arch. nat., S 2161). En août 1217, Guillaume « de Securio », prêtre de

Limoges, donne un demi arpent de vigne sis « in Cardineto, in censiva Sancte Genovefe » pour subvenir à l'entretien d'un chapelain qu'il institue en l'église Notre-Dame (double orig., Arch. nat., S 90[B], n°s 51 et 53). En mai 1221, vente par « Aalipdis » de Gand à l'église Saint-Victor d'une vigne sise « in Cardoneto » (orig. scellé, Arch. nat., K 973, n° 6). En avril 1222, vente par Martin Coterel et sa femme Marie au juif Bonnevie d'un demi arpent de vigne sis « in Cardoneto » (orig. scellé, Arch. nat., K 973, n° 7).

Chateau-Fêtu. — Maison voisine de la rue Saint-Honoré et du carrefour de l'Arbre Sec et contigue à l'ancienne rue de Bétizy (cf. des notes de Bonnardot et R. Boulenger, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1875, p. 109, et 1879, p. 144, et Bournon, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris; rectifications et additions*, p. 13). En janvier 1221 (1222, n. st.), Gui d'Auxerre, bourgeois de Paris, s'engage à acquitter à l'abbaye de Saint-Antoine de Paris le cens qu'il payait à feue Clarice pour une maison « sitam Parisius apud Chatelfestu » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Antoine, Arch. nat., LL 1595, fol. 29 v°).

Chatelet du Grand Pont. — Dès le IXe siècle, on trouve mention du châtelet bâti à la tête du Grand Pont (voir Édouard Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, fasc. 99 de la *Biblioth. de l'École des hautes études, sciences histor. et philolog.*, p. 25), et suivant Vaequer (cité par M. Favre), on en aurait retrouvé les substructions. En 1154-1155, l'abbesse de Montmartre concède aux marchands de poissons, — qui se tenaient sur la rive droite, au débouché du Grand Pont, — « quandam plateam Parisius, super stratam juxta castellum regis » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 384). A la même époque, un procès se termine par l'emprisonnement d'une des parties « in castello » ou « in castellulo » (*Ibid.*, n° 388, et notice du même procès signalée par M. Delisle, *Recueil des historiens de la France*, t. XXIV, p. 16*). C'est sans doute, dans l'un et l'autre cas, du châtelet du Grand Pont qu'il est question. En 1198, Philippe Auguste notifie que son chambrier Gautier lègue, entre autres, à son fils Jean « quingentos solidos in Castelleto Parisius », c'est-à-dire sur le châtelet du Grand Pont, ainsi qu'il semble ressortir du contexte (orig. scellé, Arch. nat., L 888[A], n° 30, publié avec fac-similé par E. Richemond, dans les *Annales de la Soc. hist. et archéol. du*

Gâtinais, t. XXIV, 1906, p. 6). En 1202, Philippe Auguste donne à l'un de ses écuyers trois boutiques « subtus Castelletum » (orig. scellé, Arch. nat., S 25, n° 13 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 718). En septembre 1206, le même notifie le don fait à l'église de Montmartre par Nicolas le Boucher, son sergent, d'une « voltam quam habebat Parisius ante castelletum nostrum » (E. de Barthélemy, *Recueil des chartes de l'abbaye de Montmartre*, p. 141 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1004). Cette donation est confirmée en novembre 1206 par l'évêque de Paris Eude (E. de Barthélemy, *Recueil* cité, p. 143), et les autres chartes de l'abbaye de Montmartre prouvent qu'il s'agit du châtelet du Grand Pont. En septembre 1206 encore, une autre « voûte » sise à Paris « sub castellulo domini regis de Magno ponte » est cédée aux religieuses de Montmartre par Gautier le Jeune, chambrier de Philippe Auguste (E. de Barthélemy, *Recueil* cité, p. 142). Guillaume le Breton (*Liber*, § 200) nous apprend que la plupart des prisonniers faits à la bataille de Bouvines, en 1214, furent enfermés « in duobus castelletis, in capitibus utriusque pontis sitis Parisius » (éd. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, p. 294). En 1219, Philippe Auguste concède à Thibaud de Chartres deux boutiques « que sunt subtus Castelletum Parisius » (Douet d'Arcq, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. 66 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1927).

Chatelet du Petit Pont. — Il existait, dès le IXe siècle, un châtelet en tête du Petit Pont (voir Édouard Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 25 et 46). Philippe Auguste en fit rebâtir un nouveau, dont le devis a été conservé dans le registre A de sa chancellerie, fol. 94 r° : « Castellulum de Parvo Ponte. — Murus habebit octo tesias de alto desuper pavimentum de calceia et sex pedes de spisso usque ad *l'aloer* et duo muri in quibus porte sedebunt. Omne hoc debet furnire de cheminetis et de duobus paribus portarum et posticum ad intrandum firmitatem. Hec omnia parata erunt et furnita de solivis et de merreno et covertura de tegula. Et fiet ibi unus carcer cum tribus estagiis : primum estagium erit totum grafatum de ferro et voxum et duo paria de pavimentis desuper et due camere private. De tota hac summa debet habere quingentas libras parisiensium, tali modo quod debent ibi esse LXXI tesie muri. Si minus fuerit, cadet de qualibet tesia C sol. » (fac-similé du registre, publ. par L. Delisle ; édité par A. Tuetey, dans les

Archives des missions, 3e série, t. VI, 1880, p. 349; traduit ci-dessus, p. 56). Dans le même registre, au fol. 1 v°, on trouve la liste des Juifs détenus sans doute dans ce même châtelet : « Isti Judei remanebunt in castelleto secundum pontem... » (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, p. 508). Dans une liste des feudataires de l'évêque de Paris rédigée entre les années 1197 et 1208, il est dit que Hugue de Chaumont tient de lui « cameram castelleti de Parvo ponte » (Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 5, n° 5). Nous avons cité à l'article précédent un passage de Guillaume le Breton mentionnant l'emprisonnement au châtelet du Petit Pont, en 1214, de quelques prisonniers de guerre. Enfin, en 1222, le roi accorde à l'évêque des dédommagements pour le préjudice que lui a porté la construction de l' « accincta castelli Parvi pontis et appenditiorum ejus » (orig. scellé, Arch. nat., S 1092A, n° 3; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180).

Chèvreçon (rue). — Rue non identifiée. « Parisius, in vico qui vocatur Chevruchun »; « IIIIor denarios de hospitibus de Chevruchun » (chartes de 1142 env., dans R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, nos 290 et 293); « Parisius, in vico qui vocatur Chevruchun » (charte de 1146-1147, *ibid.*, n° 325); « in vico qui vocatur Chevreceon » (charte de 1177-1178, *ibid.*, n° 551); « Parisius, in vico qui vocatur Chevruchun » (charte de 1180 env., *ibid.*, n° 581). Le nom de cette rue signifie évidemment rue du chevreau (cf. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v° Chevreson).

Cité (île de la). — Les documents relatifs à cette île sont trop nombreux pour qu'il soit utile d'en donner ici un relevé.

Clichy (route de). — En 1204, Eude, évêque de Paris, notifie le don fait par « Renoldus Chereins » de neuf arpents de terre sis « prope muros Parisienses, super viam que tendit ad Clichi » en vue de la fondation d'une chapelle, — la chapelle Saint-Honoré (double orig., Arch. nat., L 612, n° 1, et S 1822, n° 90; Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 76). En 1205, autorisation est accordée par Jean, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, de bâtir une chapelle (toujours la chapelle Saint-Honoré) « prope portam

Parisiensem, secus viam que tendit ad Clichi » (orig., Arch. nat., L 612, n° 2; Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 76). Cette mesure est confirmée en août 1207 à peu près dans les mêmes termes par Eude, évêque de Paris (vidimus de l'an 1317, Arch. nat., L 561, n° 4; copie du XVIe s., *ibid.*, LL 388, fol. 72 r°). Il ressort de ces textes que la route de Clichy suivait le tracé de la rue Saint-Honoré. A une certaine distance de Paris, elle se partageait en deux : la route de Clichy et la route du Roule (voir l'article ROULE), la première suivant sans doute le tracé de la route de Clichy, telle qu'elle figure au XVIIIe siècle sur le plan de Verniquet (rue de Clichy, puis avenue de Clichy actuelles).

CLOITRE NOTRE-DAME. — Ce cloître s'étendait surtout au nord et à l'est de l'église Notre-Dame. Nous citerons ici les documents les plus précieux au point de vue topographique, antérieurs à l'époque de Louis VIII. En 1108, l'archidiacre Étienne de Garlande lègue au chapitre Notre-Dame « domum suam, quam habet in claustro sanctæ Mariæ » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 147), maison dont nous savons par deux autres chartes (*ibid.*, n°s 200 et 201) qu'elle était contiguë à la chapelle Saint-Aignan. Entre les années 1112 et 1116, Louis VI, délimitant la région sur laquelle s'exerce, en la Cité, la « voirie » de l'évêque de Paris, déclare : « Terra igitur illa quæ incipit a porta claustri beatæ Mariæ, ab illa scilicet porta quæ proxima est domibus Stephani archidiaconi, illa, inquam, terra, a sinistro existens latere, sicut publica distinguit via, usque ad domum Ansoldi et ab illa domo lineatim usque ad caput æcclesiæ Sancti Christofori, et a capite illo usque ad muros veteris æcclesiæ Sancti Stephani, tota, inquam, terra illa cum edificiis suis, quemadmodum a predicta circumcingitur et clauditur via, undique usque ad muros claustri beatæ Mariæ sub potestate Parisiensis episcopi et in viatura tantummodo illius jure antiquitatis existit » (*ibid.*, n° 156 = Luchaire, *Louis VI le Gros*, n° 218). En 1120, Louis VI englobe dans l'immunité accordée au cloître les maisons de deux chanoines de Notre-Dame, « quæ antea de claustro non erant, ante portam æcclesiæ ad occidentalem videlicet plagam sitas, cum earum appendiciis et omnibus quæ infra ipsarum muros usque ad fluvium Secanæ continentur » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 185 = Luchaire, *op. cit.*, n° 284). Vers 1127, il est décidé « ut neque scolares extranei in domibus claustri ulterius hospitarentur, neque in illa parte claustri, quæ vulgo Tresantiæ nominantur deinceps legerent neque scole haberentur; sed... infra ambitum

claustri quidam locus adherens episcopali curie, per quam introitum et exitum scolares habebant,... electus et coopertus est in quo scole ecclesie deinceps tenerentur et regerentur » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 220). En 1189, Gautier, chambrier du roi, donne au chapitre Notre-Dame ce qu'il possédait « in insula que est pone claustrum Parisiense », c'est-à-dire dans l'île appelée aujourd'hui île Saint-Louis (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame*, t. I, p. 295, n° 14). En 1212, il est question des maisons de Hugue Clément, doyen de l'église de Paris, sises « [in] claustro Parisiensi... juxta domum que dicitur antiquo nomine Aquileia » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 109). En mai 1217, Pierre, évêque de Paris, notifie que le chanoine Helloin a confirmé le don fait par Froger, son père, et « Richoldis », sa mère, à l'église Notre-Dame d'une maison sise « in paraviso, Parisius, juxta claustrum » (orig., Arch. nat , S 1[A], n° 20 ; analyse dans Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 528, n° 9). En mars 1221 (1222, n. st.), maître Jean Lambert de Chartres notifie que le couvent de Saint-Lazare lui a concédé viagèrement, moyennant un cens annuel, une maison sise « in civitate Parisiensi, prope claustrum Parisiensis ecclesie super Secanam » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 120). Suivant l'obituaire de Notre-Dame, l'évêque Guillaume, mort le 23 novembre [1223] donna à l'église 80 livres parisis, dont 60 à prendre « in retractatione domus site in paraviso, ad portam claustri, juxta ecclesiam Sancti Johannis Rotundi, que fuit Herloini concanonici nostri », maison mentionnée déjà plus haut, sous l'année 1217 (Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 203). Un acte de mai 1225 parle d'une maison sise « in vico Sancte Marine juxta muros claustri b. Marie » (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 529, n° 12).

Coupeaux (moulin de). — Entre 1148 et 1154, il est question du moulin « quod Cupels appellatur », situé sur la Bièvre, et à partir duquel les religieux de Saint-Victor sont autorisés à dévier le cours de la rivière (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 353). On ne peut, par suite, en confondre l'emplacement avec celui de la butte des Coupeaux qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de « Labyrinthe » au Jardin des Plantes. — En juin 1202 un accord a lieu entre l'abbaye de Saint-Victor et celle de Sainte-Geneviève au sujet de la dérivation de la Bièvre pratiquée par les chanoines de Saint-Victor « de sub molendino nostro (S. Genovefe) » (orig. scellé, Arch. nat., L 892, n° 2). C'est le même moulin.

Courroirie (la). — Lieu dit, situé près de l'hôpital Sainte-Catherine suivant Jaillot, *Recherches... sur la ville de Paris ; quartier Saint-Jacques de la Boucherie*, p. 36, et aux abords de la rue Troussevache d'après un acte d'octobre 1225 portant donation aux moines de Saint-Martin-des-Champs par Étienne « de Meremont » et sa femme d'un cens qu'ils possédaient à Paris, « in corrigiaria, in vico qui appellatur Trossevache » (orig., Arch. nat., S 1400, n° 36).

Couture l'Evêque. — A peu près sur l'emplacement du quartier actuel du Palais-Royal. En 1185, Maurice de Sully, évêque de Paris, notifie que Guillaume de la Chambre a vendu aux moines de Saint-Éloi de Paris une maison, en donnant pour gage de cette vente une autre maison sise « in burgo nostro » (le bourg Saint-Germain-l'Auxerrois), « in vico Sancti Germani Autissiodorensis, cum quatuor arpennis terre non longe a cultura nostra » (orig., Arch. nat., S 1068[A], n° 30). En 1196, le même Maurice de Sully reconnaît que « tota decima de cultura nostra juxta Parisius spectat ad ecclesiam Sancti Germani Autissiodorensis » (V. Mortet, *Maurice de Sully*, pièce justif. n° 44). Même déclaration faite dans les mêmes termes en 1198 par l'évêque Eude (copie du XIVe s., Arch. nat., L 568, n° 1, neuvième pièce ; vidimus de 1322, *ibid.*, L 568, n° 3). En 1222, Philippe Auguste déclare ne réclamer en la « cultura episcopi » que la juridiction des meurtres et des vols patents ou avoués (orig. scellé, Arch. nat., S 1092[A], n° 3 ; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180).

Crèvecœur (orme dit de). — Orme voisin de l'église Saint-Marcel. En avril 1217, Philippe Auguste donne à Hugue, son écuyer, une maison ayant appartenu à Guérin le Maçon, située « juxta Sanctum Marcellum, ante ulmum qui dicitur Crievecuer » (Bournon, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris ; rectifications et additions*, p. 86 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1740).

Croix de la Reine (la). — Croix située sur la chaussée Saint-Lazare (rue Saint-Denis) en face l'hôpital de la Trinité. Entre les années 1185 et 1196, Jean de Drancy lègue à Saint-Martin-des-Champs quinze sous « in quibusdam domibus de calcea ante

crucem regine assignatos » (copie du XIIIe s., *Liber testamentorum S. Martini de Campis*, Bibl. nat., ms. lat. 10977, fol. 65 v°). En 1202, l'évêque de Paris Eude déclare que la chapelle de la maison hospitalière « de cruce regine » dépend de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois (double orig., dont l'un encore scellé, Arch. nat., S 100, n°s 9 et 10; Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 73). En 1210, l'évêque Pierre notifie que les fondateurs de ladite maison, qu'ils ont instituée « in honore sancte Trinitatis Parisius, ad crucem regine, in via illa que ducit ad Sanctum Lazarum », l'ont donnée aux religieuses d'Hermières (orig., Arch. nat., S 100, n° 6). En 1211, A., archidiacre de Paris, notifie que Martin, prêtre de Saint-Germain-l'Auxerrois, a témoigné devant lui du don fait à l'hôpital Saint-Lazare par Gilbert le Roux d'une maison sise « super calceiam ante crucem regine » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch, nat., MM 210, fol. 123 v°). En juillet 1224 enfin, les moines de Saint-Martin-des-Champs donnent à l'abbaye d'Hermières une terre sise à Paris, auprès de l'hôpital de la Trinité, « juxta crucem regine » (orig., Arch. nat., S 1392, n° 4).

Croulebarbe (moulin de). — Moulin sur la Bièvre, dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours dans le nom de la rue Croulebarbe. La partie méridionale de cette rue portait plus spécialement le nom de rue du Moulin de Croulebarbe à la fin du XVIIIe siècle (voir le plan de Verniquet).

En décembre 1214, un accord intervient entre le chapitre Saint-Marcel et Philippe, marguillier et chanoine de Paris, au sujet d'une terre sise « juxta molendinum beate Marie Parisiensis qui appellatur Crollebarbe » (1° charte d'accord, orig., Arch. nat., S 21, n° 5; Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 347, n° 39; — 2° charte confirmative de l'évêque Pierre, de même date, double orig., Arch. nat., S 21, n° 6, et S 1927, n° 32; Guérard, *op. cit.*, t. II, p. 477, n° 119).

Cygne (rue du). — Existe encore aujourd'hui. Vers 1220, l'Hôtel-Dieu reçoit un cens à percevoir sur une maison sise « in vico Cigni » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 920).

Ecrivains (rue des). — Aujourd'hui rue de la Parcheminerie. —

En décembre 1209, Henri, chanoine de Saint-Marcel de Paris, concède aux moines des Vaux de Cernay « domum suam sitam in vico Scriptorum » (L. Merlet et A. Moutié, *Cartul. de Notre-Dame des Vaux de Cernay*, t. I, p. 176). En avril 1220, un échange est conclu entre Guillaume « Furdo » et les Templiers aux termes duquel ces derniers reçoivent des cens sur des immeubles sis « in vico Scriptorum » (Arch. nat., S 5086 A).

Pour l'identité de la rue des Écrivains et de la rue de la Parcheminerie, voir, entre autres, le *Dit des rues de Paris* de Guillot, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. I, p. 352, et H. de Curzon, *La maison du Temple de Paris*, p. 351.

Enfer (four d'). — Emplacement incertain. En 1195, Maurice de Sully, évêque de Paris, notifie la vente faite à l'église Notre-Dame « de Monte Estivo » par Jean « de Soisiaco » et sa femme Jeanne d'un four sis à Paris, « qui furnus Inferni dicitur » (orig., Arch. nat., S 3519, liasse 23, n° 1 ; Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 91). En mars 1195 (1196, n. st.), ladite église vend ce « furnus Inferni » à l'évêque (orig., Arch. nat., S 3519, liasse 23, n° 3). En août 1207, l'évêque en dote l'église Saint-Symphorien de la Chartre (orig., *ibid.*, liasse 1, n° 2 ; Félibien, *op. cit.*, t. III, p. 87 ; Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 154, n° 184), et en avril 1214, Roger de la Chambre et Jeanne, sa femme, renoncent aux droits qu'ils y pouvaient prétendre (orig., Arch. nat., S 3519, liasse 23, n° 4).

Fèves (rue aux). — Rue de la Cité, qui joignait autrefois la rue de la Vieille Draperie à la rue de la Calandre, parallèlement à la rue actuelle dite de la Cité (voir le plan de Verniquet).

Le 9 avril 1207, l'official de Paris certifie que Gaucher Giffard, clerc, bourgeois de Paris, a déclaré posséder « quamdam domum sitam Parisius in Falveria supra Secanam » (copie du XIVe s., Cartul. de Saint-Germain-l'Auxerrois, Arch. nat., L 387, fol. 67 r°). En décembre 1223, les lépreux du Roule vendent aux moines de Saint-Éloi de Paris dix sous de crois-cens sur une maison sise « in vico ad fabas, in censiva Sancti Eligii » (orig., Arch. nat., S 1079, n° 18).

Fumier Saint-Landri (rue du). — Rue qui devait se trouver en

la Cité, entre l'église Saint-Landri et le cloître Notre-Dame. En septembre 1219, vente est faite au chapitre cathédral de Paris par les Templiers de ce qu'ils possédaient « Parisius apud Fimarium » (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 416, n° 2). En mars 1223 (1224, n. st.), un accord a lieu au sujet d'une maison sise « in vico Fimarii » et il est stipulé qu'une seule baie pourra être pratiquée dans le mur de la maison qui regarde le cloître cathédral (*ibid.*, p. 348, n° 40). En juin 1227, il est question encore de trois maisons sises « Parisius, in Fimario sancti Landerici retro domum dicti archidiaconi (Parisiensis) » (orig., Arch. nat., S 3[A], n° 8; Guérard, *op. cit.*, t. II, p. 517, n° 15).

Garlande (rue de). — Par déformation du nom, appelée aujourd'hui rue Galande et remplacée par la rue Lagrange pour la partie comprise entre la rue des Anglais et la place Maubert. L'origine du nom doit être cherchée dans le clos possédé en ce lieu au XIIe siècle par la famille de Garlande (voir ci-dessus, chap. III, p. 24).

En 1202, un accord a lieu au sujet de la juridiction « in strata illa qua itur per vicum Garlande usque ad gressum Sancti Juliani » (Denifle et Chatelain, *Chartul. Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 61, n° 2). En 1197, Maurice, évêque de Paris, notifie que Dreu, « serviens » de Notre-Dame, a vendu à l'église Saint-Victor deux arpents de prés, en garantie desquels il a assigné la maison qu'il possède « in Gallanda » (orig., Arch. nat., S 2165, n° 16). En 1217, Pierre, évêque de Paris, notifie la donation faite par Jean Bourgeois et sa femme Agnès de deux maisons sises « in Garlanda cum pratello eisdem domibus adherente » (orig. scellé, Arch. nat., L 893, n° 14). En 1218, Agnès de Garlande lègue à l'Hôtel-Dieu vingt livres parisis à prendre sur une maison « que est in Gallanda » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 127). En janvier 1223, autre legs à assurer par la vente d'une maison sise « in Gallanda » (*Ibid.*, n° 170).

Gibet (le). — Se trouvait probablement entre les églises Saint-Laurent et Saint-Lazare. En 1189, vente par Roger de Villeneuve à l'église Saint-Lazare d'une terre sise « inter predictam domum Sancti Lazari et gibetum » (1° notification de cette vente par Philippe Auguste, orig., Arch. nat., K 26, n° 10 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 230; 2° notification de cette vente par Simon, évêque de Meaux, copie du XIIIe siècle, Cartul.

de Saint-Lazare, MM 210, fol. 19). En juin 1208, un accord est conclu entre les lépreux de Saint-Lazare, d'une part, et le clerc Jean et son frère André, de l'autre, au sujet d'une terre sise « juxta *le gibbet* de Parisius » (orig., Arch. nat., M 30, n° 15). En mars 1218 (1219, n. st.), concession est faite aux lépreux de Saint-Lazare par Gilbert de Clichy et sa femme Constance d'une vigne située « in valle Sancti Martini, juxta patibulum Parisiense » (copie du XIIIe siècle, Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 125). En juin 1223, Pierre Sarrasin, bourgeois de Paris, et sa femme Agnès abandonnent aux chanoines de Saint-Symphorien une vigne sise « in pratis Sancti Martini, in censiva eorumdem versus gibetum » (orig., Arch. nat., K 982, n° 4). En novembre 1223, le clerc Raoul vend à la maison de Saint-Lazare deux arpents de terre « in territorio Sancti Laurencii Parisiensis », en garantie desquels il assigne un arpent de vigne voisin des deux précédents et sis « apud gibetum » (orig., Arch. nat., K 982, n° 1[1]).

Glatigny (rue de). — Rue englobée dans les bâtiments du nouvel Hôtel-Dieu et qui allait de la rue des Marmousets à la Seine (voir le plan de Verniquet). En juillet 1218, Nicolas Beauvalet («Nicolaus Belli Valetis») reconnaît tenir de l'église Notre-Dame-des-Champs une demi maison « Parisius, in vico qui dicitur Glategni, juxta capud ecclesie Sancti Dyonisii de Carcere » (orig., Arch. nat., L 920, n° 21). En décembre 1217 et en octobre 1221, il est question de maisons appartenant à l'Hôtel-Dieu et sises « in vico qui dicitur Glategni » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n°s 123 et 143).

Grand Pont. — Pont reliant la Cité à la rive droite de la Seine, sur l'emplacement du Pont-au-Change actuel. Voir ci-dessus, chap. v, p. 52-54, quelques-uns des textes innombrables qui le concernent.

Grand'rue. — Aujourd'hui rue Saint-Jacques. Cette rue portait encore le nom de Grand'rue au début du XIVe siècle (voir le *Dit des rues de Paris* de Guillot, éd. Bournon, dans Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris ; rectifications et additions*, p. 405, n° 26).

En 1163, il est question de « strata regia juxta ecclesiam

Sancti Stephani » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 438). En 1182, Hugue de Chaumont vend à l'église Saint-Victor quatre maisons sises à Paris, « in majori vico, prope parvum pontem » (orig. scellé, Arch. nat., S 2163, n° 5; *ibid.*, n° 7, orig. scellé d'une charte de même date par laquelle l'évêque Maurice notifie ce don). En 1206, Garnier de Saint-Lazare donne à l'église Saint-Denis-de-la-Chartre une maison sise « ante portam Sancti Juliani Pauperis, totam sicut se comportat usque in magnum vicum » (orig., Arch. nat., S 3518, liasse 14, n° 1). En avril 1207, Simon de Poissy renonce au cens qu'il percevait sur cette maison (orig., Arch. nat., S 3518, liasse 14, n° 3; *ibid.*, n° 2, charte par laquelle Eude, évêque de Paris, notifie cette renonciation datée de 1206 = 1207, n. st.). En décembre 1222, Nicolas, chanoine de Paris, lègue à l'église Saint-Étienne-des-Grès une maison sise « in magno vico » (double orig., Arch. nat., L 581, n°s 2 et 3). En mars 1223 (1224, n. st.), l'hôpital Saint-Mathurin concède, moyennant cens, à Foulque le cordonnier (« alutarius »), une maison « sitam in magno vico in capite vici Termarum » (copie du XIIIe s., Cartul. des Mathurins, Arch. nat., LL 1544, fol. 12).

Grève (la). — En 1141-1142, Louis VII promet, moyennant finance, « burgensibus nostris de Grevia et de Montcello » qu'il ne sera rien construit sur « planitiem illam prope Secanam que Grevia dicitur, ubis vetus forum extitit » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 289). En 1198, Philippe Auguste notifie que son chambrier Gautier lègue à son fils Jean « terram Parisius de Gravia, que fuit comitis Mellenti » (orig. scellé, Arch. nat., L 888^A^, n° 30; publ. avec fac-similé par E. Richemond, dans les *Annales de la Soc. histor. et archéol. du Gâtinais*, t. XXIV, 1906, p. 6). En mai 1203, Gautier, chambrier du roi, donne à la grande Confrérie Notre-Dame, en laquelle il est admis ainsi que sa femme, cinq sous de rente annuelle à prélever « in prepositura mea Gravie » (orig., Arch. nat., S 875, n° 3; publ. d'après le cartul. par Leroux de Lincy, *Recherches sur la grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de la ville de Paris*, append. I, n° 5). En mai 1211, Amand, abbé de Prully, reconnaît que le roi a la haute justice sur la maison que les moines ont acquis « in Grevia » (orig., Arch. nat., J 151^A^, Paris, II, n° 1; analysé par Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 366, n° 965). En mars 1223 (1224, n. st.), Mathieu, cuisinier d'Archembaud de Bourbon donne à l'église Saint-Victor une maison sise « in Grevia » (orig. scellé, Arch. nat., L 893, n° 16).

Grève (rue de). — C'était, selon toute vraisemblance, la rue qui joignait les églises Saint-Gervais et Saint-Jean-en-Grève : dans une charte des années 1141-1142, ces deux églises sont dites situées à Paris, « in vico qui dicitur Greva » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 285).

Gui le Queux (rue). — En septembre 1215, Pierre, abbé de Saint-Germain-des-Prés, concède à Eude, cuisinier du roi, une « place » sur la Seine « usque ad viam que est juxta masuram Guidonis coci » (copie du xive siècle, Cartul. de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., LL 1029, fol. 29 v°). C'est très vraisemblablement la rue dont le nom s'est peu à peu déformé en celui de Gît-le-Cœur. Cf. *Topographie historique du vieux Paris; région occid. de l'Université*, p. 383.

Halles. — Pour la construction des halles, aux Champeaux, sous le règne de Philippe Auguste, voir ci-dessus, chap. ii, p. 18.

En décembre 1213, Philippe Auguste donne aux chanoines de Saint-Merri une rente annuelle de 15 sous pour la restauration de deux étaux qu'ils possédaient « in Campellis, Parisius, ubi hale nostre facte fuerunt » (Couderc, *Cartul. de Saint-Merry*, n° 19, dans les *Mémoires de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XVIII, 1891, p. 125). En mai 1219, « Ada », veuve d'Étienne « Berondi », bourgeois de Paris, donne à l'église Saint-Antoine de Paris, 100 sous de cens, dont 60 sur une maison « sitam prope alas « (copie du xiiie siècle, Cartul. de Saint-Antoine, Arch. nat., LL 1595, fol. 32). En février 1219 (1220, n. st.), Philippe Auguste confirme le don fait par Simon de Braye au couvent de Port Royal d'une maison sise à Paris « in halis » (*Gallia christiana*, t. VII, instr., col. 91, n° 118 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1952). En 1222, Philippe Auguste notifie l'accord qu'il a conclu avec l'évêque, spécialement « de halis... nostris sitis in Campellis » (orig. scellé, Arch. nat., S 1092^A, n° 3; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180).

Halle au blé. — En 1216 (1217, n. st.), Philippe Auguste concède à Renoul l'Archer, son échanson, « halam sitam apud Parisium in Judearia, ubi venditur bladum » (La Roque, *Preuves*

de l'histoire généalogique de la maison de Harcourt, t. IV, p. 2186 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1702).

Hanterie (rue de la). — Rue d'emplacement incertain, dont nous savons seulement, grâce à un acte de l'an 1245 (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 498), qu'elle était voisine de l'église Sainte-Opportune. En juillet 1215, Pierre, évêque de Paris, notifie que G., archiprêtre de Saint-Jacques, a vendu aux chanoines de Sainte-Opportune quatre sous de crois cens « super domum Frogeri cisoris sitam in vico Hanterie » (copie du XIIIe siècle, Cartul. de Sainte-Opportune, Arch. nat., LL 584, fol. 39 v°, ancien fol. 10). En mai 1218, un accord a lieu entre les exécuteurs testamentaires d'une certaine Alice, d'une part, et Geoffroi, « major de Sancto Laurentio », et Gautier Chapin, de l'autre, au sujet d'une maison sise « in Hanteria » (copie du XIVe siècle, Cartul. de Saint-Germain-l'Auxerrois, LL 387, fol. 76 v°). En juin 1218, Pierre, évêque de Paris, notifie que feue Marie, épouse de Geoffroi Godechaut, ayant légué à l'abbaye de Saint-Antoine de Paris la moitié d'une maison sise « in Hanteria », ledit Geoffroi a cédé l'autre moitié à l'abbaye (copie du XIIIe siècle, Cartul. de Saint-Antoine, Arch. nat., LL 1595, fol. 28).

Hospitaliers. — Voir Saint-Jean de Latran.

Hôtel-Dieu. — Situé le long de la Seine, à droite du parvis Notre-Dame en faisant face à la cathédale. Voir Coyecque, *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge* (publication de la *Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1891).

Innocents (église et cimetière des). — Voir Saints-Innocents.

Issy (chemin d'). — Il se confondait, à la sortie de Paris, avec le chemin de Vaugirard (rue de Vaugirard actuelle). Le tracé, aux abords de l'enceinte, en a été étudié dans la *Topographie historique du vieux Paris; région du faubourg Saint-Germain*, p. 70.

En janvier 1210 (1211, n. st.), on fixe les limites de la paroisse Saint-Séverin « usque ad metam quae est prope cheminum Issiaci » et « usque ad quartam metam quam nos posuimus extra muros

versus Sanctum Stephanum sicut cheminum Issiaci comportat » (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 91 ; Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 101, n° 101).

Jacobins (église des). — Voir Saint-Jacques.

Jean Hermand (rue). — Rue non identifiée. En juillet 1209, Philippe Auguste échange avec l'évêque de Paris des cens qu'il possédait sur une maison sise aux Champeaux et sur la maison de Roger l'Anglais contre un cens possédé par l'évêque sur des maisons sises « in vico Johannis filii Hermanni » (orig. Arch., nat., S 1082[A], n° 10; Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 69, n° 71 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1140).

Jongleurs (rue des). — Appelée plus tard rue des Ménétriers et joignant la rue Saint-Martin à la rue Beaubourg, un peu au sud de la rue des Petits-Champs (voir le plan de Verniquet). En mai 1225, on trouve mention de biens que Notre-Dame possédait « in vico des Jugleours » (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 525, n° 3).

Juiverie (rue de la). — Allait, au XVIIIe siècle, de la rue de la Calendre à la rue de la Vieille Draperie (voir le plan de Verniquet) suivant le tracé d'une partie de la rue de la Cité actuelle. C'était le quartier des boulangers (*panifici*); d'où la multitude de fours qui y sont mentionnés. En 1119 et 1135, mention d'un four « infra urbem, in vico qui dicitur Judeorum » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n°s 184 et 258). En 1140, 1160 env. et 1185-1194, autre four « in vico Judaeorum » (*ibid.*, n°s 181 et 419 et p. 465, n. 1). En 1167, mention d'un troisième four « in vico Judeorum » (*ibid.*, n° 464). En 1206, les moines de Saint-Victor échangent des maisons et un terrain contre deux maisons sises « in Judearia panificorum », qui appartenaient à l'Hôtel-Dieu (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 83). En juillet 1218, l'official de Paris certifie qu'Aubert de Chartres et sa femme Odeline ont reconnu tenir des moines de Notre-Dame-des-Champs une maison sise « Parisius, in regrataria, juxta Judaismum » et que Thibaud de Meaux a reconnu tenir des mêmes

moines une partie d'une maison sise « in Judaismo » près du four qu'ils y possèdent (orig., Arch. nat., L 920, n° 21). En septembre 1221, H., official de Paris, notifie que Raoul Poquet a doté une chapellenie qu'il vient de fonder en lui attribuant, notamment, une maison sise à Paris « in Judearia » (orig., Arch. nat., L 414, n° 16).

Laas. — Région comprise entre le Petit Pont et Saint-Germain-des-Prés. En 1171-1172, vente par le curé de Saint-Landri d'une vigne sise « in Aarso » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 503). En 1179-1180, Hugue, abbé de Saint-Germain des-Prés, acense à des hôtes « ad habitandum et domos in ea edificandum... quamdam vineam de Laas » qu'il avait donnée à l'abbaye (*ibid.*, n° 568). Vers 1180, le même Hugue rappelant les fondations qu'il a faites, déclare : « Noverint igitur universi quod nos ab Evrardo de Greva quamdam emimus vineam, juxta Parisius sitam, in loco qui vocatur *li Aas* quam quibusdam ascensivimus hominibus ad hospitandum et domos edificandas » (*ibid.*, n° 583). Entre 1182 et 1192, Foulque, abbé de Saint-Germain-des-Prés, notifie que Pierre, convers, qui tenait du trésorier de Saint-Germain-des-Prés, une vigne sise à « Laas », en ayant concédé une partie « quibusdam hospitibus » et prélevant sur ces derniers un cens « pro domibus ibidem edificatis », ledit trésorier lui a racheté ce cens (orig., Arch. nat. L 782, n° 56). Entre 1192 et 1202, Robert, abbé de Saint-Germain-des-Prés, concède, moyennant un cens, à Léger et à ses hoirs une portion de leur maison « que est *en Lars* », pour y établir un four (orig., *ibid.*, L 782, n° 57). En novembre 1194, Philippe Auguste notifie que Pierre « de Crespi » a vendu à Archer, son sergent, deux arpents de vignes sis « juxta Parisius, in Laaz, juxta pratum Sancti Germani de Pratis » (copie du XIIIe siècle, Cartul. *AB* de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., LL 1025, fol. 15 v° = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 427). En juin 1220, Louis, abbé de Saint-Magloire, et Étienne, archidiacre de Paris, notifient que le clerc Marcel et son neveu Pierre ont confirmé aux moines de Saint-Germain-des-Prés le don qui leur avait été fait par feu Gautier Chaperon, père dudit Pierre, d'une rente annuelle de 20 sous à percevoir « in terra Sancti Germani de Pratis, *en Laas*, super quadam domo sita prope ecclesiam Sancti Andree de novo constructam » (copie du XIIIe siècle, Cartul. *AD* de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., LL 1027, fol. 108).

Lourcine. — Village situé près de l'église Saint-Marcel et dont le souvenir s'est, jusqu'à une époque toute récente, perpétué dans le nom de la rue de Lourcine.

En 1182, les moines de Saint-Germain-des-Prés cèdent à la maison des Hospitaliers, « établie à Paris sur la Montagne Sainte-Geneviève », une terre sise « in villa que dicitur Laurcinæ supra Sanctum Marcellum » (orig., Arch. nat., L 782, n° 62). La même année, Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, notifie que Tiboud (le Riche) a vendu auxdits Hospitaliers une grange sise sur les domaines de l'abbaye de Sainte-Geneviève « prope ulmum de Laorcinis » (copie du XIIIe s., Cartul. de Sainte-Geneviève, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 356, p. 167). Une charte de la même année, d'Anseau, prieur des Hospitaliers, notifie cette vente dans les mêmes termes (chyrographe orig. scellé, Arch. nat., S 1528, n° 3).

Louvre. — Lieu dit et château. En 1189, une bulle de Clément III est adressée aux chanoines « Sancti Thome de Lauro » (orig., Arch. nat., L 615, n° 2; Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 75). En 1190, Hugue de Chaumont donne dix arpents de terre sis « a Chailloel super montem » à l'hôpital « pauperum clericorum de Lovre » (orig., Arch. nat., L 615, n° 3). En 1192, Philippe Auguste notifie une donation faite par Robert, comte de Dreux, à l'église « beati Thome de Louvre » (vidimus de l'an 1424, Arch. nat., L 615, n° 3 *ter* = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 375). En 1198, Robert II, comte de Dreux, confirme les donations faites par son père à l'église « Sancti Thome de Lovre » (Denifle et Chatelain, *Chartul. Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 16, n° 18).

En août 1204, Philippe Auguste assigne aux moines de Saint-Denis de la Chartre une rente de trente sous sur la prévôté de Paris en échange des droits qu'ils avaient sur la terre « ubi turris nostra de Lovre sita est » (Galland, *Du franc alleu*, p. 33 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 854). En novembre 1209, un accord a lieu entre l'évêque de Paris et le comte de Dreux au sujet des prébendes « Sancti Thome de Lupera Parisiensis » (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 139, n° 161). En janvier 1209 (1210, n. st.), Philippe Auguste donne à l'évêque de Paris onze deniers de cens à prendre sur la maison de Roger l'Anglais, aux Champeaux, en échange d'un cens de même valeur que ledit évêque avait « prope Sanctum Thomam de

Lovre in masuris que modo sunt infra ambitum novorum murorum nove turris » (orig., Arch. nat. S 1082[A], n° 7; Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 68, n° 69 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1187). En novembre 1212, un accord a lieu entre les chanoines « Sancti Thome de Lupera » et les frères dudit lieu (orig., Arch. nat., L 457, n° 3). En 1214, Ferrand, comte de Flandre, est ramené de Bouvines à Paris, « Lupre claudendus in arce » (Guillaume le Breton, *Philippide*, XII, vers 167, éd. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. II, p. 354). Il est enfermé, est-il dit ailleurs, « in turri nova extra muros » (Guillaume le Breton, *Liber*, § 199, *ibid.*, t. Ier, p. 293); « Parisius, in turri quae vocatur *le Louvre* » (Continuateur de Robert du Mont, dans les *Histor. de Fr.*, t. XVIII, p. 348).

En octobre 1215, G. doyen de Saint-Thomas, sollicite les fidèles de donner une aumône pour la reconstruction de la chapelle élevée par Henri, archevêque de Reims, « apud Parisius, in loco qui dicitur Lovre ». A la fin de cet acte curieux, il est dit qu'une indulgence de soixante jours a été accordée par R., légat du Saint-Siège, aux bienfaiteurs de la chapelle (orig. scellé, Arch. nat., L 615, n° 7). En janvier 1215 (1216, n. st.), Pierre, « proviseur » de l'hôpital Saint-Thomas « de Lupera », vend certains biens à l'abbaye de Saint-Denis (copie du XIIIe siècle, Arch. nat., LL 1163, p. 20). En 1217, Pierre, évêque de Paris, accorde à l'hôpital Saint-Thomas « de Lupera » une chapelle et un cimetière à l'usage de leur « familia » et de leurs « infirmi » (orig., Arch. nat., L 615, n° 8). Le 26 mai 1218, à la demande des frères de l'hôpital « Sancti Thome de Lupra Parisiensis », le pape Honorius III confirme cette décision (orig. scellé Arch. nat., L 615, n° 14). En décembre 1218, Étienne, doyen, Nicolas, chantre, et Philippe, chancelier de l'église de Paris, rendent au même sujet une sentence en faveur de l'hôpital « beati Thome de Lupera Parisiensis » (orig. scellé, Arch. nat., L 457, n° 4).

En 1222 enfin, dans l'accord général qu'il conclut avec l'évêque, Philippe Auguste accorde à ce dernier certains dédommagements pour les torts qu'il a subis in « accincta castelli Lupere et appendiciorum ejus » (orig. scellé, S 1092[A], n° 3; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554 n° 1554; = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180).

Sur les fouilles du Louvre, voir ci-dessus, chap. v, p. 61.

Malines (rue de). — Plus tard, rue de Marivaus ou Marivault (voir le plan de Verniquet), et aujourd'hui rue Nicolas Flamel. En juillet 1216, Pierre, évêque de Paris, notifie qu'Adam Hermand et Sanceline, son épouse, ont donné à l'abbaye de Saint-Antoine de Paris un cens sur des maisons sises « in vico de Mallines ». Le titre, rubriqué plus tard, situe la maison « in vico de Marivaus », qui est par suite la même, selon toute vraisemblance (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Antoine, Arch. nat., LL 1595, fol. 19 v°).

Massacre Moyenne (rue). — Rue dont le nom même et l'emplacement ne sont pas assurés, mais qui devait se trouver dans la Cité. Le mot « massacre » dans le français du moyen âge signifie boucherie. (Voir Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v° massacre.)

En 1179, il est question de deux maisons « ad Machacram mediam » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 564) et en 1180-1181 d'une autre maison « in rua que dicitur Mazacra mediana » (*ibid.*, n° 575). En février 1211 (1212, n. st.), Pierre, évêque de Paris, notifie que Hugue de Montlhéry a donné aux lépreux de Saint-Lazare divers cens sur des maisons « in Macecra media » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210 fol. 112 v°). En février 1219 (1220, n. st.), Pierre Sarrasin, bourgeois de Paris, cède à l'abbaye de Saint-Victor divers cens, dont un sur la maison de feu Jean de Gisors, « que domus est in Maceacre moiene » près de la maison de feu Robert de Chartres (orig., Arch. nat., S 1186^A, n° 33). En 1223, l'Hôtel-Dieu cède à Jean Evroin, bourgeois de Paris, un cens sur une maison sise « in Macacra media » en échange d'un autre cens (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 181). Vers la même époque, Adam, archidiacre de Paris (cité en 1212 dans une charte du *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, éd. Guérard, t. I, p. 143, n° 169) notifie que Girard de Gonesse et sa femme ont donné à Saint-Germain-des-Prés un cens sur une maison sise à Paris, « in Sabulo », et qu'en garantie de cette donation ils ont désigné une maison sise « in Machacremenee (*sic*), in terra Sancti Maglorii » (copie du XIIIe s., Cartul. *AB* de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., LL 1025, fol. 12 v°).

Mathurins (église des). — Voir Saint-Mathurin.

Maubert (place). — Le 28 août 1224, l'abbaye de Sainte-Geneviève se plaint de ce que Philippe de Ris, bourgeois de Paris, « viam publicam artavit ante domum suam in clauso Mali Vicini, que via descendit a platea que vocatur Mauberti directe versus Secanam » (orig., Arch. nat., S 1508[A], n° 46). La place existait donc antérieurement à cette date. Son nom venait très probablement d'un de ses habitants. On trouve vers cette époque une charte par laquelle Jean, abbé de Saint-Germain-des-Prés, concède au charpentier Gilbert « quamdam aream in Sequana juxta molendinum Symonis Mobert ad molendinum construendum » (texte publié dans la *Topographie historique du vieux Paris; faubourg Saint-Germain*, p. 283).

Maudetour (rue). — Existe encore sous le nom corrompu de rue Mondétour. En 1202, Eude, évêque de Paris, notifie que Jean, chanoine « de Livriaco » a donné à Saint-Lazare de Paris deux maisons sises « in via de Maudestor » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 32).

Mauvoisin (clos). — Voir ci-dessus, chap. III, p. 27.

Ménétriers (rue des). — Voir rue des Jongleurs.

Monceau Saint-Gervais. — Éminence sur laquelle se trouve l'église Saint-Gervais. En 1141-1142, Louis VII promet aux bourgeois « de Grevia et de Montcello » de ne rien faire construire sur la place de Grève (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 289). A la même époque, Galeran, comte de Meulan, donne à l'abbaye de Saint-Victor un cens « in Monscello Sancti Gervasii Parisius » (*ibid.*, n°s 292, 293, 325 et 581). En 1216, Philippe Auguste acquiert de l'évêque le fief « de Moncello Sancti Gervasii » (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 70, n° 73 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1662). En 1222, l'évêque renonce définitivement au « Moncellum Sancti Gervasii » (orig. scellé, Arch. nat , S 1092[A], n° 3[1]; Guérard, *op. cit.*, t. I, p. 122, n° 145; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *op. cit.*, n° 2180).

Mortellerie (rue de la). — Aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville. En janvier 1212 (1213, n. st.), Pierre, évêque de Paris, parle des processions qui se rendent à l'église Saint-Paul-des-Champs en passant « in vico dicto *de la Mortellerie* » (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 94). L'origine du nom est précisée dans une charte de l'an 1232 où la rue est appelée « vicus ubi sunt mortaria » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 290).

Neuve [Notre-Dame] (rue). — Dans la Cité ; disparue au milieu du XIXe siècle. Cette rue fut percée au milieu du XIIe siècle : en 1163-1164, les chanoines de la cathédrale acquièrent une maison qu'ils se proposent de démolir « ad perficiendam viam que fiebat ante ecclesie nostre paravisum » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 435). En 1164-1165, l'évêque acquiert de même deux maisons, sises « ante paravisum », « pro facienda via ante ecclesiam Beate Marie » (*ibid.*, n° 451). En 1173, l'évêque achète deux maisons, dont une « juxta paravisum ante vicum novum constructam », et les donne à Henri Lionel et à sa femme en échange de leur maison « quam ipsi nobis destruendam tradiderunt ad perficiendam viam que ante ecclesie Beate Marie paravisum fiebat » (*ibid.*, n° 515). L'obituaire de Notre-Dame fait honneur à l'évêque Maurice de Sully, mort le 11 septembre 1196, d'avoir ouvert « novum vicum, de suo proprio factum, tempore suo ante portas ecclesie » (*Recueil des historiens de France; obituaires de la province de Sens*, publ. par A. Molinier, t. I, p. 176). On trouvera enfin dans Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, toute une série de chartes des années 1200, 1212, 1222, 1223, etc. (nos 54, 108, 166, 167, 168, 171, etc.), relatives à des propriétés situées « in vico novo ante ecclesiam Beate Marie Parisiensis » ou « ante ecclesiam Sancte Genovefe Parve » ou « in rua nova ». On y peut joindre une charte de mai 1208, par laquelle Guillaume de Garlande donne à la maison du Temple de Paris une maison sise « in vico novo juxta Sanctam Genovefam Parvam » (orig., Arch. nat., S 5080A, liasse 107). Enfin, dans l'accord conclu en 1222 entre le roi de l'évêque, Philippe Auguste reconnaît les droits de justice exercés par l'évêque « in rua nova ante ecclesiam Beate Marie » (orig., Arch. nat., S 1092, n° 3; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180)

Neuve [Saint-Merri] (rue). — Aujourd'hui rue Saint-Merri. En 1208, Benoît, chanoine de Saint-Merri de Paris, donne à ladite église une maison sise « in vico novo » (orig., Arch. nat., S 88[A], n° 14). En avril 1217, une maison sise « in vico novo » sur le fonds de terre de Saint-Merri est donnée aux chanoines de cette église (*Cartul. et censier de Saint-Merry*, publ. par L. Cadier et C. Couderc, n° 14, dans les *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XVIII, 1891, p. 120).

Notre-Dame (église). — Église actuelle.

Notre-Dame (île). — Aujourd'hui île Saint-Louis. Cette île est, selon toute vraisemblance, celle qu'on trouve désignée dès 867 dans un acte de Charles le Chauve de la façon suivante : « Insulam quandam eidem civitati in orientali plaga conticuam atque viciniorem ecclesiae sanctæ Dei genetricis et semper virginis Mariae » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 47). Il est question à plus d'une reprise au XIIe siècle des droits de l'évêque en la rivière de Seine « a capite insule Sancte Marie usque ad Magnum pontem » (actes de Louis VI et de Louis VII, dans Lasteyrie, *op. cit.*, n°s 225 et 409), et il semble bien qu'il y ait identité entre cette « insula Sancte Marie » et l'île qui, un peu plus tard, sera couramment appelée « isle Nostre-Dame », car un texte du XIVe siècle parle, de même, de la « justice » de l'évêque « en l'isle Nostre-Dame et de ladite ylle ... en l'eaue de Seine jusques à Grand Pont et à Petit Pont » (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. III, p. 274). Un acte de 1189 porte cession par Gautier, chambrier du roi de France, au chapitre Notre-Dame d'un cens « in insula que est pone claustrum Parisiense » (Guérard, *op. cit.*, t. I, p. 295, n° 11), C'est encore sans doute la même île.

Notre-Dame-des-Champs (église). — Aujourd'hui couvent des Carmélites, rue Denfert-Rochereau. Existait déjà à l'époque carolingienne.

Palais épiscopal. — Entre l'église Notre-Dame et la Seine, sur l'emplacement du quai actuel de l'Archevêché. Voir la monographie de M. Victor Mortet, *Étude historique et archéologique sur la*

cathédrale et le palais épiscopal de Paris, du VIe au XIIIe siècle (Paris, 1888, in-8°).

Entre les années 1112 et 1116, le roi Louis VI stipule que l'espace compris entre l'église Saint-Étienne (à l'abside de l'église Notre-Dame actuelle) et la Seine, « transeundo scilicet ante curiam episcopi », relève de la justice épiscopale (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 156 = Luchaire, *Louis VI le Gros, Annales*, n° 218). Dans une pièce de l'année 1127 environ, il est parlé de la partie du cloître canonial « adherens episcopali curie » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 220). En 1170, l'évêque dit qu'une vente a été faite « in presentia nostra, in nova domo nostra, Parisius, ante hostium nove capelle » (*ibid.*, n° 477). En 1170-1171, un accord est conclu « in domo nova ejusdem episcopi » (*ibid.*, n° 481). Une charte de l'évêque Maurice est donnée, en 1177-1178, « Parisius, in domo nostra nova » (*ibid.*, n° 551). Une autre charte du même est donnée, un an plus tard, « Parisius, in veteri aula » (*ibid.*, n° 571). Le 8 octobre 1182, une charte du même est encore donnée « Parisius, in nostra veteri aula » (orig., Arch. nat., L 893, n° 42). En 1185, une nouvelle charte de l'évêque Maurice est donnée « Parisius, in porticu domus nostre, que est inter domum nostram et majorem ecclesiam » (orig. scellé, Arch. nat., L 894, n° 14). Dans son testament, en juin 1218, l'évêque Pierre lègue « capellæ nostre domus inferioris XV libras ad luminare faciendum » (orig., Arch. nat., L 535, n° 3).

•

Palais royal. — Palais situé sur l'emplacement du Palais de justice actuel, contre l'église Saint-Barthélemi. Une masse considérable de diplômes royaux sont dits donnés « à Paris, en notre palais ». Dans un diplôme de Henri Ier, de l'an 1033 environ, il est question de l' « abbas coenobii sanctorum Bartholomei apostoli atque Maglorii archipresulis, juxta aulam nostri palatii siti » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 87 = Sœhnée, *Catalogue des actes d'Henri Ier*, n° 33). Un diplôme de Philippe Ier est délivré, en l'an 1072, « aecclesie sanctorum Bartholomei et Maglorii nostro palatio adherenti » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 100; M. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, n° 62). En 1094, le même roi soumet à l'abbaye de Marmoutier « capellam dominicam in honore beati Bartholomei apostoli et beati Maglorii confessoris constructam, sitam in Parisiorum civitate juxta aulam regiam » (R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n° 109; Prou, *op. cit.*, n° 132). En 1114, il est question dans un diplôme de Louis VI de biens sis « ante curiam nostram » (le palais royal),

« ab angulo porte nostre usque ad portam Sancti Eligii » (R. de Lasteyrie *op. cit.*, n° 165). En 1160-1161, Louis VII parle de sa treille, « trelia nostra retro palatium » (*ibid.*, n° 418). Dans le passage fameux où Rigord (*Liber*, § 37, éd. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, p. 54) rapporte la décision prise par Philippe Auguste de faire paver les rues de Paris, il est dit que des fenêtres du palais royal le roi voit couler la Seine. En 1193, le chapitre cathédral vend à un des siens, le chanoine Nicolas, « quamdam domum Beate Marie juxta aulam domini regis sitam, domui Fulconis cordubanarii contiguam » (orig., Arch. nat., S 36, n° 15). En juin 1212, l'évêque Pierre notifie que Geneviève, veuve de Pierre Maréchal, et ses fils, ont quitté à Étienne Maréchal « quandam domum sitam inter curiam domini regis et Sanctum Petrum *des Arsiz*, de censiva Sancti Eligii Parisiensis moventem » (orig., Arch. nat., S 1068[A], n° 29). En mars 1212 (1213, n. st.), Louis, abbé de Saint-Magloire, autorise l'évêque de Paris, Pierre, à disposer d'une maison sise « in terra Sancti Maglorii ante domum domini regis », et le 7 mai 1213, l'évêque cède cette maison au monastère de Saint-Antoine de Paris (copies du XIIIe siècle, Cartul. de Saint-Antoine, Arch. nat., LL 1595, fol. 38 r° et v°). En mars 1214 (1215, n. st.), l'évêque Pierre notifie que le couvent des Fossés, du consentement d'Anseau, prieur de Saint-Éloi de Paris, a cédé, sa vie durant, à Aubert, cuisinier du roi, et à Emmeline, femme dudit Aubert, « cameram suam, illam scilicet que ultima est in cameris ante portam domini regis et juncta est orto Sancti Eligii, cum platea que adjacet eidem camere » (orig., Arch. nat., S 1068[A], n° 28). En mai 1219, le prêtre Nicolas, fondant une chapellenie en l'église Notre-Dame, donne, pour subvenir à l'entretien du chapelain, la maison sise « juxta aulam domini regis » et contiguë à celle du cordonnier Foulque, dont il a été question plus haut (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 455, n° 78). — Il est question du palais royal sans précisions topographiques dans beaucoup d'autres textes, qu'il est inutile de citer ici.

Parvis [Notre-Dame]. — Voir les textes cités pour la rue Neuve Notre-Dame et le Cloître Notre-Dame.

Perrin (pont). — Pont franchissant le ruisseau marécageux à l'est de Paris, sur l'emplacement de la Bastille. Vers 1170-1180, don d'une dîme « que est juxta pontem Petrinum » (R. de Las-

teyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 490). Pièces des années 1176-1177 relatives aux marais Sainte-Opportune, qui s'étendent « a ponte Petrino usque subtus villam que appellatur Chailloel » (*ibid.*, n°s 538, 539, 540, 541). En février 1225 (1226, n. st.), un accord a lieu entre Gui, prêtre de Saint-Paul de Paris, et les chanoines de Sainte-Opportune « super decimis quorumdam novalium, videlicet marisiorum sitorum juxta pontem Petrinum infra metas parrochie predicti Guidonis presbiteri ». Ce dernier, en échange des dites dîmes, reçoit celles de quatre arpents de terres sis dans la même paroisse de Saint-Paul « inter pontem Petrinum et crucem per quam itur apud Charrone » (orig., Arch. nat., L 617, n° 17).

En 1899, M. Ch. Sellier retrouva l'ancien chenal sur lequel passait le pont Perrin (Procès-verbaux de la *Commission municipale du Vieux Paris*, 1899, p. 191).

Perrin-Gasselin. — Rue qui figure encore avec ce nom sur le plan de Verniquet, entre la rue Saint-Denis et la rue du Chevalier-du-Guet. En novembre 1222 Jean de Deuil (« de Dyogilo ») sa femme Arembourg et son frère, le clerc Pierre, vendent au prêtre Jean cent sous de crois-cens sur une maison sise à Paris, « in magno vico qui est juxta Petrinum Gacelini, in censiva domini episcopi » (orig., Arch. nat., S 1824, n° 4). En décembre 1222, un accord intervient entre Pierre, chanoine de Saint-Honoré, et ses frères, aux termes duquel l'un de ces derniers, nommé Jean, tiendra à cens « medietatem domus cujusdam site in Petrino Gacelini » (copie du XIIIe s., dans un fragment d'un cartul. de Saint-Germain-l'Auxerrois, Bibl. nat., ms. lat. 10400, fol. 42 r°; copie du XIVe s., Cartul. de Saint-Germain-l'Auxerrois, Arch. nat., LL 387, fol. 71).

Petit Pont. — Pont reliant la Cité à la rive gauche de la Seine sur l'emplacement du Petit Pont actuel. Voir ci-dessus, chap. v, p. 56, quelques-uns des textes innombrables qui le concernent.

Petit Pont (rue du). — Rue menant du Petit Pont à la rue Neuve Notre-Dame et peut-être au delà, en la Cité, appelée plus tard rue du Marché-Palu (voir le plan de Verniquet). En 1153-1154, Louis VII acquiert une partie d'une maison « in vico Parvi Pontis intra insulam... ad ampliandam viam » (R. de Lasteyrie, *Car-*

tul. général de Paris, n° 380). En 1222, Philippe Auguste reconnaît les droits de justice de l'évêque « in rua nova ante ecclesiam Beate Marie » et en dehors de ladite rue jusqu'à « magnam viam Parvis Pontis » (orig. scellé, Arch. nat., S 1092[A], n° 3; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180).

Philippe Hamelin (tour). — Appelée plus tard tour de Nesle. Par accord de janvier 1210 (1211, n. st.), cette tour (« tornella Philippi Hamelini supra Sequanam ») fut choisie comme une des bornes de la paroisse Saint-Séverin (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 91).

Ce Philippe Hamelin paraît à plusieurs reprises dans les chartes du temps de Philippe Auguste, qui en fit un prévôt de Paris. Voir la liste des prévôts de Paris dressée par M. L. Delisle, au t. XXIV du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, p. 18*.

Porte de Paris. — Porte située sur la rive droite de la Seine au débouché du Grand Pont. En 1141-1142 cession est faite d'une boutique sur le Grand Pont et « ad portam vero stationes quatuor ad panis venditionem » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 286). En 1153-1154, Louis VII rappelle que jusqu'alors les bouchers n'ont pu vendre leur viande que « ad portam Magni Pontis » (*ibid.*, n° 380). En 1155-1156, il est question de la maison « Guerrici cambitoris, que est ad portam civitatis, ubi et venduntur carnes » (*ibid.*, n° 391). En 1171, une charte mentionne une boutique de boulangerie « que est ad portam Parisius » (*ibid.*, n° 497). En 1179-1180, cession est faite de « plateam quamdam... apud portam Parisiensem » (*ibid.*, n° 566). En 1204, Guillaume, prieur de Saint-Martin des Champs concède aux Templiers « quoddam stallum quod habebamus ante bocheriam porte Parisiensis » en échange d'un pré sis à Noisy (orig., Arch. nat., M 14, n° 1). En 1207, un accord intervient entre les moines de Saint-Martin-des-Champs et Jean l'Enfant et sa sœur au sujet de « quibusdam stallis que sunt juxta portam carnificum ad Magnum pontem » (orig., Arch. nat., S 1338, n° 12). On sait que devant la Porte de Paris se trouvait la Boucherie du Grand Pont (voir ce mot). En 1300 cette même porte sera désignée comme suit : « Porte de Paris, rue S. Denis, emprès du Chastellet » (H. de Curzon, *La maison du Temple de Paris*, p. 340).

Poterie. — Il s'agit sans doute de la région où passa plus tard la rue de la Poterie, entre la rue de la Verrerie à celle de la Coutellerie (voir le plan de Verniquet), c'est-à-dire la partie méridionale de la rue du Renard actuelle.

En 1160, il est question d'un cens « in Poteria » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 415); en 1172-1173, d'une maison « in Figularia » (*ibid.*, n° 506); en 1222, d'une autre maison « in Poteria, in censiva Templi Parisiensis » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 165); en juillet 1223, d'une maison « in Poteria » (*ibid.*, n° 175).

Pourceaux (place aux). — Emplacement précis incertain. En 1201, il est question à deux reprises de la maison possédée par une certaine Havoie « juxta plateam Porcorum » ou « Porcellorum » à côté de la maison de Lambert de Clichy (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n°s 58 et 59). En 1204, une maison sise « in platea Porcorum » est léguée à l'Hôtel-Dieu (*ibid.*, n° 75). En 1205, legs à l'Hôtel-Dieu d'une autre maison sise « in platea ad Porcos » (*ibid.*, n° 79). Au début du XIVe siècle, le *Dit des rues de Paris* de Guillot (n° 136) mentionne dans le quartier des Halles « la viez place à pourciaux » (Bournon, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris; rectifications et additions*, p. 414) et un acte de 1297 (Arch. nat., S 1822) indique d'une manière plus précise que cette place était voisine du « chevais Saint-Honoré ».

Pré-[aux-Clercs]. — Le 2 avril 1163, lors de la consécration de l'église Saint-Germain-des-Prés, le pape Alexandre III, « ad pratum quod est juxta monasterii muros cum sollempni processione procedens, ad populum sermonem fecit » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 436). En novembre 1194, Philippe Auguste notifie que Pierre de Crépy a vendu à son sergent Archer deux arpents de vignes sis « juxta Parisius, in Laaz, juxta pratum Sancti Germani de Pratis » (copie du XIIIe s., Cartul. *AB* de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., LL 1025, fol. 15 v° = Delisle, *Catal. des actes de Philippe Auguste*, n° 427). En 1200, le même notifie que « Malotio », son chambellan, a vendu à Saint-Germain-des-Prés trois arpents de vignes sis « juxta parvum pratum, ante portam Sancti Germani de Pratis » (copie du XIIIe s., cartul. cité, fol. 29 v° = Delisle, *Catalogue*, n° 597). En août 1215, le légat Ro-

bert déclare confirmer aux écoliers parisiens « pratum Sancti Germani in eo statu in quo fuit eis adjudicatum » (Denifle et Chatelain, *Chartul. Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 78, n° 20).

Quincampoix (rue). — Existe encore aujourd'hui. En 1203, Eude, évêque de Paris, notifie que Robert l'Angevin a reconnu devant lui la donation faite à l'église Saint-Lazare par Ermenjard, son épouse, de deux maisons sises à Paris, dont l'une « in vico qui dicitur Quiquenpoist » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 43 v°). En février 1211 (1212, n. st.), un accord a lieu entre les chanoines de Saint-Merri et un certain Guillaume et sa femme au sujet d'une rente à percevoir sur la maison de Robert le Maçon « in vico de Quiquempoist » (Cadier et Couderc, *Cartul. de Saint-Merry*, n° 40, dans les *Mémoires de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XVIII, 1891, p. 145). En avril 1225, Bouchard de Marly conclut un arrangement avec le prieur de Saint-Lazare de Paris au sujet, notamment, d'un cens « quem habere solebam in vico Alberici Carnificis et in vico qui appellatur Quiquenpoist » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM. 210, fol. 63).

Roule (pont du). — Pont sur lequel la route de Paris au Roule franchissait le ruisseau marécageux situé à l'ouest de Paris. En 1222, Philippe Auguste se réserve toute la justice « in strata publica ab ecclesia Sancti Honorati quantum durat terra episcopi usque ad pontem de Rollo » (orig. scellé, Arch. nat., S 1092A, n° 3; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 554, n° 1554 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 2180).

Sablon. — Lieu dit, qui donna son nom à une rue, parallèle à la Seine, située entre l'ancienne rue du Marché Palu (au Petit Pont) et le Pont au Double. Cette rue disparut elle-même au XVIIe siècle pour être englobée dans les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu, le long de la Seine. Voir Jaillot, *Recherches... sur la ville de Paris*; t. I, *Quartier de la Cité*, p. 91.

En 1180, il est question d'une maison sise « in Sabulo » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 575). En 1190, Philippe Auguste atteste le don fait par Sanceline à l'église Saint-Denis de Montmartre de maisons sises « Parisius, apud Sabulum » (E. de Barthélemy, *Recueil des chartes de l'abbaye de Montmartre*, p. 127,

sous la fausse date de 1192 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 288). En 1213, l'abbaye de Sainte-Geneviève cède à celle de Montmartre une maison sise « in Sabulo » (E. de Barthélemy, *Recueil* cité, p. 148). En décembre 1221, don à l'Hôtel-Dieu d'une maison sise à Paris, « in Sabulo » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 147. Voir *ibid.*, p. 475, une mention du censier qui prouve que c'est bien là un point de la « Cité »). En septembre 1223, l'abbaye de Sainte-Geneviève acense au prieuré de la Saussaye (« domui de Salceia ») la moitié de deux maisons sises « in Sabulo » (orig. scellé, Arch. nat., S 1510, n° 1). Vers la même époque, Adam, archidiacre de Paris (cité en 1212, dans Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 143, n° 169) notifie la donation faite à Saint-Germain-des-Prés par Girard de Gonesse et sa femme, d'un cens sur une maison sise à Paris, « in Sabulo » (copie du XIIIe siècle, Cartul. *AB* de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., LL 1025, fol. 12 v°).

Sac (rue du). — Rue non identifiée. En décembre 1219, les chanoines de Saint-Merri achètent un cens sur deux chambres « in vico Sacci » près de la maison de Hugue « Trossevache », dans le fonds de terre de l'église Saint-Merri (Cadier et Couderc, *Cartul. de Saint-Merry*, n° 29, dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. XVIII, 1891, p. 135). Ce texte indique qu'il faut chercher la rue aux abords de Saint-Merri et, sans doute, en même temps, assez près de la rue Troussevache.

Saint-Aignan (chapelle). — Un fragment en subsiste au n° 19 de la rue des Ursins ; fondée vers 1123 par Étienne de Garlande (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n°s 200 et 201).

Saint-André-des-Arts (église). — Démolie en 1800 ; fondée entre 1211 et 1220 (voir ci-dessus, chap. III, p. 25).

Saint-Antoine-des-Champs (abbaye de). — Aujourd'hui hôpital Saint-Antoine, rue Saint-Antoine. Mentionnée dès 1191 (*Gallia christiana*, t. VII, instr., col. 899).

Saint-Barthélemi et Saint-Magloire (chapelle). — Démolie à

l'époque de la Révolution, cette chapelle était située sur l'emplacement du Tribunal de commerce actuel. Elle avait été soumise à l'abbaye de Marmoutier en 1094 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 109; Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, n° 132).

Saint-Benoît (église). — Démolie en 1854, cette église était située sur le côté ouest de la rue Saint-Jacques à son croisement avec la rue des Écoles actuelle. Elle est citée pour la première fois en 1138 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 275).

Saint-Benoît (rue). — Peut-être la rue appelée plus tard (voir le plan de Verniquet) rue du Cloître-Saint-Benoît (qu'il ne faut pas confondre avec la rue qui porte aujourd'hui ce nom), à moins pourtant qu'il ne s'agisse de la Grand'rue, ainsi que quelques actes de la fin du XIIIe siècle pourraient le laisser supposer.

En novembre 1220, vente est faite à l'Hôtel-Dieu de Paris d'une maison sise « in vico Sancti Benedicti » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 135, où l'acte est précédé de ce sommaire, écrit en l'an 1295 : « De domo dicta ad Clavem in magno vico ultra Parvum pontem »).

Saint-Bond (église). — Démolie en 1692, cette église était située sur l'emplacement du n° 8 de la rue Saint-Bon actuelle, suivant M. Bournon (Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris; rectifications et additions*, p. 330). Elle est citée pour la première fois en 1136 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 260).

Saint-Christophe (église). — Démolie en 1747, cette église était située à l'angle du Parvis Notre-Dame et de la rue Saint-Christophe (F. Bournon, *loc. cit.*, p. 7). Elle est citée dès le IXe siècle, au moins.

Saint-Denis-de-la-Chartre (église). — Dans la Cité. Figure encore sur le plan de Verniquet. Mentionnée pour la première fois en 1014 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 80).

Saint-Denis-du-Pas (église). — Dans la Cité, derrière Notre-Dame. Figure encore sur le plan de Verniquet. Mentionnée pour la première fois en 1164 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 450) sous le titre d'oratoire.

Saint-Éloi (prieuré de). — Dans la Cité. Figure sur le plan de Verniquet (couvent des Barnabites). Apparaît dès le IXe siècle.

Saint-Étienne-des-Grès (église). — Démolie en 1792 ; figure encore sur le plan de Verniquet. Citée dès l'époque carolingienne.

Saint-Étienne-du-Mont (église). — Construite en vertu d'une décision pontificale du 20 juin 1222 (orig. scellé, Arch. nat., L 884, n° 55 ; publ. partiellement par F. Bournon, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris; rectifications et additions*, p. 193-194).

Saint-Eustache (église). — Apparaît en juillet 1223 comme église et existait peut-être auparavant (dès 1213, au moins) comme chapelle sous le vocable de Sainte-Agnès. Voir Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. I, p. 58, et Jaillot, *Recherches critiques... sur la ville de Paris; quartier Saint-Eustache*, p. 28.

Saint-Germain-l'Auxerrois (église). — Citée dès le IXe siècle.

Saint-Germain-l'Auxerrois (rue). — Rue joignant la chaussée Saint-Lazare (rue Saint-Denis) à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois suivant le tracé représenté encore partiellement par la rue Saint-Germain-l'Auxerrois actuelle et par la rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois.

Dans un diplôme de Louis le Pieux du 19 octobre 820, dont plus d'un détail nous semble suspect, il serait question déjà de la « ruga Sancti Germani » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 32). Il est question de la « via Sancti Germani » menant au Grant Pont en 861 (*ibid.*, n° 45). Dans une fausse bulle de

Benoît VII fabriquée au XIe siècle, on trouve mention de la même « ruga Sancti Germani » que dans l'acte de Louis le Pieux (*ibid.*, n° 65); de même, en 1165, dans une bulle d'Alexandre III (*ibid.*, n° 457). En 1185, Maurice, évêque de Paris, notifie que Guillaume de la Chambre et Ève, son épouse, ont vendu aux moines de Saint-Éloi de Paris une maison en garantie de laquelle ils en ont désigné une autre qui leur appartenait « in burgo nostro (= episcopi), in vico Sancti Germani Autissiodorensis » (orig., Arch. nat., S 1068A, n° 30). En avril 1210, cession est faite à l'église Notre-Dame d'un cens sur une maison « quae dicitur domus Canis, sita super Secanam in vico Sancti Germani Autissiodorensis » (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 516, n° 10). En février 1218 (1219, n. st.), donation est faite à l'Hôtel-Dieu de Paris d'une maison sise « in vico Sancti Germani Altissiodorensis » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 124). En mai 1219, Adam Baudouin, à l'article de la mort, donne aux religieuses de Saint-Antoine de Paris un cens à percevoir sur une maison sise « in vico Sancti Germani Autyssiodorensis » (copie du XIIIe siècle, Cartul. de Saint-Antoine, Arch. nat., LL 1595, fol. 49 v°).

Saint-Germain-le-Vieux (église). — Dans la Cité. Figure sur le plan de Verniquet. Apparaît dès l'époque mérovingienne.

Saint-Germain-des-Prés (abbaye de). — Apparaît à l'époque mérovingienne.

Saint-Germain-des-Prés (porte). — Porte de l'enceinte de Philippe Auguste, appelée plus tard porte de Bussy. En 1209-1210, Philippe Auguste donne à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés « posternam murorum nostrorum Parisiensium que est in via Sancti Germani de Pratis tenendam de nobis et heredibus nostris libere et quiete et absque ulla consuetudine, ita tamen quod, quando constructa fuerit, abbas Sancti Germani debeat eam totam de novo cooperire de merreno et tegula et reparare quotiens opus fuerit et tenere in tali statu quod non depereat » (Malingre, *Les antiquités de la ville de Paris*, p. 215 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1173). La porte qui garda dans la suite le nom de porte Saint-Germain-des-Prés n'est mentionnée qu'en 1240 (voir ci-dessus, chap. IV, p. 47).

Saint-Germain-des-Prés (rue). — Rue menant de la Grand'rue (rue Saint-Jacques) à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'obituaire de Notre-Dame enregistre au 18 octobre l'obit de l'archidiacre Philippe (mort à la fin du XIIe siècle), qui donna à la cathédrale une maison sise au delà du Petit Pont, « in proxima via que ducit ad Sanctum Germanum » (Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 189). En 1209-1210, il est question de la porte de Paris « que est in via Sancti Germani de Pratis » (acte cité à l'article précédent). En 1221, Païen, chanoine de Saint-Jean-le-Rond, dote une chapellenie qu'il fonde à Notre-Dame en donnant notamment une maison sise « versus Sanctum Germanum de Pratis, super calceatam » (orig. scellé, Arch. nat., S 90^B, n° 85; analysé dans Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 462, n° 91). Il s'agit peut-être de la rue Saint-Germain.

Saint-Gervais (église). — Eglise fondée à l'époque mérovingienne.

Saint-Hilaire (église). — Eglise située autrefois (voir le plan de Verniquet) à l'angle de la rue des Sept-Voies (aujourd'hui rue Valette) et de la rue du Mont-Saint-Hilaire (rue Lanneau). Citée pour la première fois comme chapelle en 1158 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 405).

Saint-Hippolyte (chapelle). — Chapelle qui était située presque à l'angle du boulevard Arago et du boulevard de Port-Royal et dont les derniers vestiges ont disparu en 1867. Elle est citée pour la première fois en 1158 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 405).

On consultera sur cette chapelle le livre de M. l'abbé Jean Gaston, *Une paroisse parisienne avant la Révolution : Saint-Hippolyte* (Paris, 1908, in-8°), paru pendant que notre travail était sous presse.

Saint-Honoré (église). — Démolie pendant la Révolution, cette église était située sur l'emplacement de la rue actuelle dite Cloître-Saint-Honoré. La première charte relative à la dotation de la chapelle avant l'achèvement de sa construction est de 1204

(charte de l'évêque Eude, double orig., Arch. nat., L 612, n° 1, et S 1822, n° 90; Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 76). La première charte, à notre connaissance, où cette chapelle soit nommée Saint-Honoré est d'août 1207 (orig., Arch. nat , S 1822, n° 83). Dès l'année suivante, elle est appelée église et l'évêque règle l'organisation du chapitre (Félibien, *op. cit.*, t. V, p. 602).

Saint-Honoré (porte). — Porte de l'enceinte de Philippe Auguste sur la route de Clichy. En 1205, le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois autorise la construction d'une chapelle (Saint-Honoré) « prope portam Parisiensem, secus viam que tendit ad Clichi » (orig., Arch. nat., L 612, n° 2; Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 76). En août 1207, l'évêque Eude confirme cette charte en employant les mêmes termes (vidimus de l'an 1317, Arch. nat., L 561, n° 4; copie du XVIe s., Cartul. de Saint-Germain-l'Auxerrois, LL 388, fol. 72). En mars 1217 (1218, n. st.), Philippe Auguste donne à Foulque de Compiègne, son sergent, « portam nostram murorum Parisius, sitam ante ecclesiam Sancti Honorati, que fuit magistri Raymundi, cum duabus tornellis que sunt ex utraque parte porte predicte, ita quod dictus Fulco et heres suus portam predictam cum duabus tornellis in bono statu de coopertura semper tenebunt et conservabunt » (copie du XIIIe s., registre *CC* de Philippe Auguste, Arch. nat. JJ 8, fol. 102 v° = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1796).

Saint-Jacques (église). — Dite église des Jacobins. Était située rue Saint-Jacques, en face l'église Saint-Étienne-des-Grès (voir le plan de Verniquet), « in exitu civitatis Parisiensis », comme il est dit dans une charte de 1221 (Denifle et Chatelain, *Chartul. Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 99, n° 42). L'église est citée sous ce nom dès décembre 1219 (*ibid.*, p. 94, n° 35).

Saint-Jacques-[de-la-Boucherie] (église). — De cette église, dont seule une tour (tour Saint-Jacques) subsiste, des fouilles exécutées en 1852-1853 ont révélé des substructions qui ont semblé dater de l'époque carolingienne (voir A. Lenoir, dans le *Bulletin du Comité de la langue et des arts*, 1853, p. 420, et surtout le dossier 49 des Papiers Vacquer, conservés à la Bibl. hist. de la ville de Paris). La première mention de l'église est de 1119 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 184).

Saint-Jean-en-Grève (église). — Démolie en 1800, cette église était adossée à l'Hôtel-de-Ville (voir le plan de Verniquet). Elle est citée dès 1141-1142 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 285).

[Saint-Jean-de-Latran] (église). — Une tour en demeura debout jusqu'en 1854. En 1171-1172, cette église — alors simple oratoire — venait d'être construite (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 498; Delaville Le Roulx, *Cartul. général de l'ordre des Hospitaliers*, t. I, p. 293, n° 423).

Saint-Jean-le-Rond (église). — Église qui était située contre Notre-Dame, à gauche en faisant face au portail. Citée dès 1124 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 203) et avec son nom de Saint-Jean-*le-Rond*, dès le 19 septembre 1209 au plus tard : débat entre Païen, chanoine « Sancti Johannis Rotundi » et Marguerite, veuve de Guillaume de Saint-Marcel, au sujet d'une maison sise en la paroisse Saint-Séverin (orig., Arch. nat., S 90[B], n° 86).

Saint-Julien-le-Pauvre (église). — Citée dès le IXe siècle, et avec son nom de Saint-Julien-*le-Pauvre* dès août 1206 au plus tard (orig., Arch. nat., S 3518, liasse 14, n° 2).

Saint-Landri (église). — Dans la Cité (voir le plan de Verniquet). Démolie en 1829. Un prêtre de cette église paraît dès 1150 environ (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 368).

Saint-Landri (rue). — Probablement la rue qui, au XVIIIe siècle, joignait la rue des Marmousets à la rue Basse des Ursins (voir le plan de Verniquet). En avril 1219, Hugue, abbé de Saint-Germain-des-Prés, notifie que Raoul, moine de l'abbaye, a concédé à Gui d'Auxerre, le cens d'une maison sise à Paris, « in vico Sancti Landerici » (copie du XIIIe s., Cartul. *AD* de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., LL 1027, fol. 101 v°).

Saint-Laurent (église). — Citée dès l'époque mérovingienne.

Saint-Lazare (léproserie de). — Aujourd'hui prison de Saint-Lazare. Citée pour la première fois en 1122 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 193).

Saint-Lazare (pont). — Pont sur lequel la chaussée Saint-Lazare franchissait le ruisseau marécageux au nord de Paris. En 1122, Louis VI parle du pont Saint-Martin et de « alium pontem prope Parisium, juxta domum leprosorum » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 193). De même, Louis VII en 1143-1144 (*ibid.*, n° 301).

Saint-Lazare (rue ou chaussée). — Aujourd'hui rues Saint-Denis et du Faubourg Saint-Denis. En 1178-1179, don de quelques arpents de prés « adjacentium calceate qua itur ad Sanctum Lazarum » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 555). En 1185-1196, Jean de Drancy lègue à Saint-Martin-des-Champs quinze sous « in quibusdam domibus de calcea ante crucem reginae assignatos » (copie du XIIIe s., *Liber testamentorum S. Martini de Campis*, Bibl. nat., ms. lat. 10977, fol. 65 v°). En 1202, Eude, évêque de Paris, notifie que les moines de Saint-Martin-des-Champs ont autorisé Adam de Montreuil, chanoine du chapitre cathédral à établir deux fours « in calceia Sancti Maglorii » (copie de l'an 1209, Cartul. A de Saint-Martin-des-Champs, Arch. nat., LL 1351, fol. 53). En 1210, Pierre, évêque de Paris, notifie la fondation de l'hôpital de la Trinité « ad crucem regine, in via illa que ducit ad Sanctum Lazarum » et sa remise à l'abbaye d'Hermières (orig., Arch. nat., S 100, n° 6). En 1211, Gilbert le Roux donne à Saint-Lazare de Paris « domum suam, sitam super calceiam, ante crucem regine » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 123 v°). Beaucoup d'autres chartes sont relatives à des biens sis sur la rive droite de la Seine, « super calceiam ».

Saint-Leufroi (église). — Détruite en 1684, cette église était située près du Grand Châtelet. Elle est citée dès 1150 environ (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 368).

Saint-Magloire (église). — Existait encore à la fin du XVIIIe siècle à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue Saint-Magloire (voir le plan de Verniquet). Elle avait été établie dans une ancienne chapelle dédiée à Saint-Georges (en 1117, elle est dite chapelle Saint-Georges et Saint-Magloire : R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 175), qu'il faut probablement identifier avec celle de ce nom qu'on trouve citée au IXe siècle (*ibid.*, n° 54).

Saint-Marcel (église). — Démolie en 1806, cette église était située à l'angle de l'avenue des Gobelins et du boulevard Saint-Marcel actuels. Elle avait été fondée à l'époque mérovingienne.

Saint-Martial (église). — Dans la Cité, derrière l'église Saint-Éloi. Avait disparu avant la fin du XVIIIe siècle. Elle est mentionnée pour la première fois en 1136 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 260).

Saint-Martin (église). — Appelée aussi Saint-Martin-du-Cloître-Saint-Marcel, elle était située tout à côté de Saint-Marcel, au point où la rue de la Collégiale rejoint aujourd'hui le boulevard Saint-Marcel (voir le plan de Verniquet). Elle est citée pour la première fois en 1158 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 405).

Saint-Martin (rue). — Aujourd'hui rues Saint-Martin et du Faubourg Saint-Martin. En 1070, le roi ordonne de respecter « via que est ante monasterium Sancti Martini » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 99; Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, n° 53). En 1194, Robert, prieur de Saint-Martin-des-Champs, et Daniel, prieur de Saint-Lazare, échangent divers cens, dont 5 sous « in vico Sancti Martini » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 40 v°). En mai 1225, Bouchard de Marly et les frères de Saint-Lazare échangent divers cens, dont un « in vico Alberici carnificis, sicut se comportat a domo Johannis de Darenciaco usque ad magnum vicum Sancti Martini » (*ibid.*, fol. 63 v°).

Saint-Martin-des-Champs (abbaye de). — Aujourd'hui Conserva-

toire des Arts et Métiers. Cette abbaye remontait à l'époque mérovingienne.

Saint-Martin-des-Champs (pont). — Pont sur lequel la route de Saint-Martin franchissait le ruisseau marécageux au nord de Paris. Mentionné dès l'époque mérovingienne sous le nom de « pasellus Sancti Martini » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 7). En 1122 et en 1143-1144 il est question de l'église Saint-Laurent sise « prope pontem Sancti Martini de Campis » (*ibid.*, n°s 193 et 301).

Saint-Mathurin (église). — Église des Trinitaires, appelée plus tard église des Mathurins, située entre les Thermes et la rue Saint-Jacques (voir le plan de Verniquet); démolie lors de la Révolution. Citée pour la première fois, à notre connaissance, en 1190 : vente par Barthélemi Boisseau, d'une dîme « hospicio Sancti Mathurini » (copie du XIIIe s., Cartul. des Mathurins, Arch. nat., LL 1344, fol. 60 v°).

Saint-Médard (église). — Citée pour la première fois en 1163 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 438).

Saint-Médard (pont). — Pont sur la Bièvre près l'église Saint-Médard. En 1163, le bourg Sainte-Geneviève s'étend « usque ad pontem Sancti Medardi » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 438).

Saint Merri (église). — Citée dès le IXe siècle.

Saint-Merri (porte). — Porte située en travers de la rue Saint-Martin à côté du cloître de l'église Saint-Merri. Suger relate que, sous son abbatiat (1122-1151), les moines de Saint-Denis ont acheté « domum quae superest portae Parisiensi versus Sanctum Medericum » (*De rebus in administratione gestis*, p. 158 de Lecoy de La Marche, *Œuvres de Suger*, éd. de la *Soc. de l'hist. de France*). Il s'agit sans doute de la porte Saint-Merri. En 1209, Pierre, évêque de Paris, notifie que Simon Boisseau a donné à Saint-Mar-

tin-des-Champs un cens sur une maison sise « juxta portam que appellatur porta Sancti Mederici » (copie du XIIIe s., Cartul. A de Saint-Martin-des-Champs, Arch. nat., LL 1351, fol 57 v°). En février 1223 (1234, n. st.), Gui, archiprêtre de Saint-Jacques, reconnaît n'avoir aucun droit de propriété sur une maison sise à Paris, « juxta portam Sancti Mederici » (Cadier et Couderc, *Cartul. de Saint-Merry*, n° 21, dans les *Mém. de la Soc. d'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XVIII, 1891, p. 127). Il est question au XIVe siècle de biens sis « en la rue Saint-Martin, hors de la porte Saint-Merri » (*ibid.*, p. 173, 184, 195) et touchant le cloître Saint-Merri (*ibid.*, p. 225, 234). Cf. ci-dessus, chap. II, p. 11.

Saint-Nicolas-des-Champs (église). — Est citée déjà comme église paroissiale dans un acte de mars 1220 (1221, n. st.), qui stipule l'adjonction à l'église d'un cimetière spécial (double orig., dont l'un scellé, Arch. nat., L 688, n° 3, et S 1435, n° 2 ; Dubois, *Hist. eccles. Parisiensis*, t. II, p. 270; F. Bournon, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris ; rectifications et additions*, p. 157).

Saint-Paul (église). — Située rue Saint-Paul (voir le plan de Verniquet), cette église a été démolie à l'époque de la Révolution et le culte transféré à l'église voisine de Saint-Louis, appelée aujourd'hui Saint-Paul et Saint-Louis. Elle est citée pour la première en 1136 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 260).

Saint-Pierre-aux-Bœufs (église). — Église qui s'élevait au nord du parvis Notre-Dame (voir le plan de Verniquet). Elle est citée pour la première fois d'une manière sûre en 1136 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 260), mais vraisemblablement aussi dès 925 (*ibid.*, n° 260).

Saint-Pierre-aux-Bœufs (rue). — Rue qui joignait le parvis Notre-Dame à la rue des Marmousets en passant devant l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs (voir le plan de Verniquet). En septembre 1221, Raoul Poquet dote une chapellenie qu'il fonde à Notre-Dame, en donnant, entre autres, une maison sise « in vico Sancti Petri de Bobus » (orig., Arch. nat., L 414, n° 16).

Saint-Pierre-des-Arcis (église). — Etait située dans la Cité, derrière l'église Saint-Barthélemi (voir le plan de Verniquet). Elle est mentionnée pour la première fois en 1136 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 260).

Saint-Séverin (église). — Existait dès l'époque carolingienne.

Saint-Séverin (rue). — Existe encore aujourd'hui. Dans une note antérieure à 1221, l'obituaire de Notre-Dame enregistre au 25 juillet la mort de Guillaume de Montmorency, sous-chantre de la cathédrale, qui lègue au chapitre une maison sise « in vico Sancti Severini » (Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 160).

Saint-Sulpice (église). — Un Raoul, prêtre de Saint-Sulpice, paraît en janvier 1210 (1211, n. st.), dans une charte relative à la délimitation de la paroisse Saint-Séverin (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 91).

Saint-Symphorien (chapelle). — Contiguë à l'église Saint-Denis-de-la-Chartre, en la Cité ; mentionnée dès l'époque mérovingienne.

Saint-Symphorien-des-Vignes (chapelle). — Située autrefois rue des Cholets. Citée pour la première fois dans une charte de Philippe Auguste de mars 1185 ou 1186, n. st. (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 255).

Saint-Thomas-du-Louvre (église). — Remplacée au XVIIIe siècle par l'église Saint-Louis-du-Louvre, qui figure sur le plan de Verniquet. Cette église apparaît en 1186-1187 (Denifle et Chatelain, *Chartul. Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 11, n° 14).

Saint-Victor (abbaye de). — Etait située sur une partie de l'emplacement de la Halle aux vins actuelle. Cette abbaye avait été fondée en 1113 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 163)

et établie dans une chapelle Saint-Victor qui est citée peut-être dès 1045 env. (*ibid.*, n° 93).

Sainte-Catherine (hôpital). — Etait situé à l'angle des rues Saint-Denis et des Lombards, en face de Sainte-Opportune (voir le plan de Verniquet), dont il porta peut-être d'abord le nom. En 1188, on trouve mention de l'hôpital des pauvres de Sainte-Opportune (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 67), et en avril 1214 de « domus beate Kateline Parisiensis » (orig., Arch. nat., M 58, n° 21).

Sainte-Croix (église). — Etait située dans la Cité, à l'angle de la rue de la Vieille-Draperie et de la rue Sainte-Croix (voir le plan de Verniquet). La première mention de cette église est de l'an 1136 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 260).

Sainte-Croix (rue). — Existait encore dans la Cité à la fin du XVIIIe siècle (voir le plan de Verniquet). En 1193, legs à l'Hôtel-Dieu d'une maison sise devant Saint-Denis-de-la-Chartre et d'une autre « eidem collateralem, que in viculo Sante Crucis habet exitum » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 40. Même charte avec la date de 1199 dans Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 519, n° 21).

Sainte-Geneviève (abbaye de). — Aujourd'hui lycée Henri IV. Fondée à l'époque mérovingienne.

Sainte-Geneviève (rue). — Probablement la rue de la Montagne Sainte-Geneviève actuelle. Le 5 janvier 1222 (1223, n. st.), Amauri, évêque de Meaux, cède à l'abbaye de Sainte-Geneviève ses droits sur une maison sise « in vico magno Sancte Genovefe Parisiensis » (copie du XIIIe s., Cartul. de Sainte-Geneviève, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 356, p. 138).

Sainte-Geneviève-la-Petite (chapelle). — Dans la Cité; elle fut démolie en 1747 (voir F. Bournon, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris; rectifications et additions*, p. 192).

Elle est mentionnée pour la première fois en 1128 (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 221).

Sainte-Marie-Madeleine (église). — Dans la Cité, presque à l'angle des rues de la Juiverie et des Marmousets (voir le plan de Verniquet). Fondée en 1183 dans la synagogue des Juifs de la Cité (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 38, n° 27).

Sainte-Marine (église). — Dans la Cité, derrière Saint-Pierre-aux-Bœufs. Démolie en 1867 (voir F. Bournon, dans Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris; rectifications et additions*, p. 173). Mentionnée pour la première fois vers 1045 (Tardif, *Cartons des rois*, p. 173).

Sainte-Marine (rue). — Au XVIIIe siècle, Cul-de-sac Sainte-Marine, dans la Cité (voir le plan de Verniquet). A la date du 18 juin (vers 1213), l'obituaire de Notre-Dame note la mort de Terricus, archevêque de Nicosie, pour l'anniversaire duquel est donnée la maison de feu Renaud de Vanves sise « in vico Sancte Marine » (Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 141). En 1218, un accord intervient entre le chapitre de Notre-Dame et le prieuré de Saint-Éloi au sujet de cette même maison, « sita Parisius, in ruella Beate Marine » (1° orig. de la charte d'Étienne, doyen, et du chapitre de Notre-Dame, Arch. nat., S 1092^A, n° 9; 2° orig. de la charte de Raoul, abbé des Fossés et de A., prieur de Saint-Éloi, Arch. nat., S 7, n° 10, cette dernière analysée dans Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 464, n° 96). En mai 1225, il est question encore d'une maison sise « in vico Sancte Marine, juxta muros claustri Beate Marie » (Guérard, *op. cit.*, t. II, p. 529, n° 12).

Sainte-Opportune (église). — Était située entre la rue Saint-Denis et celle de l'Aiguillerie (voir le plan de Verniquet). Elle est citée dès le IXe siècle.

Sainte-Trinité (hôpital). — Voir Trinité (hôpital de la).

Saints-Innocents (église des). — Démolie dans le cours du XVIIIe siècle, cette église était située à côté du square actuel des Innocents. Elle est citée pour la première fois au milieu du XIIe siècle (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 368).

Sept-Voies (les). — Lieu dit dont la rue des Sept-Voies (depuis 1880, rue Valette) rappela longtemps le nom. En mars 1185 (1186, n. st.), Philippe Auguste donne à Roger, batteur d'or, des vignes situées « apud Sanctum Stephanum, ...duos videlicet apud Septem vias, etc. » (copie du XIIIe s., Cartul. de Sainte-Geneviève, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 356, p. 83 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 155).

Serpente (rue). — L'obituaire de Notre-Dame note au 26 septembre (vers 1180) la mort de Thomas le Noir, archidiacre de Bayeux, qui donna à Notre-Dame un cens sur un jardin sis « in vico Serpentis », dans la censive de Saint-Germain-des-Prés (Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 183).

Servonde (rue). — Rue qui reçut plus tard le nom de rue du Foin, comme le prouve la note suivante du censier de la marchandise de l'eau, rédigé en février 1293 : « La rue au Fein, qui ot non Servaude, devant le palais de Termes » (Le Roux de Lyncy, *Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, 2e partie, p. 114).

En juillet 1216, les frères de l'Hôtel-Dieu de Paris louent à Ameline la Potière et à sa fille Marie une maison sise « ultra Parvum pontem, in censiva Sancti Maturini Parisiensis, in vico qui vocatur Servonde » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 120).

Tannerie (la). — Lieu dit, correspondant sans doute à l'ancienne rue de la Vieille-Tannerie (voir le plan de Verniquet). En 1194, Robert, prieur de Saint-Martin-des-Champs, et Daniel, prieur de Saint-Lazare, échangent des cens dont l'un « in taneria » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 40 v°).

Temple (le). — Sur l'emplacement du square du Temple actuel,

Fondé au milieu du XIIe siècle. Voir H. de Curzon, *La maison du Temple de Paris* (Paris, 1888, in-8°).

THERMES (les). — Palais et lieu dit, aujourd'hui musée de Cluny. En 1138, donation d'un cens « juxta locum qui dicitur Terme » (R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, n° 275). Entre 1161 et 1168, donation par le chantre Aubert de « domum suam de Termis » (*ibid.*, n°s 426 et 470). En mars 1185 (1186, n. st.), Philippe Auguste donne à Roger, batteur d'or, des vignes sises « apud Termas » (copie du XIIIe s., Cartul. de Sainte-Geneviève, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 356, p. 83 = Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 155). En 1193, Simon de Poissy donne à l'Hôtel-Dieu une grange « apud Termas » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 41). En 1212, le même Simon acense une autre grange sise « juxta palacium Termarum » à Renaud de Wissous, qui, en 1214, la donne à l'abbaye des Vaux de Cernay (L. Merlet et A. Moutié, *Cartul. de Notre-Dame des Vaux de Cernay*, t. I, p. 187 et 193, n°s 178 et 186). En mai 1218, Pierre, évêque de Paris, notifie que Roger de la Chambre ayant donné au couvent de Saint-Antoine de Paris 40 sous de cens « sitos Parisius, inter palacium de Termis et Sanctum Germanum de Pratis », Eude le Queux et sa femme ont approuvé ce don (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Antoine, Arch. nat., LL 1595, fol. 47 v°). En mars 1218 (1219, n. st.), Philippe Auguste donne à son chambellan Henri « palatium de Terminis, quod fuit Simonis de Pissiaco, cum pressorio quod erat in eodem palatio » (Delisle, *Catalogue* cité, n° 1888). En juillet 1223, l'Hôtel-Dieu de Paris loue au couvent des Vaux-de-Cernay une chambre « juxta palacium Termarum » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 174).

THERMES (rue des). — Probablement l'ancienne rue des Mathurins, qui passait devant les Thermes. Voir le plan de Verniquet et pour l'identification de la rue, cf. H. de Curzon, *La maison du Temple de Paris*, p. 354. Ce nom de rue des Thermes a pu cependant s'appliquer aussi à la rue du Foin.

En mars 1223 (1224, n. st.), l'hôpital Saint-Mathurin acense une maison « sitam in magno vico » (la rue Saint-Jacques actuelle), « in capite vici Termarum » (copie du XIIIe s., Cartul. des Mathurins, Arch. nat., LL 1544, fol. 12).

Thibaud-aux-Dés (rue). — Correspond à la partie méridionale de la rue actuelle des Bourdonnais (voir le plan de Verniquet). En 1203, Eude, évêque de Paris, notifie qu'André « de Balneis » a quitté aux lépreux de Saint-Lazare « domum de vico Theobaldi ad Decios » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 31). Le 24 août 1220, les lépreux de Saint-Lazare (« leprosi de banleuga ») vendent au chantre de Saint-Germain l'Auxerrois dix sous de crois-cens « in vico Theobaldi ad Decios sitos in domo defuncti Sansonis pelliparii » (copie du XIIIe s., Bibl. nat., ms. lat. 10400, fol. 42; copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Germain-l'Auxerrois, Arch. nat., LL 387, fol. 20 v°).

Tonnellerie (la). — Lieu dit, probablement sur l'emplacement de l'ancienne rue de ce nom, aux Halles (voir le plan de Verniquet). En juin 1223, le prêtre « Seerius Dives » vend à la maison de Saint-Lazare dix sous de crois-cens qu'il percevait annuellement sur une maison sise « Parisius, in Campellis, in dolearia » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 102 v°).

Trinité (hôpital de la). — Était situé rue Saint-Denis presque à l'angle de la rue Greneta (voir le plan de Verniquet). Apparaît en 1202 sous le nom d' « aumônerie de la Croix de la Reine » (double orig., dont un scellé, Arch. nat., S 100, n°s 9 et 10; Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 73) et en 1210 sous celui de la Trinité (orig., Arch. nat., S 100, n° 6).

Troussevache (rue). — Aujourd'hui rue de la Reynie. En octobre 1225, Étienne de « Meremont » et sa femme donnent à Saint-Martin-des-Champs un cens qu'ils possédaient à Paris « in Corrigiaria, in vico qui appellatur Trossevache » (orig., Arch. nat., S 1400, n° 36).

Truanderie (la). — Lieu dit, probablement sur l'emplacement des rues actuelles de la Grande Truanderie et de la Petite Truanderie. En août 1220, Martin l'Anglais, plâtrier, et sa femme donnent aux lépreux de Saint-Lazare une maison sise à Paris « in Trutannaria » (copie du XIIIe s., Cartul. de Saint-Lazare, Arch. nat., MM 210, fol. 87 v°).

Zacharie (rue). — En 1205, Hervé le Sommelier donne à l'Hôtel-Dieu de Paris une maison sise « in vico Sacalie » (Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n°s 78 et 79). En juin 1219, Païen, chanoine de Saint-Jean-le-Rond de Paris, cède à Jean l'Heureux, bourgeois de Paris, une maison sise à Paris « in vico qui dicitur Sacqualie » (orig., Arch. nat., S 90^B^, n° 70^2^; analysé dans Guérard, *Cartul. de Notre-Dame-de Paris*, t. II, p. 460, n° 85). En 1221, le chapitre de Notre-Dame rappelle que ledit Païen a doté une chapellenie fondée par lui en la cathédrale en donnant deux maisons, dont l'une « in vico qui dicitur Sachalia » (orig., Arch. nat., S 90^B^, n° 85; analysé dans Guérard, *op. cit.*, t. II, p. 462, n° 91).

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Avant-propos 1

Chapitre I. — Paris à la fin du xe siècle 5

Chapitre II. — Extension de Paris sur la rive droite de la Seine. 9

Chapitre III. — Extension de Paris sur la rive gauche de la Seine 23

Chapitre IV. — L'enceinte de Philippe Auguste 31

Chapitre V. — Paris au début du xiiie siècle 51

APPENDICES

Appendice I. — Une prétendue enceinte de Paris sur la rive gauche de la Seine avant le règne de Philippe Auguste 65

Appendice II. — Nomenclature des rues, lieux dits et monuments de Paris à l'époque de Philippe Auguste 69

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

92-B1198

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00135 5219